

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)**

**pour le territoire de la  
Communauté de communes  
du Pays d'Ancenis  
2020-2026**

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Préambule.....                                                                                                                            | 4         |
| <b>Article 1er - Objet du contrat.....</b>                                                                                                | <b>5</b>  |
| <b>Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain.....</b>                      | <b>5</b>  |
| 2.1 Le diagnostic territorial partagé.....                                                                                                | 5         |
| 2.2 La contractualisation existante.....                                                                                                  | 6         |
| 2.3 Les orientations stratégiques.....                                                                                                    | 6         |
| <b>Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d’actions.....</b>                                                                        | <b>7</b>  |
| 3.1 Validation des actions.....                                                                                                           | 7         |
| 3.2 Modalités d’intégration des nouveaux projets et actions au CRRTE.....                                                                 | 7         |
| <b>Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....</b>                                                                          | <b>8</b>  |
| <b>Article 5 - Engagements des partenaires.....</b>                                                                                       | <b>8</b>  |
| 5.1. Dispositions générales concernant les financements.....                                                                              | 8         |
| 5.2. Le territoire signataire.....                                                                                                        | 9         |
| 5.3. Les engagements de l’Etat : accompagner les projets de territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence..... | 9         |
| 5.4. Engagements de la Région.....                                                                                                        | 11        |
| 5.5. Engagements du Département.....                                                                                                      | 11        |
| 5.6. Engagements des opérateurs publics.....                                                                                              | 12        |
| 5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....                                                                      | 12        |
| 5.8. Éléments financiers du CRRTE.....                                                                                                    | 13        |
| <b>Article 6 - Gouvernance du CRRTE.....</b>                                                                                              | <b>13</b> |
| 6.1. Le comité de pilotage.....                                                                                                           | 13        |
| 6.2. Le comité technique.....                                                                                                             | 14        |
| 6.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....                                                           | 14        |
| <b>Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE.....</b>                                                                                      | <b>15</b> |
| <b>Article 8 - Communication.....</b>                                                                                                     | <b>15</b> |
| <b>Article 9 - Résultats attendus du CRRTE.....</b>                                                                                       | <b>15</b> |
| <b>Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE.....</b>                                                                              | <b>16</b> |
| <b>Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE.....</b>                                                                                | <b>16</b> |
| <b>Article 12 - Résiliation du CRRTE.....</b>                                                                                             | <b>16</b> |
| <b>Article 13 – Traitement des litiges.....</b>                                                                                           | <b>16</b> |

# CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRRTE)

## ENTRE

- **La Communauté de communes du Pays d'Ancenis,**  
Représentée par son Président, M. Maurice PERRION, à l'effet des présentes  
suivant la délibération du Conseil communautaire du 28 octobre 2021,  
Ci-après désignée par « la Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
(COMPA) »,  
d'une part,

## ET

- **L'État,**  
Représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la  
Loire-Atlantique,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique,**  
Représenté par M. Michel MENARD, Président,  
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,  
d'autre part,
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire,**  
Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente,  
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,  
d'autre part,
- **La Banque des territoires,**  
Représenté par M. Gilles BONNY, Directeur régional adjoint Pays de Loire de la  
Caisse des dépôts  
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,  
d'autre part,

en présence de

- Monsieur Luc GEISMAR , Député de la 5ème circonscription de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Député de la 6ème circonscription de Loire-Atlantique
- Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de  
communes du Pays d'Ancenis,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que *« d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables »*.

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, *« car c'est elle qui détient une large part des leviers du sursaut collectif »*. En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé au présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE).

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

## **Article 1er - Objet du contrat**

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRRTE le prévoit, le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain**

### **2.1 Le diagnostic territorial partagé**

Définir la stratégie et les priorités d'action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d'un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRRTE, permettant d'identifier les enjeux partagés entre l'État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRRTE ont été identifiées. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SDAASAP, ScoT, PLH, PCAET, ...) existants, ainsi que l'agenda rural, le programme Territoire d'Industrie, l'Opération de Revitalisation des Territoires et le Programme Petites Villes de Demain passés avec les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence et Vallons-de-l'Erdre.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le diagnostic partagé du territoire figure en annexe 1 du CRRTE.

## 2.2 La contractualisation existante

Le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire et regroupe les démarches contractuelles, de planifications et de schémas existants.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire est répertorié dans l'annexe 2 du CRRTE, qui sera actualisée après validation par le comité de pilotage du CRRTE.

## 2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Pour le Pays d'Ancenis, le Projet de Territoire repose sur 4 orientations :

- Rendre le territoire attractif et accueillant
- Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- Développer un territoire solidaire
- Agir localement pour la transition écologique

Le Projet de Territoire du Pays d'Ancenis a été approuvé lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019. Depuis, le territoire a avancé de nombreuses démarches, réflexions, engagements qui viennent préciser, voire compléter le Projet de Territoire sur certains points (exemple : révision du SCOT et du PLH ; démarche d'attractivité ; élaboration en cours d'une stratégie foncière, d'une stratégie santé, d'un Projet Alimentaire Territorial ; réflexion en cours en matière de biodiversité ou d'économie circulaire, etc.). Par ailleurs, l'évaluation à venir du PCAET est une opportunité pour soutenir la stratégie de transition écologique du territoire en lien avec le CRRTE.

Suite à la signature du Protocole d'engagement dans le CRRTE le 28 mai 2021, quatre réunions territoriales, une par secteur de SCOT, ont été organisées. Ces réunions ont permis d'échanger avec les communes sur le Projet de Territoire ainsi que leurs projets avec la transition écologique comme axe transversal ; l'objectif étant une élaboration partagée et co-construite du CRRTE.

Les orientations sont détaillées en annexe 5 du présent contrat. Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRRTE, sans nécessité d'avenant.

## **Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions**

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRRTE au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRRTE avec deux participations financières.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets, actions du CRRTE sont décrites dans des fiches annexées au présent contrat (annexe 6).

### **3.1 Validation des actions**

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par l'instance de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 3) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

### **3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRRTE**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat et les projets à venir pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.



Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

## **Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des territoires, les chambres consulaires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le Préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.



Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Certains engagements sont annexés au présent contrat (annexe 4).

## **5.2. Le territoire signataire**

En signant ce CRRTE, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les porteurs de projet s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## **5.3. Les engagements de l'Etat : accompagner les projets de territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence**

L'Etat s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### **5.3.1 – L'accompagnement des porteurs de projets**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

### 5.3.2 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées en annexe.

### 5.3.3 – L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'Etat

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire du Pays d'Ancenis, et les communes de l'EPCI, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

#### **La protection des espaces naturels et l'aménagement du territoire**

- Améliorer la qualité des masses d'eau et protéger durablement les ressources en eau.
- Protéger les zones humides, les espaces naturels et la biodiversité.
- Planifier l'aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale et s'engager dans un développement sobre en foncier.
- Préserver et accompagner l'adaptation de l'agriculture.

#### **Un territoire qui doit continuer à se structurer**

- Élaborer une stratégie territoriale solide de la prévention des inondations.

- Anticiper le changement climatique, soutenir et maîtriser le développement des énergies renouvelables.
- Élaborer une politique de mobilité durable (décarbonée, réduction de l'autosolisme, développement du covoiturage...) dans le cadre de la prise de compétence.
- Soutenir la performance environnementale des bâtiments existants et des espaces publics.

#### **La revitalisation et le dynamisme économique de la communauté de communes**

- Coopérer avec les métropoles et les territoires voisins, particulièrement dans les domaines de la mobilité et de l'économie.
- Poursuivre la requalification des zones d'activités économiques existantes dans un objectif de sobriété foncière et de développement durable.
- Engager la revitalisation des centres bourgs (Opération de Revitalisation de Territoire, Petites villes de demain, Cœur de bourg...), notamment sur les polarités d'Ancenis-Saint-Géréon, de Loireauxence et de Vallons de l'Erdre.
- Mettre en œuvre des projets transversaux créateurs de synergies territoriales et de services à la population : accès aux soins, Tiers-Lieux, accessibilité aux services (exemple : implantation de France Services).

L'État pourra compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année, le comité de pilotage de la liste actualisée.

### **5.4. Engagements de la Région**

Le CRRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

### **5.5. Engagements du Département**

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville »

dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO<sub>2</sub>, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

## **5.6. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## **5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux

actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 5.8. Éléments financiers du CRRTE

L'annexe financière (annexe 3) a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis dans le cadre du plan de relance venus en complément des dispositifs existants, notamment le DSIL et la DETR.

Deux annexes financières figurent au contrat :

- La première récapitule les montants déjà accordés au titre du plan de relance.
- La seconde annexe mentionne les actions validées pour lesquels un financement des dispositifs existants du droit commun DETR/DSIL a été accordé.

## Article 6 - Gouvernance du CRRTE

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

### 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la COMPA ou son représentant.

Il est composé du Vice-président de la COMPA en charge du développement économique et des politiques territoriales, des représentants des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays d'Ancenis. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRRTE, sur le modèle de l'annexe 6. Le comité de pilotage pourra également constituer et signer l'annexe financière fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE**

Un tableau de suivi du CRRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE. (annexe 7).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

## **Article 8 - Communication**

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

## **Article 9 - Résultats attendus du CRRTE**

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont ou seront précisés dans les fiches actions chapeaux. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.



## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE**

Le CRRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE**

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du comité de pilotage. Toutes les modifications seront répertoriées en annexe 8 du présent contrat.

## **Article 12 - Résiliation du CRRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le vendredi 11 février 2022,

Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Préfet de la Loire-Atlantique



Didier MARTIN

Le Président de la Communauté de  
communes du Pays d'Ancenis



Maurice PERRION

La Présidente du Conseil régional  
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

Le Président du Conseil départemental  
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

Le directeur régional adjoint  
Pays de Loire de la Caisse des dépôts  
Banque des Territoires



Gilles BONNY

en présence de

Le député de la 5ème circonscription  
de la Loire-Atlantique



Luc GEISMAR

Le député de la 6ème circonscription  
de la Loire-Atlantique



Yves DANIEL

en présence des  
maires de la COMPA



Van / Loire  
Maurice  
LOIRE-ATLANTIQUE  
COUFFE  
Lorenzou & du  
arion  
Page 17 | 142  
CRRTE de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis

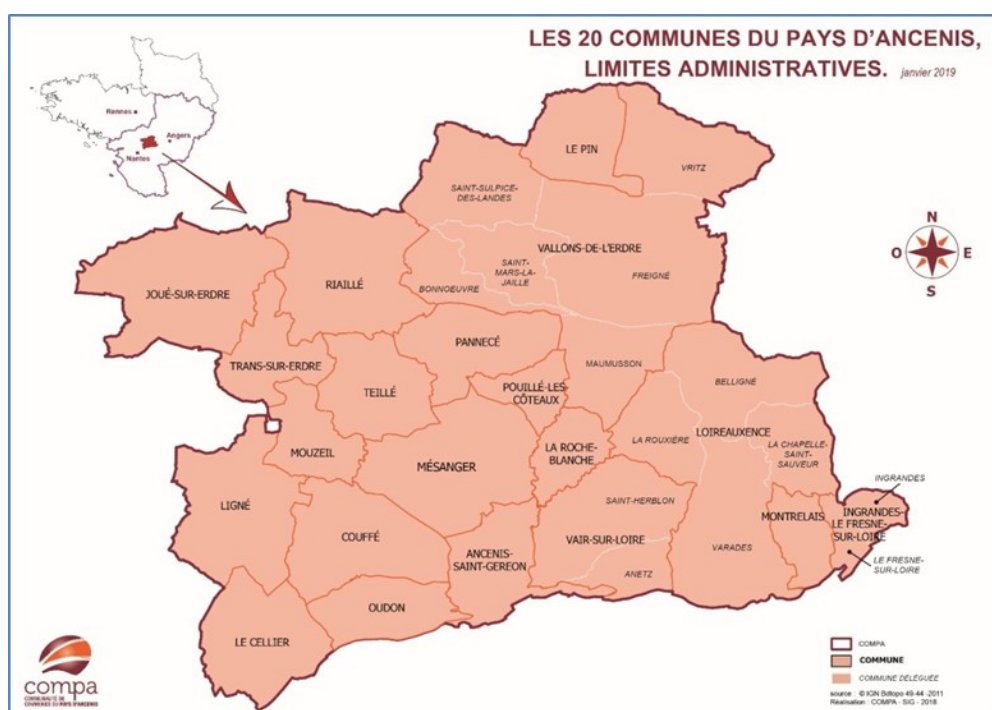
# Annexes

|          |                                                                                                    |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANNEXE 1 | Diagnostic partagé du territoire                                                                   |
| ANNEXE 2 | Contractualisation existante avec le territoire                                                    |
| ANNEXE 3 | Annexe financière                                                                                  |
| ANNEXE 4 | Engagement des partenaires                                                                         |
| ANNEXE 5 | Orientations stratégiques                                                                          |
| ANNEXE 6 | Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets (suivi de réalisation, fiches) |
| ANNEXE 7 | Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi du CRRTE, bilan)                                         |
| ANNEXE 8 | Tableau de mise à jour des annexes                                                                 |

# Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

*Le diagnostic ci-dessous a été effectué par compilation de différents documents existants (SCOT 2014-2020, PCAET 2018, diagnostic préalable au Projet de Territoire 2019, diagnostic mobilités 2018, etc.). Certaines informations ont été mises à jour lorsque les bases de données actualisées étaient disponibles (INSEE-RP, évaluation du PLH 2014-2020, RPQS 2020, BASEMIS V2016, etc.). Il convient de noter que les documents stratégiques de la COMPA tels que le SCOT, le PLH ou le PCAET ont été établis sur un périmètre intercommunal différent de celui existant aujourd'hui. Ces documents sont actuellement en révision ou feront prochainement l'objet d'une évaluation. L'évaluation à venir du PCAET est notamment une opportunité pour soutenir la stratégie de transition écologique du territoire en lien avec le CRRTE.*

La COMPA se situe sur l'axe Nantes-Angers, à l'extrémité Est du département de Loire-Atlantique. Elle est frontalière du Maine-et-Loire sur sa frange Est et Sud. La Loire apparaît comme une frontière naturelle sur cette frange Sud. Composée de 20 communes, la COMPA est peuplée de près de 70 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## Economie et emploi

L'économie du Pays d'Ancenis se distinguait avant la crise sanitaire par une situation de quasi plein emploi (taux de chômage de 4,8 %, source : Pôle Emploi). Aujourd'hui, le taux de chômage a progressé (5,8 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020) mais reste très inférieur aux moyennes régionales et nationales. Le bassin d'emploi dynamique répond aux deux secteurs industriels historiques majeurs : la mécanique (Manitou, Toyota) et l'agroalimentaire (Terrena, Laïta). Il se compose aussi d'un vivier d'entreprises actives et innovantes, toutes reconnues pour leur savoir-faire industriel.

Les secteurs agricole (plus de 500 exploitations) et artisanal (plus de 1 000 artisans) prennent aussi leur part dans le paysage économique du Pays d'Ancenis.

Au total, le Pays d'Ancenis enregistre environ 350 créations d'entreprises par an et propose plus de 25 000 emplois. Contrairement à de nombreux territoires à forte dimension industrielle, le Pays d'Ancenis n'est pas confronté à une déprise de ses activités productives, y compris depuis le début de la crise générée par la pandémie de la Covid-19. Il est au contraire marqué par des difficultés à accompagner la forte dynamique de développement des entreprises présentes sur le territoire du point de vue de la formation et de la main d'œuvre. La diversification et le renouvellement du tissu économique restent d'autres enjeux afin d'être moins dépendant des fleurons industriels locaux.

L'emploi est concentré sur le pôle central d'Ancenis-Saint-Géréon. Par exemple, en matière commerciale, l'Espace 23 qui se situe sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon concentre à lui seul, la moitié des commerces et plus des deux-tiers des surfaces de vente du territoire.

### Démographie

Le Pays d'Ancenis se caractérise par une population relativement jeune (57 % de 0-44 ans en 2018) et présente un certain dynamisme démographique : la population y a en effet évolué de 11,66 % entre 2008 et 2018 contre 12,46 % en Loire-Atlantique et 7,73 % en région Pays-de-la-Loire (source : INSEE). Cette croissance démographique est principalement portée par le solde naturel (+ 0,5 %/an de 2013 à 2018), ce qui permet de projeter une augmentation continue de la population à l'horizon 2030 (+ 0,9 %/an – source : diagnostic du Projet de Territoire 2019) dès lors que le solde naturel ne baisse pas et que le solde migratoire se maintient (+ 0,3 %/an de 2013 à 2018). Cette tendance se vérifie particulièrement sur les secteurs centre et ouest du territoire. Ce dynamisme démographique, conjugué au desserrement des ménages (2,88 occupants par résidence principale en 1990 à 2,45 en 2018 – source : INSEE) et au vieillissement de la population (projection d'une multiplication par trois des personnes âgées de 80 ans et plus d'ici 2050 – source : stratégie santé de la COMPA), a un impact sur les besoins d'équipement (logements, mobilités, modes de garde, offres de soins, etc.).

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire parmi la population active est la catégorie des ouvriers (28,60 %) dans une proportion plus importante qu'au niveau régional (19,80 % en Loire-Atlantique, 25,10 % en Pays-de-la-Loire – source : INSEE). Près de 60 % des habitants n'ont pas de diplôme ou un diplôme professionnel de cycle court. Cela coïncide avec la structure des emplois présents sur le territoire.

S'agissant du revenu médian par unité de consommation, le Pays d'Ancenis présente en 2018 des valeurs comparables aux indicateurs départementaux et régionaux (21 510 pour le Pays d'Ancenis, 22 600 pour la Loire-Atlantique et 21 620 pour les Pays-de-la-Loire – source : INSEE). Du fait de la faiblesse relative des profils de cadres et professions intermédiaires, les écarts de salaires observés sur le territoire sont relativement faibles en comparaison aux données régionales. Les plus faibles revenus se concentrent davantage dans le nord-est du territoire.

## Accès aux services

Le maillage et l'accès aux services de proximité (administratif, scolaire, sportif, culturel) sont jugés globalement satisfaisants. Notamment, les équipements (bibliothèques, cinéma Eden 3, piscines, etc.) et événements (Team and Run, Harpes au Max, Festival « Ce soir, je sors mes parents », Eco R'aide, etc.) sportifs et culturels sont appréciés et participent à l'animation territoriale et au bien-vivre ensemble.

En matière culturelle, la COMPA est signataire du dispositif partenarial « Projet Culturel de Territoire » avec la DRAC et le Département de Loire-Atlantique. Le PCT est actuellement en révision. L'éducation artistique et culturelle représente un axe majeur du projet culturel de la COMPA. Ainsi, pour chaque domaine d'intervention (lecture publique, festival, expositions et arts plastiques, musique et danse, etc.), un certain nombre de propositions est adressé aux scolaires du territoire. Ces actions doivent permettre aux élèves, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.

L'offre de proximité en matière de santé reste quant à elle fragile, différenciée selon les infras-territoires et avec des évolutions récentes qui sont sources de préoccupations (départ de 4 médecins en 2020 – source : stratégie santé). Cette réalité est accentuée par le vieillissement des médecins en exercice et à leur difficulté à trouver des remplaçants. La COMPA compte 2 communes classées en ZIP (Zone d'Interventions Prioritaires) par l'ARS (Le Pin et Vallons-de-l'Erdre) ainsi que 3 communes classées en ZAC (Zone d'Actions Complémentaires : Montrelais, Loireauxence et Vair-sur-Loire). Cette réalité touche également d'autres professions de santé. La démographie des professions para médicales et notamment des infirmier(e)s est également fragilisée.

Un plan de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental est actuellement programmé et en cours de mise en œuvre. Il permettra de résorber les écarts ville/campagne à l'heure de la généralisation des démarches en ligne et du développement de nouveaux modes de travail. S'agissant de l'accès aux équipements et de lutte contre la fracture numérique, depuis 2011, la COMPA propose l'Espace Multimédi@.

Maillage et développement des polarités, mise en réseau (réseau de lecture publique, réseau des écoles de musique), professionnalisation sont des enjeux identifiés dans l'accès des services au public.

## Tourisme

D'un point de vue touristique, le territoire est confronté à un déficit de notoriété. En effet, bien que situé à l'intersection de pôles d'attraction touristiques majeurs (littoral Atlantique, Vendée, Bretagne, Châteaux de la Loire, etc.) et disposant de nombreux atouts (sentiers de randonnée, sites patrimoniaux, œnotourisme, gastronomie, activités de pleine nature, Loire à vélo, tourisme industriel, Vallées de la Loire et de l'Erdre, etc.), le territoire doit encore structurer sa stratégie et développer des coopérations avec les territoires limitrophes pour renforcer son attractivité, dans la logique d'une destination unique.

## Mobilité

292 500 déplacements par jour en moyenne sont projetés sur le territoire à 2030 dont 84 % au sein du Pays d'Ancenis (source : EDGT 2015).

La polarisation des emplois sur le pôle central explique probablement pourquoi plus de 70 % des actifs qui ont un emploi et qui résident sur le Pays d'Ancenis, travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence (source : INSEE). Le travail est donc l'un des principal motif de déplacement sur le territoire (24 % contre 23 % pour des affaires personnelles, 21 % pour des loisirs, 17 % pour des achats et 14 % pour les études – source EDGT 2015). Si les trajets domicile-travail constituent  $\frac{1}{4}$  des motifs de déplacement, ils représentent par contre  $\frac{1}{2}$  des kilomètres parcourus.

Le Pays d'Ancenis accueille également des actifs qui viennent de l'extérieur (8 500, source : Contrat Territoires d'Industrie). Ces trajets quotidiens domicile-travail sont facilités par des infrastructures routières structurantes organisées sur l'axe ligérien, un réseau secondaire relativement dense mais surtout un bon niveau de desserte par le train. La gare d'Ancenis-Saint-Géréon est la 1<sup>ère</sup> gare TER de la région Pays-de-la-Loire en terme de fréquentation (3 000 montées et descentes par jour).

Une connexion avec le tram-train à Nort-sur-Erdre est assurée par une navette de rabattement du réseau Lila au départ des communes de Trans-sur-Erdre et Joué-sur-Erdre. D'autres lignes traversent le territoire mais aucune ligne régulière n'est organisée vers Ancenis-Saint-Géréon. Un pôle d'échange multimodal est en projet à Ancenis-Saint-Géréon et 4 haltes ferroviaires maillent le territoire (Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Le Cellier, Loireauxence, Oudon). Cependant, ces points d'arrêt sont accessibles en car davantage pour les habitants du Maine-et-Loire. Le nord et l'est du territoire sont les plus éloignés d'une offre de transport en commun. L'intermodalité étant limitée, la voiture reste alors le principal mode de transport des ménages.

Le taux de motorisation des ménages est donc relativement élevé (51,4 % des ménages ont 2 voitures ou plus en 2018 contre 38,6 % à l'échelle départementale et 40,8 % à l'échelle régionale – source : INSEE). A contrario, le taux d'équipement du parc automobile en véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides rechargeables est faible (0,37 % en 2020 contre 0,54 % en Loire-Atlantique et 0,47 % sur les Pays-de-la-Loire). Les bornes de recharge électriques ouvertes au public se développent (76 selon les fichiers Etalab et OSM accessibles depuis le site [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)).

L'usage du vélo dans les déplacements est minoritaire. Les infrastructures existantes sont principalement tournées vers les usages de loisirs et souffrent de nombreuses discontinuités. Seules 22 places pour les vélos sont disponibles en abris sécurisés, toutes au niveau de la gare d'Ancenis-Saint-Géréon (source : Open Street Map 2021).

Le 25 mars 2021, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et dont les contours doivent désormais être définis.



Par ailleurs, depuis 2002, la COMPA coordonne et finance le réseau mobilité afin de favoriser et encourager la mobilité des jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires du RSA, par la mise à disposition d'un parc de 25 scooters et 3 voitures.

### Habitat

Le dynamisme démographique dont bénéficie le territoire explique les tensions existantes en matière d'habitat : le territoire attire plus d'habitants qu'il n'en perd, or la production de logements s'avère inférieure aux prévisions, à l'exception du pôle central.

Les ménages qui viennent s'installer sur le territoire (mobilité externe) sont principalement des couples sans enfant et des familles monoparentales en recherche de logement individuel.

Par ailleurs, les mutations sociodémographiques (desserrement des ménages, vieillissement de la population) interrogent quant à l'inadaptation de l'offre privée encore spécialisée sur le grand logement. A contrario, le parc social peine à satisfaire les familles nombreuses.

Le parcours résidentiel est moins aisé que par le passé en raison d'une accentuation des coûts du foncier et de l'immobilier, notamment sur les communes au contact de la métropole nantaise. Cela se traduit par une augmentation de la demande locative sociale.

Le territoire est également confronté à d'autres enjeux tels que l'augmentation de la vacance sur le parc existant privé, la lutte contre l'habitat insalubre, la nécessité de rénover les logements (notamment au niveau énergétique), ainsi que la diversification des statuts d'occupation (faiblesse de l'offre locative).

S'agissant de la rénovation énergétique des logements, les passoires thermiques représentent en 2020, 3,1 % du parc social contre 0,5 % en Loire-Atlantique et 1,8 % en région Pays-de-la-Loire (source : RPLS 2020). L'état du parc soulève la problématique de précarité énergétique de certains ménages. En 2022, la COMPA poursuivra son action en la matière par la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) et par la mise en place d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique permettant aux ménages d'accéder à des informations, conseils, accompagnements techniques, juridiques et financiers pour réaliser leurs travaux.

Sur le territoire, 22,2 % des logements sont chauffés au bois et 12,3 % au fioul ; modes de chauffage particulièrement émetteurs de polluants atmosphériques (source : AURAN/RP 2017).

### Energie et climat

D'après les données de BASEMIS V5, en 2016, 1 803 GWh ont été consommés sur le territoire. Le profil des consommations d'énergie de la COMPA est semblable à celui du département et de la région. Le secteur du transport routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire (38 % des consommations d'énergies finales), suivi du secteur résidentiel (25 % des consommations d'énergies finales). A eux deux, ces secteurs représentent plus de 60 % des consommations. La prédominance des produits pétroliers et de l'électricité dans les consommations finales est constatée.

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergie précitées, s'élèvent à 602 000 TCO<sub>2</sub>e en intégrant aussi les émissions d'origine non énergétique (méthane, protoxyde d'azote, fluide frigorigène, etc.). Tous types d'émissions confondus, l'agriculture et le transport routier sont de loin les premiers postes d'émissions avec respectivement 44 % et 28 %.

N'a pas été comptabilisé le CO<sub>2</sub> libéré par décomposition des matières organiques du sol. En effet, ces matières organiques du sol génèrent à la fois des émissions et des absorptions de CO<sub>2</sub>. Elles jouent un rôle de tampon vis-à-vis des autres milieux (flore et faune, milieux aquatiques, air, sous-sol) et participent au cycle des gaz à effet de serre. Elles améliorent la fertilité, l'aération, la réserve en eau et la biodiversité du sol. Elles limitent la compaction et l'érosion hydrique et favorisent le piégeage des métaux toxiques ou des micropolluants organiques.

Le potentiel de séquestration Carbone reste à identifier finement mais en extrapolant le potentiel régional de 3 %, le potentiel de séquestration de la COMPA pourrait être estimé à 20 760 TCO<sub>2</sub>e (émissions totales sur le territoire : 692 008 TCO<sub>2</sub>e).

D'autre part, le territoire peut déjà avancer certains éléments. Le type d'agriculture développé sur le territoire est un facteur majeur de séquestration carbone. Actuellement encore favorable en raison d'un grand nombre de surfaces exploitées en prairies, la tendance va vers une disparition de ces pratiques liées fortement à l'élevage. L'évolution des modes de production observée correspond plutôt à un développement des céréales et production plus intensive des sols. Ce potentiel de stockage dépend donc fortement de la politique agricole nationale et des choix propres à chaque exploitant sur sa production et son souhait de développement (intensif, local, grandes cultures, élevages hors sol, élevages polyculture, bio, etc.).

Selon l'outil ALDO et des données exploitées en 2012, la séquestration Carbone de la COMPA était de :

|                                       |                                   | Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone |                            |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                       |                                   | surface (ha)                                          | Taux de stockage potentiel |
| Forêt                                 |                                   | 3546                                                  | 13%                        |
| Prairies permanentes                  |                                   | 14894                                                 | 26%                        |
| Cultures                              | Annuelles et prairies temporaires | 36736                                                 | 46%                        |
|                                       | Pérennes (vergers, vignes)        | 300                                                   | 0%                         |
| Sols artificiels                      | Espaces végétalisés               | 726                                                   | 1%                         |
|                                       | Imperméabilisés                   | 2902                                                  | 2%                         |
| Autres sols (zones humides)           |                                   | 1210                                                  | 4%                         |
| Produits bois (dont bâtiments)        |                                   |                                                       | 3%                         |
| Haies associées aux espaces agricoles |                                   | 2 189                                                 | 4%                         |
| Total                                 |                                   | 62503                                                 |                            |

La production d'énergie renouvelable du territoire s'élève à 269 GWh d'énergie primaire valorisée sous forme de bois-énergie, biocarburants, éolien terrestre, pompes à chaleur, solaire photovol-

taïque, solaire thermique. Cette énergie renouvelable représente 15 % de la consommation d'énergie finale du territoire en 2016.

En 2014, les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire s'élèvent à 118 tonnes pour le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ), 984 tonnes pour les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ), 401 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à  $10\text{ }\mu\text{m}$  ( $\text{PM}_{10}$ ), 213 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à  $2,5\text{ }\mu\text{m}$  ( $\text{PM}_{2,5}$ ), 1 918 tonnes pour l'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ), 822 tonnes pour les Composés Organiques Volatiles Non Méthanique (COVNM) et 3 067 tonnes pour le monoxyde de carbone (CO).

Le monoxyde de carbone (CO) représente 41 % des émissions polluantes. Ce gaz est lié à la combustion incomplète de matières organiques et de produits pétroliers. Les niveaux élevés sont relevés près des voies de circulation à fort trafic dans des espaces couverts et dans les habitations équipées d'un système de chauffage défaillant. Il provient donc en majorité du secteur résidentiel, de l'industrie et des transports routiers. Toutefois, depuis 2008, la quantité de ce polluant diminue en particulier en raison de technologies plus performantes dans le secteur des transports routiers.

L'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) représente quant à lui 25 % des émissions polluantes. Il provient pratiquement uniquement de l'agriculture puisqu'il est lié aux rejets organiques de l'élevage, aux engrais azotés utilisés sur les cultures, aux épandages.

La qualité de l'air a fait l'objet d'un suivi pendant 3 ans par Air Pays de la Loire, dans le cadre des actions du PCAET entre l'été 2017 et l'hiver 2019/2020. Six polluants ont été suivis en continu : les particules fines  $\text{PM}_{10}$  et  $\text{PM}_{2,5}$ , le dioxyde d'azote  $\text{NO}_2$ , le dioxyde de soufre  $\text{SO}_2$ , le monoxyde de carbone CO et l'ozone  $\text{O}_3$ . Les niveaux de pollution enregistrés à Ancenis sont représentatifs d'un milieu urbain de fond avec une influence du trafic automobile mais plus faibles qu'à Angers et Nantes avec :

- Particules fines  $\text{PM}_{10}$  : moyennes mesurées de  $15,7\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Ancenis),  $16,7\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Nantes) et  $15,6\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Angers).
- Particules fines  $\text{PM}_{2,5}$  : moyennes mesurées de  $8,9\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Ancenis),  $9,5\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Angers) et  $8,9\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Nantes).

Concernant le dioxyde d'azote  $\text{NO}_2$ , aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré durant les campagnes de mesure. Sur les autres sites urbains en Pays de la Loire, ces seuils n'ont pas été dépassés non plus. Les concentrations moyennes sont toujours restées inférieures à  $40\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  (au maximum  $11,3\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur l'été 2019).

Pour l'ozone  $\text{O}_3$ , l'objectif de qualité a quant à lui été dépassé lors de chaque campagne : une fois à l'été 2017, 12 fois à l'été 2018 et 17 fois pendant l'été 2019. L'ensemble du réseau permanent de surveillance de l'ozone en Pays de la Loire connaît régulièrement des dépassements similaires de cet objectif de qualité en été. Les niveaux à Ancenis sont proches des niveaux à Nantes (maximum horaire à  $154\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et à Angers (maximum horaire à  $160\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) où des épisodes de pollution à l'ozone peuvent survenir en été dans un contexte de pollution de grande échelle.

Enfin, les niveaux de monoxyde de carbone CO et de dioxyde de soufre  $\text{SO}_2$  relevés à Ancenis pendant les campagnes sont très faibles.

Depuis fin 2016, la COMPA propose aux habitants un lieu de permanence, de conseils et de renseignements sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les énergies renouvelables. 3 lieux de permanence de l'Espace Info Energie, uniquement sur rendez-vous, existent sur le territoire sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, de Ligné et de Loireauxence/Vallons-de-l'Erdre (en alternance). Les permanences sont animées par un professionnel énergétique de l'association Alisee permettant une expertise très précise avec l'appui de logiciels spécialisés. Fin 2020, l'Espace Info Energie est devenu l'Espace Faire. Une réflexion a été engagée pour la création d'une Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE) début 2022.

Par ailleurs, depuis 2018, la COMPA s'est engagée dans la reconversion de l'ancien ISDND de la Coutume en centrale photovoltaïque, situé sur la commune de Mésanger. Avec 10 750 panneaux de 15 mètres de long sur 7 hectares, le site produira annuellement 5 400 MWh, l'équivalent de la consommation électrique de 2 600 personnes, chauffage inclus. La mise en service est prévue en 2022.

### Déchets et économie circulaire

La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

La collecte s'effectue en conteneurs enterrés ou en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables, en colonnes aériennes pour les papiers et le verre ou dans l'une des 5 déchèteries du territoire pour les autres déchets.

En 2020, le territoire a produit 7 285,13 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (108,76 kg/hab/an), 2 298,75 tonnes d'emballages ménagers recyclables (34,32 kg/hab/an), 3 495,54 tonnes de verre (52,19 kg/hab/an), 1 324,08 tonnes de papiers (19,77 kg/hab/an) et 20 237,46 tonnes en déchèteries (302,14 kg/hab/an).

Depuis la mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la quantité des déchets valorisables progresse. En 2020, sur les plus de 34 640 tonnes de déchets collectés, 34 % font l'objet d'une valorisation matière, 22 % d'une valorisation énergétique et 17 % une valorisation organique (source : RPQS 2020).

Par ailleurs, engagée depuis très longtemps dans des politiques publiques en faveur de la prévention des déchets avec son 1<sup>er</sup> plan de prévention des déchets en 2009, la COMPA est labellisée Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage depuis 2015. De nombreuses actions sont mises en place telles que la promotion du compostage domestique (41 composteurs installés sur le territoire dont 22 dans les écoles), la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire, la promotion du dispositif Stop pub, la publication de tutoriels de prévention, les interventions auprès du grand public et des scolaires, etc.

La COMPA a permis le développement du réemploi en mettant à disposition un local sur la commune de Vallons-de-l'Erdre depuis 2016 à l'association Trocantons. La COMPA a également développé sur l'ensemble de son réseau de 5 déchèteries, un espace de réemploi, collecté par cette même associa-

tion. Une extension des lieux est prévue en 2022 pour accompagner le développement du réemploi sur le territoire.

Enfin, la COMPA a engagé une réflexion relative à la gestion des déchets et à l'économie circulaire en lançant une étude prospective sur le sujet en 2021.

### Agriculture et alimentation locale

L'agriculture est une composante économique majeure du Pays d'Ancenis avec environ 500 exploitations agricoles, 1 000 actifs agricoles et 60 000 ha de surfaces agricoles soit près de 75 % de la surface totale du Pays d'Ancenis (source : diagnostic agricole Chambre d'Agriculture 2018).

La production est principalement orientée vers l'élevage (83 % des exploitations). Ainsi, 57 % de la surface agricole est composée de fourrages (prairies pour le pâturage, foin et maïs pour l'ensilage). Les cultures (dont viticulture) représentent 17 % de la production agricole du Pays d'Ancenis et occupent 43 % de la surface agricole (céréales, oléo protéagineux, vergers, vigne, arboriculture). La tendance est au recul des activités d'élevage au profit du développement des grandes cultures céréalières.

20 % des exploitations agricoles sont engagés en circuits courts et 10 % en agriculture biologique. En 2020, la COMPA a amorcé l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial afin de définir une ambition territoriale dans ce domaine, afin de valoriser l'ensemble des actions déjà menées par la collectivité et ses partenaires mais aussi afin d'accompagner les mutations agricoles.

### Biodiversité

Le Pays d'Ancenis présente un certain nombre d'habitats et d'espèces animales et végétales. Certains espaces font d'ailleurs l'objet d'une protection particulière (site d'intérêt communautaire, zone de protection spéciale, zone humide d'importance nationale, aires de protection de biotope, sites inscrits et classés, espaces naturels sensibles, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, zone d'importance pour la conservation des oiseaux, inventaire national de patrimoine géologique). Ces aires protégées pour la conservation de la nature représentent en 2014, 11,7 % de la surface du territoire (source : SCOT 2014-2020 – état initial de l'environnement).

Sur le territoire, les zones humides s'étendent sur 5 170 ha, soit 6,52 % de la surface du territoire (source : SCOT 2014-2020 – état initial de l'environnement – inventaire des zones humides et des cours d'eau 2010/2011). Ce sont principalement des prairies humides (55,19 %), des étangs et leurs bordures (18,30 %), des zones humides boisées (9,43 %) et des zones humides mises en culture (8,61 %). 1 114,51 kms de cours d'eau maillent également le territoire.

Les zones boisées s'étendent quant à elles sur 4 998 ha, soit 6,3 % de la surface du territoire (source : SCOT 2014-2020 – état initial de l'environnement – orthophotos 2009). La densité bocagère moyenne sur le Pays d'Ancenis est de 53,10 ml/ha. Cela représente un maillage démantelé à très démantelé, surtout vérifié sur les secteurs nord et ouest.

La COMPA intervient pour s'assurer de l'intégration de cette trame verte et bleue dans l'élaboration des PLU des communes membres, en veillant à la prise en compte de l'inventaire des zones humides effectué par la COMPA, à son approfondissement via des sondages pédologiques sur les secteurs potentiellement urbanisables dans les futurs PLU, en s'assurant de l'existence d'un inventaire du maillage bocager et de la préservation, voire de l'amélioration des corridors écologiques.

Les pressions sur la biodiversité sont nombreuses et bien connues :

- La dégradation et la fragmentation des habitats dues à la croissance de l'urbanisation du territoire, aux infrastructures interurbaines de transport, à certains systèmes d'exploitations agricoles ;
- Les pollutions, ponctuelles ou diffuses ;
- Le changement climatique ;
- Le développement d'espèces invasives ;
- Etc.

La présence de cette biodiversité au travers de ces milieux remarquables (la Loire, la Vallée de l'Erdre) est également un atout touristique important, encore faut-il la connaître pour la mettre en valeur tout en la préservant. C'est pourquoi, en 2020, les élus ont décidé de lancer une étude pour identifier les politiques publiques et stratégies d'actions pouvant être mises en œuvre en faveur de la biodiversité.

#### Lutte contre l'artificialisation des sols

Le SCOT, approuvé en 2014 et actuellement en révision, mettait en évidence qu'entre 1999 et 2009, 69,1 ha par an en moyenne avaient été consommés par l'urbanisation, dont environ 76 % par l'habitat et 24 % par les activités.

Au total, 65 % de cette consommation d'espace s'est faite en extension alors que 35 % s'est faite en remplissage (1/4 pour les sites d'activités et près de 40 % pour l'habitat).

En décomposant plus finement cette analyse sur la période 1999 – 2009, on observe une légère augmentation de la consommation annuelle d'espace : 66 ha/an entre 1999 et 2004 contre 72 ha/an entre 2004 et 2009, principalement liée au développement des activités économiques.

Au total, les espaces artificialisés représentent sur le Pays d'Ancenis, une surface de 7 838,2 ha en 2016 (source : OCSGE).

En parallèle de la révision du SCOT et du PLH, la COMPA travaille à l'élaboration d'une stratégie foncière.

#### Ressource en eau

La COMPA, de par ses compétences, est un acteur de l'eau tant au niveau de la préservation de cette ressource que de sa protection à la fois en quantité et en qualité.

La COMPA se situe dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et est partiellement couverte par 2 SAGE : le SAGE Estuaire de la Loire et le SAGE Vilaine. 3 bassins versants composent le territoire (le bassin versant du Don, le bassin versant de l'Erdre et pour une plus grande partie, le bassin versant de la Loire). 1 114,51 kms de cours d'eau ont ainsi été recensés sur le territoire (source : SCOT 2014-2020 – état initial de l'environnement – inventaire des zones humides et des cours d'eau 2010/2011). Toutefois, la qualité des masses d'eau sur le territoire est considérée comme médiocre voire mauvaise. Seulement 3,5 % des cours d'eau sont considérés comme étant en bon état écologique (source : AELB 2017). Aussi, depuis 2007, la COMPA mène des politiques publiques en faveur de la reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des cours d'eau avec notamment depuis 2015, la mise en œuvre de 2 programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire sur le bassin versant Havre Grée et affluents de la Loire, la Boire Torse et sur le bassin versant de l'Erdre (masse d'eau Erdre amont).

Depuis 2018, la COMPA a également pris la compétence prévention des inondations. C'est une compétence récente pour la COMPA qui permet ainsi au territoire de gérer la prévention du risque d'inondation au plus près des enjeux locaux dans le cadre d'une compétence très codifiée et placée entre les compétences de l'Etat et celles des maires en charge de la protection des populations face à ce risque.

La COMPA est associée à la révision du PPRI Loire Amont aux côtés de ses communes membres. Une étude concernant la prévention des inondations de la Loire est en cours.

Comme prévu par la loi NOTRe, la compétence eau potable a été transférée des communes à la COMPA en 2020. La COMPA a décidé de la transférer immédiatement au syndicat départemental Atlantique'eau, déjà en charge de cette compétence depuis de nombreuses années. Le territoire dispose de 3 captages d'eau potable qui desservent les communes du territoire, tous concernés par un périmètre de protection (Ancenis, Freigné/Vallons-de-l'Erdre, Saint-Sulpice-des-Landes/Vallons-de-l'Erdre). Parmi ces 3 captages, un est jugé prioritaire au titre du grenelle de l'environnement (Freigné/Vallons-de-l'Erdre).

Enfin, la COMPA intervient en matière d'assainissement collectif et non collectif. Le patrimoine se compose de 41 stations d'épuration pour une capacité totale de 135 335 EH, de plus de 495 kms de réseau dont 4,8 kms de réseau unitaire (centre-ville d'Ancenis-Saint-Géréon), de 110 postes de relèvement, etc. Sur les 41 stations, 16 sont des lagunages naturel ou aéré, 13 sont de type boues activées et 12 sont des filtres à sable ou plantés de roseaux. Les stations sont vieillissantes (10 ont plus de 30 ans – source : RPQS SPAC 2020).

La COMPA assure notamment la fonction de maître d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages composant ce patrimoine. Elle définit la politique d'investissement pour que les réseaux et les équipements puissent satisfaire aux besoins des usagers, tout en assurant la préservation de la ressource en eau. Selon le Ministère de la Transition Ecologique, en 2019, 95,1 % des stations sont en conformité avec les normes européennes.

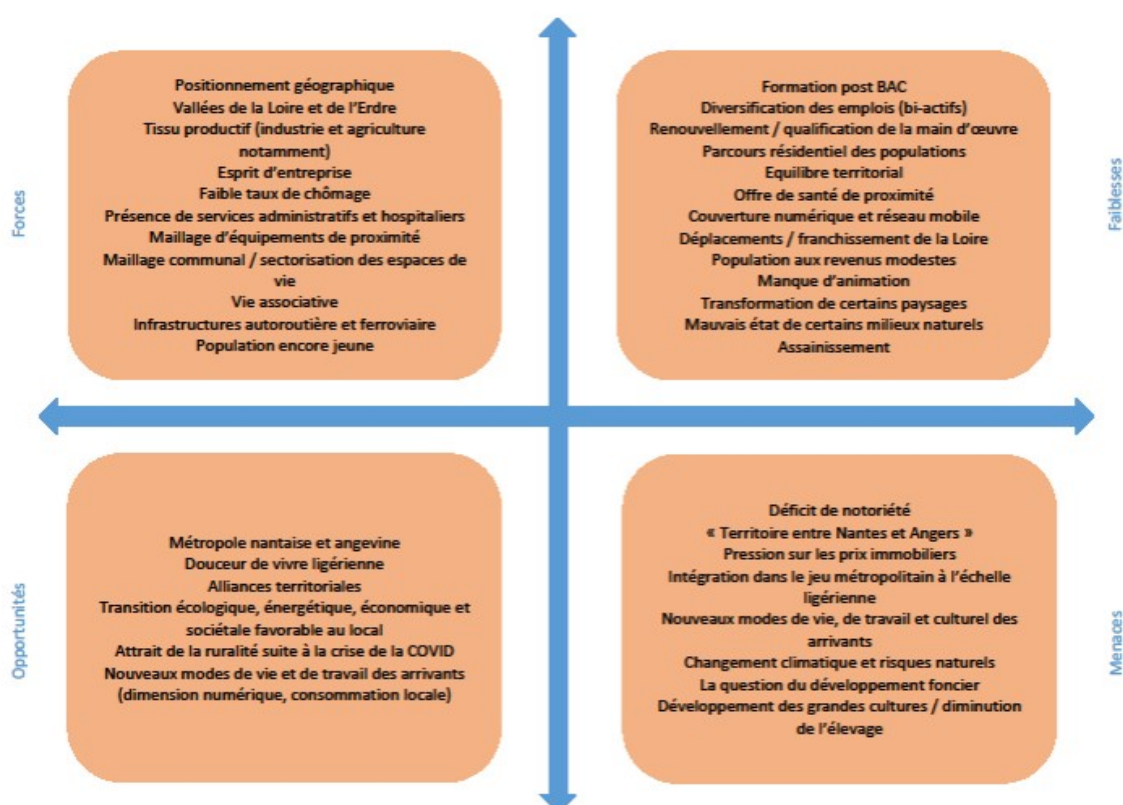
61 % des logements du territoire sont desservis par un réseau d'assainissement collectif. Chaque commune est dotée d'un zonage d'assainissement souvent ancien. Aussi, la COMPA a engagé en 2021, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées. L'objectif est de réviser



les zonages d'assainissement en identifiant les besoins futurs des communes tout en veillant à la cohérence intercommunale.

S'agissant de l'assainissement non collectif, le COMPA réalise différents contrôles des installations. En 2020, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 59,9 % (rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service).

Synthèse (source : révision du SCOT – diagnostic – synthèse des observations lors des entretiens réalisés) :



## Annexe 2 – Contractualisations existantes avec le territoire

Le CRRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. A l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, le CRRTE met en lien les contrats suivants :

### 2.1. Stratégies

#### A l'échelle supra-intercommunale :

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), en cours d'élaboration

Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2020

Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018-2023

Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2014-2019

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) révisé en 2019

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Aux Publics (SDAASAP) 2017-2023

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2018-2024

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021, en révision

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Estuaire de la Loire, 2009

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vilaine, 2015

Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021, en révision

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Loire amont 2001, en révision

11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2019-2024

#### A l'échelle du Pays d'Ancenis :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2014-2020, en révision

Programme Local de l'habitat (PLH) 2014-2020, en révision

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2018, à évaluer

Programme local de préventions des déchets 2016-2022

Schéma directeur des zones d'activités

Démarche d'attractivité 2019

Audit touristique, en cours d'élaboration

Stratégie foncière, en cours d'élaboration

Schéma de secteur du pôle central, en cours d'élaboration

Projet culturel de territoire, en révision

Stratégie santé, en cours d'élaboration

Stratégie biodiversité, en cours d'élaboration

Stratégie économie circulaire, en cours d'élaboration

Projet Alimentaire Territorial (PAT), en cours d'élaboration

Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées (SDA), en cours d'élaboration

Schéma directeur des mobilités actives, à venir

Plan de mobilité simplifié, à venir

#### A l'échelle communale :

PLU des communes

## 2.2. Contrats

### Réalisés :

Contrat de ruralité 2017-2020  
Contrat Territoire Région 2017-2020

### En cours :

Programme LEADER 2014-2020 et période de transition 2021-2022  
Programme Territoires d'Industrie 2021-2026  
Programme Petites Villes de Demain 2021-2026 impliquant les villes d'Ancenis-Saint-Géréon, de Loireauxence et de Vallons-de-l'Erdre  
Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2016-2020 et ses avenants 2021 et 2022 sur le bassin versant Havre, Grée, Donneau  
Contrat Territorial eau 2017-2021 et son avenant 2022 sur le bassin versant de l'Erdre  
Contrat Régional de Bassin Versant sur chacun des bassins versants  
Convention cadre de partenariat territorial pour l'aménagement numérique très haut débit  
Convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour le développement de l'agriculture sur le territoire du Pays d'Ancenis  
Conventions opérationnelles annuelles avec les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)  
Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique 2019-2021

### A venir :

Contrat Territorial eau sur chacun des bassins versants, à compter de 2023  
Accord de programmation en matière d'assainissement  
Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) et Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022-2023  
Contrat Local de Santé  
Contrat intercommunal 2020-2026 (politique territoriale départementale)  
Contractualisation du Département avec certaines communes au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Cœur de bourg/cœur de ville  
Contractualisation de la politique territoriale régionale, à définir  
Contractualisations dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE-Sequoia)  
Contractualisation avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

## 2.3. Dispositifs

Espaces France Services à Ancenis-Saint-Géréon et Riaillé

## 2.4. Labellisations

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, 2015

## Annexe 3 – Annexe financière

**Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Cette annexe liste les actions engagées pour les années 2020/2021 et a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire du Pays d'Ancenis.

Dans le cadre du plan de relance des aides ont été attribuées en complément des dispositifs existants.

Ces actions engagées pour les années 2020 et 2021, sont déclinées en annexe 3.1. au titre du plan de relance, et en annexes 3.2 et 3.3 au titre des dispositifs de droits communs. Ces engagements financiers ont été notifiés par arrêté préfectoral.

Pour les années suivantes, les actions inscrites au CRRTE pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles celles-ci seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Une annexe financière établie chaque année ne dispensera pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture via la plateforme démarches-simplifiées, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de l'année concernée s'exercera donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles.

Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

## Annexe 3.1 – Dotations PLAN DE RELANCE 2020-2021 pour le territoire du Pays d'Ancenis

| ACTION                                                                                 | OPERATEUR                                                                               | PORTEUR                                       | PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | ANNEE | MONTANT      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|
| AAP plan de soutien à destination des associations de lutte contre la pauvreté         | DRDJSCS<br>ministère du logement<br>ministère de la transition écologique-<br>Bpifrance | Erdre et loire initiative                     | diversification des solutions de mobilité pour le Pays d'Ancenis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2021  | 86 408,00 €  |
| Aide à la relance de la construction durable                                           |                                                                                         | Ancenis-St Géréon                             | Aide à la densification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2021  | 77 100,00 €  |
| Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique |                                                                                         | Exploitations                                 | 17 opérations financées<br>L'association déménage à Le CELLIER sur une superficie de locaux plus importante permettant d'accueillir davantage de bénéficiaires et de travailler avec de nouvelles communes de l'est du département. Ce déménagement impose le démontage et le remontage des chambres froides et la réalisation d'aménagements avec assistance à maître d'ouvrage. | 2021  | 389 027,00 € |
| Alimentation locale et solidaire                                                       | ministère agriculture                                                                   | association Pain partagé<br>commune de Couffé | inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2021  | 56 805,00 €  |
| Atlas de la biodiversité                                                               | OFB                                                                                     |                                               | recrutement d'un salarié chargé du dvt commercial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2021  | 39 868,00 €  |
| Développement des entreprises sociales inclusives                                      | DIRECCTE                                                                                | 1 entreprise                                  | repositionnement offre IAE vers nouveaux clients                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2021  | 28 800,00 €  |
| Développement des entreprises sociales inclusives                                      | DIRECCTE                                                                                | 1 entreprise                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021  | 75 000,00 €  |
| Développement des entreprises sociales inclusives                                      | DIRECCTE                                                                                | 1 entreprise                                  | Brasserie- investissements pour dver l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021  | 85 000,00 €  |
| Développement des entreprises sociales inclusives                                      | DIRECCTE                                                                                | Association TROCANTON                         | investissements recyclerie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2021  | 54 000,00 €  |
| Développement des entreprises sociales inclusives                                      | DIRECCTE                                                                                | 1 commerce                                    | Maraîchage achat d'un véhicule électrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2021  | 25 000,00 €  |
| DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics                                 | SPCA                                                                                    | ANCENIS – SAINT-GEREON                        | Travaux énergétiques des bâtiments communaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2021  | 128 000,00 € |
| DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics                                 | SPCA                                                                                    | TEILLE                                        | transformation et de rénovation des bâtiments scolaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2021  | 28 267,00 €  |
| DSIL Relance 2020                                                                      | SPCA                                                                                    | COMPA                                         | Aménagement d'un espace entrepreneurial T3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2020  | 500 000,00 € |
| DSIL Relance 2021                                                                      | SPCA                                                                                    | ANCENIS – SAINT-GEREON                        | Aménagement du boulevard Bad Brückenau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2021  | 262 000,00 € |
| DSIL Relance 2021                                                                      | SPCA                                                                                    | COMPA                                         | Dévoisement du réseau d'assainissement dans la coulée de LE CELLIER - Hameau de Launay                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2021  | 153 018,41 € |
| DSIL Relance 2021                                                                      | SPCA                                                                                    | PIN (LE)                                      | Restauration de la cloche 2 de l'église Saint Lambert -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2021  | 11 664,00 €  |
| DSIL Relance 2021                                                                      | SPCA                                                                                    | LOIREAUXENCE                                  | Construction d'un garage modulaire pour développer des mobilités sur la commune                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021  | 29 586,13 €  |
| DSIL Relance 2021                                                                      | SPCA                                                                                    | PANNECE                                       | Installation d'une pompe à chaleur en géothermie à l'école publique René Goscinny                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2021  | 38 000,00 €  |
| Entreprise engagée pour la transition écologique                                       | ADEME                                                                                   | 1 entreprise internationale                   | conçoit et commercialise des machines de travail du sol et de semis offrant des solutions face aux nouvelles exigences agronomiques, économiques et environnementales.                                                                                                                                                                                                            | 2021  | 100 000,00 € |
| fonds d'accélération des investissements Industriels dans les territoires – RELANCE    | DIRECCTE                                                                                | 1 entreprise                                  | Modernisation du site d'Ancenis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2020  | 800 000,00 € |

|                                                                                                               |                                                 |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |      |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|
| fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile et aéronautique – RELANCE | DIRECCTE                                        | 1 entreprise                 | digitaliser et moderniser le processus de production tout en améliorant la performance environnementale du site grâce à l'utilisation de chariots à hydrogène pour la logistique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2020 | 1 201 732,00 € |
| Fonds friches régional                                                                                        | DDTM- DREAL                                     | COUFFE                       | dépollution d'un site projet 200 000€ demandés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2021 | 37 500,00 €    |
| Guichet industrie du futur – RELANCE                                                                          | Ministère de l'économie ASP                     | 20 entreprises               | 22 opérations de modernisations industrielles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2021 | 2 976 679,13 € |
| Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles pour les protéines végétales                    | Ministère de l'agriculture et de l'alimentation | FranceAgriMer/ DRAAF         | 3 exploitations concernées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |      | 195 000,00 €   |
| MaPrimRéno v' 2020                                                                                            | ANAH- DDTM                                      | particuliers                 | Rénovation énergétique des bâtiments privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2020 | 786 377,00 €   |
| MaPrimRéno v' 2021                                                                                            | ANAH- DDTM                                      | particuliers                 | Rénovation énergétique des bâtiments privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2021 | 2 697 683,00 € |
| Rénovation énergétique des bâtiments de l'État                                                                | SGAR                                            | SPCA                         | Maison de l'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2020 | 3 534,00 €     |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE ANCENIS-SAINT-GEREON | 3 écoles, 439 élèves : 42 040,70 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021 | 29 112,41 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE CELLIER              | 2 écoles, 262 élèves : 28 000 ,00 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2021 | 19 200,00 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE DE COUFFE            | Montant du projet 33 641€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2021 | 21 150,00 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE JOUE-SUR-ERDRE       | 1 école, 114 élèves : 20 828,76 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2021 | 12 630,00 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE LIGNE                | 1 école, 264 élèves : 25 761,47 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2021 | 17 937,98 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE LOIREAUXENCE         | 4 écoles, 361 élèves : 30 299,69 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021 | 20 949,86 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE MESANGER             | 1 école, 175 élèves : 8 961 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2021 | 6 146,70 €     |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE MONTRELAIS           | 1 école, 50 élèves : 9 640 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2021 | 5 162,50 €     |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE MOUZEIL              | 1 école, 143 élèves : 18 401,40 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2021 | 11 550,45 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE OUDON                | 2 écoles, 285 élèves : 22 243,96 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021 | 15 012,17 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE PIN                  | 1 école, 48 élèves : 14 182,92 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2021 | 7 411,00 €     |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE RIAILLE              | 1 école, 84 élèves : 22 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2021 | 10 640,00 €    |
| SNEE Socle Numérique ds Ecoles Élémentaires – mai 2021                                                        | EN -rectorat                                    | COMMUNE TRANS-SUR-ERDRE      | 1 école, 72 élèves : 10 143,84 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2021 | 7 048,84 €     |
| Soutien à l'investissement industriel dans las territoires RELANCE                                            | DREETS                                          | 1 entreprise                 | ce projet d'extension industrielle lui permettant de doubler à terme sa capacité de production. Les équipements industriels installés dans ce nouvel atelier seront tournés vers une automatisation avancée pour gagner en productivité, mais aussi vers un respect de l'environnement accru grâce notamment à une ligne de vernissage à l'eau et un système de récupération de chaleur fatale qui permettront de réduire l'empreinte Écologique du site. 4M€. 6 créations emplois. Installation d'une nouvelle ligne de production de palettes Construction d'un nouveau bâtiment . | 2021 | 600 000,00 €   |
| Soutien à la filière bois                                                                                     | DRAAF                                           | 1 entreprise                 | Total projet 1 947 000€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2021 | 389 000,00 €   |
| Soutien ESS réemploi                                                                                          | ADEME                                           | TROCANTON                    | écocyclerie du pays d'Ancenis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2020 | 22 910,00 €    |
| Soutien ESS réemploi                                                                                          | ADEME                                           | Association TROCANTON        | Création d'un local de collecte réemploi sur le site du Cellier (44) 100000€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2021 | 55 000,00 €    |

|                                                                                |          |                                        |                                                                                                                                                                |      |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------|
| Soutien ESS réemploi                                                           | ADEME    | Association TROCANTON                  | Aménagement du local tri textile pour réemploi - Vallons de l'Erdre (44) : 72401€                                                                              | 2021 | 31 900,00 €     |
| Territoires d'industrie projets régionaux -RELANCE                             | DIRECCTE | 1 entreprise                           | projet de modernisation de la fromagerie et d'augmentation de sa capacité de production.                                                                       | 2021 | 150 000,00 €    |
| Territoires d'industrie projets régionaux -RELANCE                             | DIRECCTE | 1 entreprise                           | investissement dans de nouveaux équipements                                                                                                                    | 2020 | 300 000,00 €    |
| Transformation numérique de l'État et des territoires                          | MTFP     | COMPA                                  | Appui à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme                                                                                                     | 2021 | 12 000,00 €     |
| Vacances apprenantes                                                           | DDCS     | Loireauxence                           | Par les collectivités- DMAT-ADS                                                                                                                                | 2020 | 4 000,00 €      |
| Plan de relance Culture                                                        |          | Cinéma EDEN 3                          | ALSH Loireauxence                                                                                                                                              | 2021 | 27 776,00 €     |
| Plan de relance Culture                                                        |          | Salle Jeanne d'Arc                     | CNC Plan d'urgence exploitation                                                                                                                                | 2021 | 1 679,00 €      |
| Plan de relance Culture                                                        |          | Association Adjololo system (5000)     | CNC Plan d'urgence exploitation                                                                                                                                | 2021 | 5 000,00 €      |
| Cantines -relance                                                              |          | RIAILLE                                | Eté culturel                                                                                                                                                   | 2021 | 17 416,60 €     |
| Cantines -relance                                                              |          | MOUZEIL                                |                                                                                                                                                                | 2021 | 17 855,05 €     |
| Cantines -relance                                                              |          | LIGNE                                  |                                                                                                                                                                | 2021 | 33 600,00 €     |
| Cantines -relance                                                              |          | POUILLE LES COTEAUX                    |                                                                                                                                                                | 2021 | 12 222,70 €     |
| Soutien à l'investissement industriel dans las territoires RELANCE             | DREETS   | SAS GALLIANCE                          | investir dans de nouveaux outils pour adapter ses process et être plus respectueux du bien-être des animaux. 13M€. 21 créations d'emplois.                     | 2021 | 664 149,00 €    |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | MANUT LM                               |                                                                                                                                                                | 2021 | 2 000,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | Dopharma France                        |                                                                                                                                                                | 2021 | 4 000,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | SYNOXIS                                |                                                                                                                                                                | 2021 | 2 500,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | STRAMATEL                              |                                                                                                                                                                | 2021 | 2 500,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | ACEBI                                  |                                                                                                                                                                | 2021 | 3 750,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | ECMA CONCEPT                           |                                                                                                                                                                | 2021 | 2 000,00 €      |
| CHEQUE EXPORT RELANCE                                                          | CCI      | Constructions mettaliques florentaises |                                                                                                                                                                | 2021 | 2 150,00 €      |
| AAP abattoirs                                                                  | DRAAF    | Galliance                              | Demande 2 000 000€                                                                                                                                             | 2021 | 2 000 000,00 €  |
| Projet de réhabilitation d'aires d'accueil GDV                                 |          | COMPA                                  |                                                                                                                                                                | 2021 | 18 278,98 €     |
| Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales              | Pref 44  | MOUZEIL                                | Acquisition de l'application Intramuros permettant de renforcer la participation citoyenne et la relation entre la commune et les usagers Total projet : 1512€ | 2021 | 1 512,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | TRANS SUR ERDRE                        |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | LA ROCHE BLANCHE                       |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | LE PIN                                 |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | MONTRELAIS                             |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | POUILLE-LES-COTEAUX                    |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Diagnostic des ponts - Accélération des travaux d'infrastructures de transport | CEREMA   | PANNECE                                |                                                                                                                                                                | 2021 | 6 447,00 €      |
| Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires                   | MTES     | TERRENA                                | En'Vol : ENsemble pour la valorisation des Veaux d'Origine Laitière                                                                                            | 2021 | 258 310,00 €    |
| TOTAL                                                                          |          |                                        |                                                                                                                                                                |      | 15 730 191,91 € |



## Annexe 3.2 – Soutien financier DETR/DSIL 2020 pour le territoire du Pays d'Ancenis

| COLLECTIVITE           | INTITULE DU PROJET                                                                                                               | Si Dossier 2019 | Tranche | Contrat Etat          | CATEGORIE DE L'OPERATION                                                              | DEBUT opération | FIN opération | COUT de l'opération | SUBVENTION sollicitée | Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées |                |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------------|----------------|
| ANCENIS – SAINT-GEREON | Etudes de requalification du quartier de la gare                                                                                 |                 | non     | NON                   | 3 – Attractivité terriroire                                                           | 04/03/20        | 04/03/22      | 79 450              | 27 800                | DETR RETENUE                               | 27 800,00 €    |
| COMPA                  | Construction de deux nouvelles aires d'accueil permanentes pour les gens du voyage à Loireauxence (Varades) et Ligné - Tranche 1 |                 | 2       | Contrat Ruralité      | 5-1 Structures d'accueil GDV                                                          | 01/04/20        | 01/03/22      | 280 000             | 63 000                | DETR RETENUE                               | 63 000,00 €    |
| COMPA                  | Plan d'équipement des piscines du Pays d'Ancenis - Tranche 1                                                                     |                 | 2       | NON                   | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                                               | 20/02/20        | 31/10/21      | 3 510 000           | 280 000               | DETR RETENUE                               | 239 581,00 €   |
| COMPA                  | Aménagement d'un espace entrepreneurial                                                                                          |                 | non     | Contrat Ruralité      | 3 – Attractivité terriroire                                                           | 15/02/20        | 31/12/21      | 784 000             | 175 000               | DETR RETENUE                               | 123 631,00 €   |
| JOUE SUR ERDRE         | Aménagement de 2 salles associatives au rez-de-chaussée de la Résidence Les Glycines                                             | oui             | non     | Contrat Ruralité      | 1-3 – Autre bâtiments publics                                                         | 13/03/19        | 30/04/20      | 150 503             | 52 676                | DETR RETENUE                               | 40 000,00 €    |
| LIGNE                  | Extension du Centre Technique Municipal                                                                                          |                 | non     | NON                   | 1-3 – Autre bâtiments publics                                                         | 01/06/20        | 31/12/20      | 580 000             | 175 000               | DETR RETENUE                               | 150 000,00 €   |
| LIGNE                  | Création maison de service au public (MSAP)                                                                                      |                 | non     | NON                   | CR-1- Acces aux services et aux soins                                                 | 20/01/20        | 30/06/20      | 100 000             | 50 000                | DSIL RETENUE                               | 50 000,00 €    |
| MESANGER               | Aménagement cyclable de la rue de la Bellangerie                                                                                 |                 | non     | NON                   | P1-3- Dénv infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logement | 01/04/20        | 31/12/20      | 164 288             | 57 500                | DSIL RETENUE                               | 57 500,00 €    |
| UDON                   | Réhabilitation et extension complexe sportif                                                                                     | oui             | non     | NON                   | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                                               | 01/07/20        | 01/10/21      | 2 083 333           | 280 000               | DETR RETENUE                               | 160 000,00 €   |
| PIN (LE)               | Isolation par l'extérieur de la salle polyvalente et changement de menuiseries extérieures                                       |                 | non     | Contrat Ruralité      | 1-3 – Autre bâtiments publics                                                         | 01/06/20        | 30/10/20      | 124 662             | 43 632                | DETR RETENUE                               | 38 507,42 €    |
| RIAILLE                | Rénovation et extension des vestiaires de football                                                                               |                 | non     | NON                   | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                                               | 01/05/20        | 31/01/21      | 336 000             | 117 600               | DETR RETENUE                               | 100 785,00 €   |
| SIVOM RIAILLE          | Réalisation d'un espace multimédia avec visioconférence au sein de l'Espace France Services                                      |                 | non     | Maison France Service | 2 – Maintien services publics                                                         | 04/05/20        | 30/06/20      | 7 415               | 2 966                 | DETR RETENUE                               | 2 966,00 €     |
| TEILLE                 | Construction d'une salle de sport                                                                                                | oui             | non     | Contrat Ruralité      | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                                               | 01/04/20        | 31/12/20      | 1 134 777           | 280 000               | DETR RETENUE                               | 160 000,00 €   |
| TRANS SUR ERDRE        | Aménagement de la cour d'école                                                                                                   |                 | non     | NON                   | 1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse                                         | 01/05/20        | 01/06/20      | 32 688              | 16 344                | DETR RETENUE                               | 16 344,00 €    |
| VAIR SUR LOIRE         | Agrandissement du complexe sportif de la Cour                                                                                    | oui             | non     | NON                   | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                                               | 01/03/20        | 31/12/20      | 1 340 500           | 280 000               | DETR RETENUE                               | 160 000,00 €   |
| HARMONIE Habitat       | Remise en état Bâtiment Belligné accueil nouvelle population                                                                     |                 |         | Contrat Ruralité      | CR-5- Cohésion sociale                                                                | 01/04/20        | 01/07/20      | 117 700             | 50 000                | DSIL RETENUE                               | 50 000,00 €    |
|                        |                                                                                                                                  |                 |         |                       |                                                                                       |                 |               | 10 825 316          | 1 951 518             | Total                                      | 1 440 114,42 € |

## Annexe 3.3 – Soutien financier DETR/DSIL 2021 pour le territoire du Pays d'Ancenis

| COLLECTIVITE       | INTITULE DU PROJET                                                                                                           | Dossier 2020 ? | Tranche | Contrat Etat     | CATEGORIE DE L'OPERATION                                              | DEBUT opération | FIN opération | COUT de l'opération | Subvention sollicitée | Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées |              | ETAT DETR/DSIL Années antérieures |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------------|--------------|-----------------------------------|
| COMPA              | Plan d'équipement des piscines du Pays d'Ancenis - <b>Tranche 1 - Complément de subvention</b>                               | oui            | 1       |                  | GP 2- Mise aux normes et sécurisation établissements publics          | 01/02/21        | 31/12/23      | 3 510 000 €         | 200 000               | DSIL RETENUE                               | 200 000,00 € | 239 581 €                         |
| COMPA              | Extension des activités de la recyclerie du Pays d'Ancenis - Tranche 1 Acquisition et études                                 | non            | oui     |                  | CR-5 – Transition écologique                                          | 31/01/21        | 31/12/21      | 925 000 €           | 277 500               | DSIL RETENUE                               | 277 500,00 € |                                   |
| COMPA              | Construction d'aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage T2 - travaux sur l'aire de Ligné                          | non            | oui     | NON              | 6 - Accueil nouvelles populations                                     | 01/11/21        | 30/06/22      | 709 360 €           | 175 000               | DETR RETENUE                               | 150 000,00 € |                                   |
| JOUE SUR ERDRE     | Aménagement d'une liaison douce rue de l'Erdre                                                                               | non            | non     | NON              | 3 – Attractivité terroir                                              | 01/09/21        | 30/06/22      | 50 000 €            | 15 000                | DETR RETENUE                               | 15 000,00 €  |                                   |
| LIGNE              | Construction de locaux supplémentaires permettant d'augmenter la capacité d'accueil des structures enfance et petite enfance | non            | non     | NON              | 1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse                         | 01/09/21        | 31/05/22      | 550 000 €           | 150 000               | DETR RETENUE                               | 137 500,00 € |                                   |
| LIGNE              | Aménagement d'un terrain synthétique, pour la pratique des sports collectifs, en complément des équipements existants        | non            | non     | NON              | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                               | 15/12/21        | 01/09/22      | 800 000 €           | 280 000               | DETR RETENUE                               | 160 000,00 € |                                   |
| MESANGER           | Création d'une liaison douce sud agglomération                                                                               | non            | non     |                  | 4 - Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité         | 01/03/21        | 01/01/23      | 650 000 €           | 122 500               | DETR RETENUE                               | 105 000,00 € |                                   |
| MOUZEIL            | Construction de 8 logements locatifs individuels communaux pour des personnes âgées                                          | oui            | non     | Contrat Ruralité | CR-2- Attractivité du territoire et revalorisation des centres bourgs | 12/01/21        | 31/12/21      | 1 401 575 €         | 200 000               | DSIL RETENUE                               | 200 000,00 € |                                   |
| PANNECE            | Extension et rénovation de l'Auberge du Donneau                                                                              | non            | non     |                  | 3 – Attractivité terroir                                              | 01/09/21        | 31/03/22      | 90 195 €            | 31 552                | DETR RETENUE                               | 31 552,00 €  |                                   |
| PIN (LE)           | Rénovation intérieure de la salle polyvalente, mise aux normes sanitaires et accessibilité                                   | non            | non     | NON              | 1-3 – Autre bâtiments publics                                         | 01/09/21        | 31/12/21      | 150 800 €           | 52 780                | DETR RETENUE                               | 52 780,00 €  |                                   |
| ROCHE BLANCHE (LA) | Installation de modulaires – pôle de sante                                                                                   | non            | non     | NON              | CR-1- Acces aux services publics et aux soins                         | 01/05/21        | 30/06/21      | 86 983 €            | 30 444                | DSIL RETENUE                               | 30 444,10 €  |                                   |
| ROCHE BLANCHE (LA) | Amenagement du plan d'eau                                                                                                    | non            | non     | NON              | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                               | 01/07/21        | #N/A          | 99 021 €            | 24 755                | DETR RETENUE                               | 24 755,20 €  |                                   |
| VAIR SUR LOIRE     | Aménagement d'un théâtre de verdure                                                                                          | non            | non     | NON              | 1-2 – Equipements culturels et sportifs                               | 01/06/21        | 31/10/21      | 239 650 €           | 83 877                | DETR RETENUE                               | 83 877,00 €  |                                   |
| VALLONS DE LERDRE  | Étude de faisabilité pour la création de tiers-lieux (étude de dimensionnement)                                              | non            | oui     | PVD              | 7 – Ingénierie territoriale                                           | 08/02/21        | 30/07/21      | 18 000 €            | 9 000                 | DETR RETENUE                               | 9 000,00 €   |                                   |
| VALLONS DE LERDRE  | Rénovation du système de sécurité incendie et installation d'une centrale PPMS au groupe scolaire Jules FERRY                | non            | non     | PVD              | 1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse                         | 22/02/21        | 16/03/21      | 29 448 €            | 14 724                | DETR RETENUE                               | 14 724,22 €  |                                   |
| VALLONS DE LERDRE  | Rénovation de la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes avec mise aux normes accessibilité                              | non            | non     | PVD              | GP 2- Mise aux normes et sécurisation établissements publics          | 15/03/21        | 30/07/21      | 47 696 €            | 14 309                | DSIL RETENUE                               | 14 309 €     |                                   |
|                    |                                                                                                                              |                |         |                  |                                                                       |                 |               | 9 357 729 €         | 1 681 441 €           | TOTAL                                      | 1 506 442 €  | 239 581 €                         |

## **Annexe 4 – Engagement des partenaires**

### **4.1 Engagements de l'État**

### **4.2 Engagements du Conseil régional**

### **4.3 Engagements des opérateurs**



## 4.1 Engagements de l'État

Nantes, le 22 septembre 2021

### Note d'enjeux arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Objet : CRRTE, note d'enjeux pour la CC du Pays d'Ancenis

#### 1) Observations générales :

Les CRRTE représentent un enjeu important pour le Ministère de la Culture. Plusieurs points d'attention cependant :

- **L'existence de dispositifs contractuels déjà bien cadrés au ministère** qu'il sera nécessaire d'inclure dans ces nouveaux contrats sans les dissoudre (conventions villes et pays d'art et d'histoire, contrats livre et lecture, contrats locaux d'éducation artistique et culturel)
- **Que la culture puisse être présente dans les diagnostics territoriaux, au-delà du seul sujet patrimonial**, et notamment en termes de dynamiques territoriales ; d'autant que les autres contractualisations du ministère de la Culture vont au-delà de cette problématique (contrat territoire lecture (CTL), contrat local d'éducation artistique et culturel (CTEAC...).
- **Que la DRAC est structurée au niveau régional, sans représentation départementale** de niveau DDI, alors que les CRRTE sont pilotés par les Préfets de département/sous-préfet d'arrondissement, ce qui peut poser des difficultés de suivi par les équipes en DRAC, au regard du nombre de contrats prévus.

L'action de l'Etat-Culture vise à favoriser l'égalité des territoires et à améliorer l'accès à la culture : cette action répond à plusieurs enjeux interministériels :

- **Enjeux de vitalité des territoires** : accompagner vers le rééquilibrage des territoires et encourager les coopérations territoriales ;
- **Enjeux d'inclusion** : inclure l'ensemble de la population dans le développement du territoire et notamment les plus jeunes
- **Enjeux de sobriété et de résilience** : partager la prise de conscience de la valeur et de la fragilité des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales des territoires

L'action de l'État -Culture trouve une traduction, en termes de dispositifs et leviers :

- **Par le biais des contractualisations** avec les communes (de + de 40 000 habitants) et avec les EPCI (contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, CLEAC ; contrats territoire lecture, CTL ; conventions villes et pays d'art et d'histoire, VPAH)
- **En mobilisant, notamment au bénéfice des territoires ruraux, les ressources culturelles existantes** (structures culturelles du spectacle vivant labellisées par l'État, musées de France, patrimoine monumental bâti...) et en suscitant une présence artistique de qualité et professionnelles (résidences artistiques)
- **Par le soutien accordé dans le cadre des crédits de droit commun aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**, via la déclinaison de convention nationale Culture/ville et au dispositif de jumelage entre QPV et structure culturelle

- **En mettant en œuvre les priorités ministérielles :** le plan bibliothèque, par la mobilisation des crédits DGD, la « culture près de chez vous » : itinérance, musée mobile (MUMO), le déploiement des Micro-folies (musées numériques) et enfin le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans
- **En mobilisant les crédits et dispositifs juridiques de sauvegarde et de valorisation du patrimoine paysager et monumental bâti**

## 2) Observations liées à ce territoire intercommunal :

**Le volet culturel du CRRTE de la CC du Pays d'Ancenis pourrait être articulé autour des 3 axes prioritaires pour l'État : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique et culturelle et le développement de la lecture.**

### 1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine :

La valorisation du patrimoine monumental est un marqueur important du développement touristique et culturel d'un territoire. Particulièrement fragile, ce patrimoine très souvent situé en zones rurales est exposé aux profondes mutations de ces espaces, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de communication. Par ailleurs, un patrimoine architectural et bâti doit être apprécié au regard de ses abords. Il convient donc de préserver et de mettre en valeur l'environnement de ces monuments, notamment lorsqu'ils participent de **la revitalisation des centres-bourgs**.

Enfin, **de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques se trouvent en zone rurale** et les moyens mis en œuvre pour leur sauvegarde (travaux d'entretien et de restauration) sont souvent lourds à supporter pour leurs propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Ceci est particulièrement vrai pour les petites communes rurales propriétaires d'églises ou de chapelles dont l'entretien et les coûts de restauration grèvent lourdement les budgets. **L'État-culture peut intervenir financièrement, au travers de son enveloppe annuelle de crédits de restauration, mais aussi avec le fonds spécifique en faveur des monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources**, créé en 2018 par le ministère de la culture pour inciter les conseils régionaux à contribuer aux travaux de restauration sur ces monuments historiques (ce qui est toujours le cas avec le conseil régional des Pays de la Loire).

**Subventions de l'État programmées en 2021 en pré-CAR, en liste complémentaire (hors budget 2021 disponible), à mettre en avant sur ce territoire pour le volet patrimonial :** figurent des opérations susceptibles de recevoir des financements après 2021 : **LE CELLIER ; VAIR SUR LOIRE ; VALLONS DE L'ERDRE**

Pour mémoire, financements 2020 au § 4.

### 2. L'éducation artistique et culturelle :

**La convention « projet culturel de territoire », intégrant un volet concernant la politique publique d'éducation artistique et culturelle a été signée en 2017 avec l'État (DRAC et les autres partenaires, conseil départemental de Loire-Atlantique et Éducation nationale) pour 3 ans et a été renouvelé par avenant pour une durée d'un an en 2020;**

**L'objectif pour la CC du Pays d'Ancenis est de poursuivre, sur la base de l'évaluation et du bilan effectué en 2021, le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle autour de plusieurs volets :**

- **faciliter l'accès** à une pratique culturelle (accès aux œuvres de la création et du patrimoine, fréquenter des lieux culturels, côtoyer des artistes engagés dans la création contemporaine) et l'accès à une pratique artistique, notamment en renforçant la présence artistique sous forme de résidences artistiques à durée significative.
- **développer une offre en direction des jeunes** sur temps scolaire et hors temps scolaire;
- **permettre au territoire de structurer sa politique culturelle** (professionnalisation qualification,

développement, inscription dans la durée de l'offre culturelle) et aux artistes de travailler dans des contextes particuliers au plus près des populations

- **former les intervenants et acteurs de l'éducation artistique et culturelle** sur le territoire et renforcer la cohérence des actions menées par la mise en synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire

- **mettre en œuvre le dispositif de musée numérique (Micro folie)** pour lequel un appel à projet régional a été lancé en 2021 (financement FNADT) .

Pour mémoire, financements 2020 au § 4 et les aides exceptionnelles versées au titre de la relance en 2021 par le ministère de la culture (DRAC et les opérateurs : CNC, CNM et CNL) au § 5

### 3. Le développement de la lecture publique :

Il s'agit donc pour l'État, au sein du CRRTE, de venir conforter cette dynamique et d'approfondir plusieurs axes **de travail dans la stratégie culturelle de ce territoire** :

- le développement et l'approfondissement de la coopération à l'échelle intercommunale ;
- la construction et l'équipement de bibliothèques de qualité et répondant aux besoins des populations ;
- diversifier l'offre d'actions culturelles et de services en direction de tous les publics, y compris les plus en difficulté.
- l'ambition d'extension des horaires d'ouverture et de professionnalisation des bibliothèques tant à l'échelle communale qu'intercommunale (**notamment dans le cadre du plan bibliothèques de l'État « offrir plus, ouvrir mieux » , via la DGD bibliothèques**

### 4. Subventions versées par l'Etat en 2020 sur les trois axes :

| CC du Pays d'Ancenis                                            |                    |                                                                                       |               |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Programme                                                       | Commune            | Libellé                                                                               | Montant       |
| 131 - Créaton                                                   | Joué-sur-Erdre     | Mme STERKENDRIES Annick – AIDE INDIVIDUELLE A LA CREATION                             | 3 000         |
|                                                                 | Montrelais         | LE MAT CENTRE D'ART DE Montrelais - Aide au fonctionnement                            | 5 000         |
|                                                                 |                    | <b>Total P131</b>                                                                     | <b>8 000</b>  |
| 175 - Patrimoines                                               | Vallons-de-l'Erdre | 44 VALLON DE L'ERDRE - Vallons-de-l'Erdre - Château de Bourmont                       | 24 327        |
|                                                                 | Vallons-de-l'Erdre | COMMUNE DE VALLONS DE L'ERDRE - Restauraton d'un cadastre napoléonien                 | 1 604         |
|                                                                 |                    | <b>Total P175</b>                                                                     | <b>25 931</b> |
| 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture | Ancenis            | CC PAYS D'Ancenis - Résidence - parcours EAC- évaluaton projet culturel de territoire | 22 800        |
|                                                                 | Montrelais         | LE MAT CENTRE D'ART DE Montrelais - Résidence d'artistes                              | 5 000         |
|                                                                 | Vallons-de-l'Erdre | Collège LOUIS PASTEUR – atelier arts plastiques                                       | 1 500         |
|                                                                 |                    | <b>Total P224</b>                                                                     | <b>29 300</b> |
|                                                                 |                    | <b>Total CC du Pays d'Ancenis</b>                                                     | <b>63 231</b> |

### 5. Subventions exceptionnelles versées par l'État en 2021 au titre de la relance sur ce territoire :

| Bénéficiaires (associations, sociétés...) | Montant de l'aide financière | Dispositifs « culture »                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Association Adjololo system (5000)        | 5000                         | Été culturel (crédits déconcentrés)                                                      |
| EDEN 3 (27776), SALLE JEANNE D ARC (1679) | 29455                        | Aides versées par le Centre national de la cinématographie (plan d'urgence exploitation) |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>34455</b>                 |                                                                                          |



## 4.2 – Engagements du Conseil régional

Liste des actions soutenues par la Région Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du plan de relance régional

| Bénéficiaire                             | Localisation         | Intitulé op                                                                                                           | Date d'attribution de l'aide | Montant voté |
|------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------|
| COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE              | LA ROCHE-BLANCHE     | Au titre du Fonds d'urgence pour le maintien des professionnels de santé, création d'un pôle santé à La Roche Blanche | 21/05/2021                   | 22 121,00 €  |
| COMMUNE DE LOIREAUXENCE                  | VARADES              | FRDC : Installation d'une aire de jeux extérieurs sur la commune déléguée de La Rouxière.                             | 23/09/2021                   | 1 282,00 €   |
| COMMUNE DE LOIREAUXENCE                  | VARADES              | FRDC : Réhabilitation du foyer des jeunes - Commune déléguée de Varades                                               | 23/09/2021                   | 9 371,00 €   |
| COMMUNE DE TRANS SUR ERDRE               | TRANS-SUR-ERDRE      | FRDC : Aménagement d'un espace paysager                                                                               | 21/05/2021                   | 9 740,00 €   |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D ANCENIS | ANCENIS              | Le plan d'équipement des piscines du Pays d'Ancenis Tranche 1                                                         | 12/02/2021                   | 417 772,00 € |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D ANCENIS | ANCENIS              | La réalisation du Schéma de COhérence Territoriale                                                                    | 12/02/2021                   | 50 000,00 €  |
| COMMUNE DE LIGNE                         | LIGNE                | PLRIC : Extension du centre technique municipal                                                                       | 21/05/2021                   | 75 000,00 €  |
| COMMUNE DE MESANGER                      | MESANGER             | PLRIC : Réalisation salles associatives                                                                               | 13/11/2020                   | 75 000,00 €  |
| COMMUNE DE MOUZEIL                       | MOUZEIL              | PLRIC : Construction de logements adaptés à une population vieillissante 'Les Colibris'                               | 31/03/2021                   | 75 000,00 €  |
| COMMUNE DE RIAILLE                       | RIAILLE              | PLRIC : Rénovation / Extension des vestiaires de football                                                             | 21/05/2021                   | 68 200,00 €  |
| COMMUNE DE TEILLE                        | TEILLE               | PLRIC : Construction d'un pôle sportif et culturel                                                                    | 31/03/2021                   | 75 000,00 €  |
| COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE                | SAINT-HERBLON        | PLRIC : Aménagement d'un théâtre de verdure                                                                           | 21/05/2021                   | 47 930,00 €  |
| COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE                | SAINT-HERBLON        | PLRIC : Aménagement du rond-point de la mairie                                                                        | 21/05/2021                   | 66 458,00 €  |
| COMMUNE DE VALLONS DE L ERDRE            | SAINT-MARS-LA-JAILLE | PLRIC : Création d'un parking                                                                                         | 31/03/2021                   | 11 267,00 €  |
| COMMUNE DE VALLONS DE L ERDRE            | SAINT-MARS-LA-JAILLE | PLRIC : Requalification de la rue d'Ancenis                                                                           | 21/05/2021                   | 75 000,00 €  |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D ANCENIS | LIGNE                | La création d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage sur la commune de Ligné                                | 23/09/2021                   | 166 749,00 € |

|                                                |                      |                                                                                                           |            |                       |
|------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|
| COMMUNAUTE DE<br>COMMUNES DU PAYS<br>D ANCENIS | SAINT-MARS-LA-JAILLE | L'extension des activités de la<br>recyclerie du Pays d'Ancenis - tranche<br>1                            | 19/11/2021 | 192 000,00 €          |
| COMMUNE DE ANCENIS<br>SAINT GEREON             | ANCENIS              | La création d'un terrain synthétique<br>pour la pratique du football au stade<br>Charles Ardoux           | 19/11/2021 | 209 125,00 €          |
| COMMUNE DE LIGNE                               | LIGNE                | La réalisation d'un terrain de sport<br>synthétique                                                       | 19/11/2021 | 209 125,00 €          |
| COMMUNAUTE DE<br>COMMUNES DU PAYS<br>D ANCENIS | ANCENIS              | Fonds Régional Territoires Industrie,<br>recrutement d'un chargé de mission                               | 21/05/2021 | 20 000,00 €           |
| CULTIVONS LES CAILLOUX                         | ANCENIS              | Fonds tiers - lieux - acquisition et<br>aménagement d'un bâtiment -<br>Association cultivons les cailloux | 23/09/2021 | 69 840,00 €           |
|                                                |                      |                                                                                                           |            | <b>1 945 980,00 €</b> |

## **4.3 Engagements des opérateurs**

### 4.3.1 La Banque des territoires



La Banque des Territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

#### - Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

#### - Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'État en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

#### - Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

#### Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

##### Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

##### Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

#### Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

#### **Financement des projets des collectivités territoriales**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

#### **Via des prêts sur fonds d'épargne**

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

**Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :**

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs ;
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

#### **Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux**

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus

attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

**Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement**, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

#### **Contribution aux programmes nationaux territoriaux**

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

## 4.3.2 L'agence de l'eau



### 11e Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau

Zoom sur deux thématiques essentielles pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans vos CRTE

| VOTRE PROJET                                                                                                                     | CREDITS AGENCE DE L'EAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer le fonctionnement de vos systèmes d'assainissement de votre collectivité (réseaux d'eaux usées et station d'épuration) | <p>⇒ Des aides pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents des systèmes d'assainissement afin de limiter les rejets compromettant le bon état des eaux ou certains usages sensibles à la qualité de l'eau (baignade, production de coquillages, pêche à pied).</p> <p>Ces aides bonifiées pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP). Des taux d'aides de 30 % majorables jusqu'à 60 %.</p>                                                                                                                                                                                                         |
| Consolider la surveillance de vos systèmes d'assainissement pour vérifier l'efficacité de vos équipements                        | <p>⇒ Des aides renforcées pour la gestion intégrée des eaux pluviales (taux = 50%) afin de réduire l'impact des déversements par temps de pluie</p> <p>⇒ Des aides jusqu'en 2021 pour achever la mise en place de l'autosurveillance (taux = 70%)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Une infiltration des eaux pluviales à la parcelle                                                                                | <p>⇒ Une dégressivité des aides accélérée lorsque les systèmes d'assainissement sont déclarés non-conformes vis-à-vis de la directive ERU</p> <p>⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Restaurer vos rivières et vos milieux aquatiques                                                                                 | <p>⇒ Des programmes d'action (dont l'acquisition) ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques des cours d'eau, la restauration des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité.</p> <p>⇒ Priorité aux actions coordonnées dans les Contrats territoriaux Eau (outil partenarial avec Région, Département et Etat) et aux démarches globales qui prennent en compte, à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble des usages de l'eau et leurs effets sur les milieux aquatiques.</p> <p>⇒ Des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque et particulièrement celles proches du bon état</p> <p>Des taux d'aides de 30 à 50 %</p> |

Pour connaître l'ensemble des autres aides du 11<sup>e</sup> programme\* de l'agence de l'eau en faveur des collectivités (économies d'eau, sensibilisation,...), consultez :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

Et contactez vos interlocuteurs habituels de l'agence pour des renseignements ou des conseils pour constituer votre demande à déposer via le service en ligne « Démarches simplifiées ».

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>

\*Le programme fait l'objet d'une révision au 01/01/2022 ; les éléments présentés dans cette fiche pourraient évoluer à la marge.



# Annexe 5 – Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont la déclinaison du Projet de Territoire du Pays d'Ancenis, enrichi de certaines démarches et réflexions en cours ainsi que de préoccupations relevées par les communes du territoire à l'occasion de la concertation mise en place pour la rédaction du CRRTE.

## **1 Rendre le territoire attractif et accueillant / 1ère Orientation stratégique**

Action prioritaire n° 1 : Renforcer l'attractivité du Pays d'Ancenis en affirmant son identité

Action prioritaire n° 2 : S'inscrire dans une dynamique de réseau métropolitain

Action prioritaire n° 3 : Favoriser l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes

Action prioritaire n° 4 : Diversifier l'offre à destination des jeunes adultes

Action prioritaire n° 5 : Renforcer l'offre touristique sur l'ensemble du Pays d'Ancenis en veillant à un maillage équilibré

## **2 Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations / 2° orientation stratégique**

Action prioritaire n° 1 : Conforter l'ancrage industriel et agroalimentaire du Pays d'Ancenis

Action prioritaire n° 2 : Impulser un développement économique sur l'ensemble du territoire et travailler sur la diversification économique

Action prioritaire n° 3 : Soutenir l'agriculture et accompagner ses mutations

Action prioritaire n° 4 : Favoriser l'arrivée de nouveaux salariés

## **3 Développer un territoire solidaire / 3° orientation stratégique**

Action prioritaire n° 1 : Maintenir et développer la vitalité et l'accessibilité des centres bourgs dans une perspective d'urbanisme durable

Action prioritaire n° 2 : Développer les mobilités, notamment durables, au sein du Pays d'Ancenis

Action prioritaire n° 3 : Proposer une offre de logements adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire

Action prioritaire n° 4 : Développer les solidarités et l'accès aux équipements et aux services, notamment de santé, à la bonne échelle de proximité

## **4 Agir localement pour la transition écologique / 4° orientation stratégique**

Action prioritaire n° 1 : Ancrer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de transition écologique

Action prioritaire n° 2 : Explorer de nouveaux types d'habitat

Action prioritaire n° 3 : Limiter l'artificialisation des sols

Action prioritaire n° 4 : Préserver le cadre de vie harmonieux, développer la biodiversité et améliorer la qualité de la ressource en eau

## Annexe 6 – Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets

La liste ci-annexée recense les projets du territoire, pour la mandature. Les projets s'inscrivent dans les orientations du Projet de Territoire et seront complétés des actions contractualisées dans le cadre des programmes Territoire d'Industrie et Petites Villes de Demain.

Cette liste sera amenée à évoluer et sera revisitée annuellement à l'occasion du Comité de pilotage, pour tenir compte de l'avancement des projets, des priorités des partenaires financeurs, mais aussi de la maturité des réflexions engagées sur le territoire.

### Projets déjà financés

| N° projet                                                                                                                                                                                   | Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                 | Porteur de projet  | Coût € HT    | Calendrier  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|
| <b>Rendre le territoire attractif et accueillant - Favoriser l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes</b>                                                                               |                                                                                                                                                                                                                    |                    |              |             |
| LIG2                                                                                                                                                                                        | Terrain de sport synthétique T1                                                                                                                                                                                    | Commune de Ligné   | 750 000,00   | 2021 - 2022 |
| MOU1                                                                                                                                                                                        | Création d'un citystade                                                                                                                                                                                            | Commune de Mouzeil | 90 000,00    | 2021        |
| ODU1                                                                                                                                                                                        | Réhabilitation et extension du pôle sportif                                                                                                                                                                        | Commune de Oudon   | 2 191 666,60 | En cours    |
| TEI1                                                                                                                                                                                        | Construction d'une salle de sports et d'une salle annexe culturelle                                                                                                                                                | Commune de Teillé  | 1 711 752,42 | 2021        |
| COMPA1                                                                                                                                                                                      | Plan piscine - T1 (travaux espace aquatique Jean Blanchet et piscine Charbonnière)                                                                                                                                 | COMPA              | 3 510 000,00 | 2021 - 2024 |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Conforter l'ancrage industriel et agroalimentaire du Pays d'Ancenis</b>                                               |                                                                                                                                                                                                                    |                    |              |             |
| COMPA3                                                                                                                                                                                      | Etude d'identification et de caractérisation des besoins de formations et de compétences afin de développer une ingénierie territoriale en matière de formation<br><b><i>Territoire d'Industrie (AC 1.2.1)</i></b> | COMPA              | 6 125,00     | 2021        |
| COMPA5                                                                                                                                                                                      | Amplifier la dynamique de l'Espace Entreprendre en Pays d'Ancenis - T1/2<br><b><i>Territoire d'Industrie (A 3.2.3)</i></b>                                                                                         | COMPA              | 1 624 000,00 | 2020-2023   |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Impulser un développement économique sur l'ensemble du territoire et travailler sur la diversification économique</b> |                                                                                                                                                                                                                    |                    |              |             |
| COU5                                                                                                                                                                                        | Maintien des commerces en centre-bourg (étude)                                                                                                                                                                     | Commune de Couffé  | 5 000,00     | 2021        |
| PAN2                                                                                                                                                                                        | Extension et rénovation de l'Auberge du Donneau                                                                                                                                                                    | Commune de Pannecé | 90 195,48    | 2021 - 2022 |
| COMPA12                                                                                                                                                                                     | Extension des activités de la recyclerie du Pays d'Ancenis - T1 (acquisition foncière)                                                                                                                             | COMPA              | 960 000,00   | 2021        |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Soutenir l'agriculture et accompagner ses mutations</b>                                                               |                                                                                                                                                                                                                    |                    |              |             |
| TEI6                                                                                                                                                                                        | Agrandissement du restaurant scolaire et rénovation de l'école publique                                                                                                                                            | Commune de Teillé  | 67 656,00    | 2021        |

| Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Favoriser l'arrivée de nouveaux salariés                                                     |                                                                                                                                                                                                                  |                                |              |                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------------------------|
| ADETER3                                                                                                                                                         | Animation de promotion de l'industrie dans le cadre de la semaine de l'industrie ( <b>MO partagée</b> )<br><b>Territoire d'Industrie (AC 1.3.1)</b>                                                              | A déterminer                   | 4 167,00     | 2021                                             |
| COMPA14                                                                                                                                                         | Etude sur les besoins en matière de logement et d'hébergements des jeunes actifs sur le territoire du Pays d'Ancenis<br><b>Territoire d'Industrie (A 2.2.3A)</b>                                                 | COMPA                          | 10 208,00    | 2021                                             |
| COMPA16                                                                                                                                                         | Valoriser l'utilisation de la plateforme emploi territorialisée : emploi.pays-ancenis.com<br><b>Territoire d'Industrie (A 1.1.2)</b>                                                                             | COMPA                          | 25 000,00    | 2021-2023                                        |
| COMPA17                                                                                                                                                         | Promouvoir les métiers industriels du territoire à travers des films de visites virtuelles d'entreprises – T1<br><b>Territoire d'Industrie (A 1.3.1)</b>                                                         | COMPA                          |              | 2021                                             |
| PRIVE1                                                                                                                                                          | Création d'un service d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant pour des jeunes en mobilité sociale et professionnelle ( <b>MO Habitat jeunes du Pays d'Ancenis</b> )<br><b>Territoire d'Industrie (A 2.2.3B)</b> | Porteur privé                  | 10 417,00    | 2021                                             |
| Développer un territoire solidaire - Maintenir et développer la vitalité et l'accessibilité des centres bourgs dans une perspective d'urbanisme durable         |                                                                                                                                                                                                                  |                                |              |                                                  |
| JOU4                                                                                                                                                            | Aménagement de la rue de l'Erdre                                                                                                                                                                                 | Commune de Joué-sur-Erdre      | 500 000,00   | 2021 - 2022                                      |
| LIG7                                                                                                                                                            | Extension du centre technique municipal                                                                                                                                                                          | Commune de Ligné               | 650 000,00   | 2021 - 2022                                      |
| ODU4                                                                                                                                                            | Aménagement voirie et réseaux rue Alphonse Fouchard (continuité travaux du pont du Havre)                                                                                                                        | Commune de Oudon               | 233 333,33   | 1er sem 2021                                     |
| ODU5                                                                                                                                                            | Nouvelle gendarmerie                                                                                                                                                                                             | Commune de Oudon               | 2 000 000,00 | 1er sem 2022                                     |
| ODU7                                                                                                                                                            | Etude de revitalisation du centre bourg et de la Pillardière                                                                                                                                                     | Commune de Oudon               | 33 333,33    | 2nd sem 2021                                     |
| POU2                                                                                                                                                            | Aménagement de voirie en centre-bourg - 2ème tranche                                                                                                                                                             | Commune de Pouillé-les-Coteaux | 400 000,00   | 2021 - 2022                                      |
| TEI7                                                                                                                                                            | Aménagement du cimetière                                                                                                                                                                                         | Commune de Teillé              | 33 500,00    | 2021                                             |
| Développer un territoire solidaire - Proposer une offre de logements adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire                                           |                                                                                                                                                                                                                  |                                |              |                                                  |
| COMPA23                                                                                                                                                         | Construction de deux nouvelles aires d'accueil permanentes pour les gens du voyage T1 (acquisitions foncières, AMO, études complémentaires, Moe)                                                                 | COMPA                          | 330 575,00   | 2021                                             |
| COMPA24                                                                                                                                                         | Construction d'aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage T2 - travaux sur l'aire de Ligné                                                                                                              | COMPA                          | 707 221,60   | 2021 - 2022                                      |
| Développer un territoire solidaire - Développer les solidarités et l'accès aux équipements et aux services, notamment de santé, à la bonne échelle de proximité |                                                                                                                                                                                                                  |                                |              |                                                  |
| CEL6                                                                                                                                                            | Plan de rénovation des écoles et de divers bâtiments communaux T1 (rénovation urgente de toitures)                                                                                                               | Commune de Le Cellier          | 491 045,70   | 2021 - 2022                                      |
| PIN3                                                                                                                                                            | Rénovation intérieure de la salle polyvalente - mise aux normes des sanitaires et accessibilité de la partie bar                                                                                                 | Commune de Le Pin              | 150 800,00   | 2021<br>(Début des travaux au 2nd semestre 2021) |

|                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                            |            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|-------------|
| LIG8                                                                                                                                                                   | Extension de la maison de l'enfance                                                                                                                                                                             | Commune de Ligné           | 664 000,00 | 2021 - 2022 |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Ancrer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de transition écologique</b>                          |                                                                                                                                                                                                                 |                            |            |             |
| MOU11                                                                                                                                                                  | Remplacement du chauffage à l'espace des Charmilles                                                                                                                                                             | Commune de Mouzeil         | 100 000,00 | 2021        |
| PAN6                                                                                                                                                                   | Remplacement du mode de chauffage à l'école (fuel par géothermie)                                                                                                                                               | Commune de Pannecé         | 130 300,00 | 2022        |
| <b>Agri localement pour la transition écologique - Préserver le cadre de vie harmonieux, développer la biodiversité et améliorer la qualité de la ressource en eau</b> |                                                                                                                                                                                                                 |                            |            |             |
| COU16                                                                                                                                                                  | Réalisation d'un atlas de biodiversité communal                                                                                                                                                                 | Commune de Couffé          | 49 835,00  | 2022        |
| TRA7                                                                                                                                                                   | Aménagement paysager de 4 500 m <sup>2</sup> du lotissement "Les Blés Noirs" (jeux pour enfants, pergola, kiosque central, jardins potagers collectifs, haie d'arbres fruitiers, toilettes sèches, composteurs) | Commune de Trans-sur-Erdre | 60 000,00  | 2021        |

# Annexe 6.1 – Calendrier prévisionnel de programmation des projets (tableau de suivi)

## Projets à inscrire sur l'appel à projets 2022

| N° projet                                                                                                                                                 | Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                                          | Porteur de projet                       | Coût € HT    | Calendrier       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------|------------------|
| <b>Rendre le territoire attractif et accueillant - Favoriser l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes</b>                                             |                                                                                                                                                                                                                                             |                                         |              |                  |
| ASG1                                                                                                                                                      | Equipements sportifs (terrain synthétique du Gotha, terrain synthétique du Bois jauni, city-stade, vestiaires) - T1                                                                                                                         | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 1 900 000,00 | 2021 - 2024      |
| ING3                                                                                                                                                      | Réaménagement des complexes sportifs (aménagement d'une plaine sportive avec tribunes, club house, vestiaires, terrain synthétique, terrain en herbe, piste de vitesse, terrain de tennis et rénovation de la salle de sports existante) T1 | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 885 476,00   | 2022 - 2023      |
| LIG1                                                                                                                                                      | Terrain de sport synthétique T2                                                                                                                                                                                                             | Commune de Ligné                        | 400 000,00   | 2022             |
| LOI4                                                                                                                                                      | Réhabilitation de l'espace A. Gautier (matériel scénique, sécurisation, etc.)                                                                                                                                                               | Commune de Loireauxence                 | 60 000,00    | 2022 - 2025      |
| LOI5                                                                                                                                                      | Plan de gestion et de remplacement du matériel sportif et d'aires de jeux                                                                                                                                                                   | Commune de Loireauxence                 | 80 000,00    | 2022 - 2025      |
| LOI6                                                                                                                                                      | Soutien aux événements musicaux et aux associations via services civiques, VTA, etc.                                                                                                                                                        | Commune de Loireauxence                 |              | A partir de 2022 |
| VAI1                                                                                                                                                      | Aménagement de toilettes publiques extérieures au complexe de loisirs                                                                                                                                                                       | Commune de Vair-sur-Loire               | 50 000,00    | 2022 - 2023      |
| <b>Rendre le territoire attractif et accueillant - Renforcer l'offre touristique sur l'ensemble du Pays d'Ancenis en veillant à un maillage équilibré</b> |                                                                                                                                                                                                                                             |                                         |              |                  |
| COU3                                                                                                                                                      | Création de 3 circuits de trail - <b>projet partenarial Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, Le Cellier, Oudon</b>                                                                                                                                 | Commune de Couffé                       | 78 219,00    | 2021             |
| PAN1                                                                                                                                                      | Création d'un sentier de randonnée inter-communal                                                                                                                                                                                           | Commune de Pannecé                      | 16 219,00    | 2021 - 2022      |
| TEI4                                                                                                                                                      | Aménagement d'un chemin de randonnée vers Pannecé                                                                                                                                                                                           | Commune de Teillé                       | 12 500,00    | 2021 - 2022      |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Conforter l'ancrage industriel et agroalimentaire du Pays d'Ancenis</b>             |                                                                                                                                                                                                                                             |                                         |              |                  |
| COMPA4                                                                                                                                                    | Aménager à court terme un espace de formation multi-acteurs permettant la localisation de formations sur le territoire <b><i>Territoire d'Industrie (A 1.2.6A)</i></b>                                                                      | COMPA                                   |              | 2022             |
| COMPA6                                                                                                                                                    | Accélérer le déploiement des infrastructures de communications numériques et de téléphonie <b><i>Territoire d'Industrie (AC 2.4.2)</i></b>                                                                                                  | COMPA                                   |              | 2021 - 2023      |
| COMPA7                                                                                                                                                    | Requalification des zones d'activité historiques afin de créer les fonctionnalités nécessaires au développement et à la compétitivité des entreprises <b><i>Territoire d'Industrie (A 2.5.1)</i></b>                                        | COMPA                                   |              | 2021 - 2023      |

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                |              |                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|----------------------------------------------|
| COMPA8                                                                                                                                                                                      | Aménager les extensions des zones d'activités – ZAC Aéroport<br><b>Territoire d'Industrie (A 2.5.2)</b>                                                                                                                                            | COMPA                          | 4 668 238    | 2021-2023                                    |
| COMPA9                                                                                                                                                                                      | Accompagner la transition digitale des TPE/PME avec un service de conseil numérique<br><b>Territoire d'Industrie (AC 2.4.1)</b>                                                                                                                    | COMPA                          | 16 667,00    | 2022 - 2023                                  |
| COMPA10                                                                                                                                                                                     | Accompagner l'émergence et la structuration d'un pôle d'excellence agri-industriel<br><b>Territoire d'Industrie (A 3.1.3)</b>                                                                                                                      | COMPA                          | 25 000,00    | 2022 - 2023                                  |
| COMPA11                                                                                                                                                                                     | Amplifier la dynamique de l'Espace Entreprise en Pays d'Ancenis - T3<br><b>Territoire d'Industrie (A 3.2.3)</b>                                                                                                                                    | COMPA                          |              | 2022-2024                                    |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Impulser un développement économique sur l'ensemble du territoire et travailler sur la diversification économique</b> |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                |              |                                              |
| COU6                                                                                                                                                                                        | Requalification de l'ancien garage à l'entrée du bourg (acquisitions foncières, études et travaux de dépollution, études et travaux d'aménagement de l'espace public (+ 3 000 m²) et du garage (+ 330 m²))                                         | Commune de Couffé              | 330 480,00   | A partir de 2021                             |
| OUD3                                                                                                                                                                                        | Réhabilitation commerce (arche, passage couvert et vitrine)                                                                                                                                                                                        | Commune de Oudon               | 66 666,66    | 2nd sem 21 (études) - 2nd sem 2022 (travaux) |
| TEI5                                                                                                                                                                                        | Rénovation du café-restaurant (logement et commerce)                                                                                                                                                                                               | Commune de Teillé              | 60 000,00    | 2022 - 2023                                  |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Soutenir l'agriculture et accompagner ses mutations</b>                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                |              |                                              |
| LIG4                                                                                                                                                                                        | Extension du restaurant scolaire                                                                                                                                                                                                                   | Commune de Ligné               | 250 000,00   | 2021 - 2022                                  |
| LOI10                                                                                                                                                                                       | Création d'une restauration en régie favorisant les produits de qualité et locaux                                                                                                                                                                  | Commune de Loireauxence        |              | A partir de 2022                             |
| POU1                                                                                                                                                                                        | Restauration scolaire                                                                                                                                                                                                                              | Commune de Pouillé-les-Coteaux | 1 300 000,00 | 2021 - 2023                                  |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Favoriser l'arrivée de nouveaux salariés</b>                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                |              |                                              |
| COMPA15                                                                                                                                                                                     | Programme d'aide à l'intégration des nouveaux salariés extérieurs au territoire<br><b>Territoire d'Industrie (A 1.1.4)</b>                                                                                                                         | COMPA                          | 50 000,00    | 2022                                         |
| COMPA17                                                                                                                                                                                     | Promouvoir les métiers industriels du territoire à travers des films de visites virtuelles d'entreprises – T2<br><b>Territoire d'Industrie (A 1.3.1)</b>                                                                                           | COMPA                          | 104 167,00   | 2022 - 2024                                  |
| PRIVE2                                                                                                                                                                                      | Projet de rénovation/transformation de l'ex-IME de Varades pour favoriser son ouverture aux salariés du territoire en apportant des garanties de la vacance et de caution des baux ( <b>MO privée</b> )<br><b>Territoire d'Industrie (A 2.2.2)</b> | Porteur privé                  |              | 2021 - 2023                                  |
| <b>Développer un territoire solidaire - Maintenir et développer la vitalité et l'accessibilité des centres bourgs dans une perspective d'urbanisme durable</b>                              |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                |              |                                              |

|                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                         |              |                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------|-----------------------------|
| ASG4                                                                                                                | Aménagements urbains (études secteur gare, vidéoprotection, réserves foncières, centre technique municipal, place Charles de Gaulle, etc.) - T1                                                                                                      | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 138 800,00   | 2022 - 2024                 |
| ING4                                                                                                                | Rénovation du château de la Verrerie (services municipaux, espaces dédiés à la culture) T1                                                                                                                                                           | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 703 000,00   | 2022 - 2026                 |
| COU7                                                                                                                | Aménagement du carrefour de la Favrie                                                                                                                                                                                                                | Commune de Couffé                       | 600 000,00   | 2022                        |
| COU8                                                                                                                | Etude d'aménagement du centre-bourg (plan guide)                                                                                                                                                                                                     | Commune de Couffé                       | 50 000,00    | 2022                        |
| COU11                                                                                                               | Aménagement du cimetière et mise en accessibilité                                                                                                                                                                                                    | Commune de Couffé                       | 60 000,00    | 2022 - 2023                 |
| CEL3                                                                                                                | Plan de revalorisation du bourg T1 (aménagement d'un parking et d'une zone de loisirs en centre-bourg)                                                                                                                                               | Commune de Le Cellier                   | 716 805,52   | 2022 - 2023                 |
| LIG5                                                                                                                | Place de la Perretterie - 2ème phase T1                                                                                                                                                                                                              | Commune de Ligné                        | 100 000,00   | 2022                        |
| LOI11                                                                                                               | Numérique : déploiement de la fibre optique et adressage                                                                                                                                                                                             | Commune de Loireauxence                 | 20 000,00    | 2022 - 2023                 |
| LOI13                                                                                                               | Signalétique des bâtiments publics                                                                                                                                                                                                                   | Commune de Loireauxence                 |              | A partir de 2022            |
| LOI14                                                                                                               | Assurer la sécurité des habitants (sécurité routière, vidéosurveillance)                                                                                                                                                                             | Commune de Loireauxence                 |              | A partir de 2022            |
| MOU5                                                                                                                | Agrandissement des locaux techniques                                                                                                                                                                                                                 | Commune de Mouzeil                      | 90 000,00    | 2022 - 2023                 |
| ODU6                                                                                                                | Centre technique municipal                                                                                                                                                                                                                           | Commune de Oudon                        | 666 666,66   | 1er sem 2022                |
| PAN3                                                                                                                | Sécurisation entrée de bourg                                                                                                                                                                                                                         | Commune de Pannecé                      | 1 902 000,00 | 2021 (Moe) - 2022 (travaux) |
| RIA2                                                                                                                | Aménagement de la rue de l'Erdre (entrée de bourg sud - RD 14)                                                                                                                                                                                       | Commune de Riaillé                      | 779 895,00   | 2022 - 2023                 |
| TEI8                                                                                                                | Rénovation de l'ancienne mairie                                                                                                                                                                                                                      | Commune de Teillé                       | 200 000,00   | 2022                        |
| TRA2                                                                                                                | Création d'un rond-point à l'intersection des RD 26 (Riaillé) et RD 316 (Teillé)                                                                                                                                                                     | Commune de Trans-sur-Erdre              |              | 2022                        |
| TRA3                                                                                                                | Changement du bloc sanitaire auprès de l'église                                                                                                                                                                                                      | Commune de Trans-sur-Erdre              |              | 2022                        |
| PRIVE4                                                                                                              | Projets immobiliers rue des Palmiers - Ligné - (MO privée)                                                                                                                                                                                           | Porteur privé                           |              | 2022 - 2024                 |
| <b>Développer un territoire solidaire - Développer les mobilités, notamment durables, au sein du Pays d'Ancenis</b> |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                         |              |                             |
| ASG6                                                                                                                | Mobilités T1                                                                                                                                                                                                                                         | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 945 000,00   | 2021 - 2022                 |
| COU12                                                                                                               | Mobilités douces (schéma et premiers travaux)                                                                                                                                                                                                        | Commune de Couffé                       | 30 000,00    | 2022                        |
| LOI18                                                                                                               | Mettre en place un plan de mobilité intra Loireauxence - création de circulation douces (Varades/Saint-Florent et intra Loireauxence)                                                                                                                | Commune de Loireauxence                 | 500 000,00   | A partir de 2022            |
| MES4                                                                                                                | Liaisons cyclables vers le sud de Mésanger                                                                                                                                                                                                           | Commune de Mésanger                     | 839 000,00   | 2021 - 2023                 |
| VAL4                                                                                                                | Liaisons douces                                                                                                                                                                                                                                      | Commune de Vallons-de-l'Erdre           | 1 560 000,00 | 2022 - 2026                 |
| COMPA18                                                                                                             | Répondre aux problématiques de mobilité des entreprises à travers une démarche de mutualisation inter-entreprises des analyses de déplacement du personnel pour l'identification de solutions collectives<br><b>Territoire d'Industrie (A 2.3.3)</b> | COMPA                                   | 33 333,00    | 2022                        |



|                                                                                                                                                                        |                                                                                                                 |                            |            |                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|------------------------------------------------|
| COMPA20                                                                                                                                                                | Aménagement d'un parking multimodal aux abords de la halte ferroviaire du Cellier                               | COMPA                      | 419 300,00 | 2021 - 2022                                    |
| COMPA21                                                                                                                                                                | Organisation des Mobilités Actives en Pays d'Ancenis                                                            | COMPA                      | 340 500,00 | 2022 - 2024                                    |
| COMPA22                                                                                                                                                                | Plan de mobilité simplifié                                                                                      | COMPA                      | 60 000,00  | 2022 - 2024                                    |
| <b>Développer un territoire solidaire - Proposer une offre de logements adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire</b>                                           |                                                                                                                 |                            |            |                                                |
| PAN4                                                                                                                                                                   | Maîtrise de l'OAP rue des Cèdres                                                                                | Commune de Pannecé         | 180 000,00 | 2021 (acquisition) - 2022 (étude lotissement)  |
| TRA4                                                                                                                                                                   | Création du lotissement du "Vieux Chêne" (22 lots dont 6 abordables)                                            | Commune de Trans-sur-Erdre | 550 000,00 | 2021                                           |
| VAI4                                                                                                                                                                   | Création de logements sociaux                                                                                   | Commune de Vair-sur-Loire  | 50 000,00  | 2022                                           |
| <b>Développer un territoire solidaire - Développer les solidarités et l'accès aux équipements et aux services, notamment de santé, à la bonne échelle de proximité</b> |                                                                                                                 |                            |            |                                                |
| JOU7                                                                                                                                                                   | Maison d'assistantes maternelles                                                                                | Commune de Joué-sur-Erdre  | 300 000,00 | 2022                                           |
| LOI19                                                                                                                                                                  | Réhabilitation du foyer des jeunes de Varades                                                                   | Commune de Loireauxence    | 93 706,00  | 2022                                           |
| LOI21                                                                                                                                                                  | Travaux de restructuration du pôle solidarités cohésion sociale – installation France Service                   | Commune de Loireauxence    | 57 414,00  | 2022 - 2023                                    |
| LOI22                                                                                                                                                                  | Réalisation de travaux VRD pour opération EHPAD, habitats seniors, réhabilitation du site de l'IME              | Commune de Loireauxence    | 500 000,00 | 2022 - 2025                                    |
| LOI24                                                                                                                                                                  | Assurer l'accès aux soins de 1er recours dans le cadre de la charte de santé de Loireauxence                    | Commune de Loireauxence    |            | A partir de 2021                               |
| LOI25                                                                                                                                                                  | Accessibilité des bâtiments publics                                                                             | Commune de Loireauxence    |            | A partir de 2022                               |
| LOI26                                                                                                                                                                  | Accueillir les nouvelles populations (réfugiés, gens du voyage) : emploi/formation, éducation, accès aux droits | Commune de Loireauxence    |            | A partir de 2022                               |
| MOU10                                                                                                                                                                  | Rénovation/transformation du logement communal (1 rue du bourg drapé) en ERP (local "ados")                     | Commune de Mouzeil         | 60 000,00  | 2022                                           |
| ODU8                                                                                                                                                                   | Salle mutualisée école publique                                                                                 | Commune de Oudon           | 125 000,00 | 2nd sem 2021 (études) - 2nd sem 2022 (travaux) |
| VAI5                                                                                                                                                                   | Agrandissement et réaménagement du cabinet médical                                                              | Commune de Vair-sur-Loire  | 176 951,00 | 2022                                           |
| COMPA27                                                                                                                                                                | Elaboration d'un Contrat Local de Santé                                                                         | COMPA                      |            |                                                |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Ancrer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de transition écologique</b>                          |                                                                                                                 |                            |            |                                                |
| COU15                                                                                                                                                                  | Réhabilitation des locatifs sociaux (énergie et accessibilité)                                                  | Commune de Couffé          | 207 166,00 | 2022                                           |
| LOI30                                                                                                                                                                  | Favoriser la concertation, la participation des habitants par des intervenants extérieurs                       | Commune de Loireauxence    |            | 2021 - 2026                                    |

|                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                          |                                |              |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|------------------|
| LOI31                                                                                                                                                                  | Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salles, mairies, équipements enfance jeunesse, logements communaux)                                      | Commune de Loireauxence        | 150 000,00   | A partir de 2022 |
| LOI34                                                                                                                                                                  | Soutien en ingénierie aux développement des énergies renouvelables, à la préservation de la biodiversité                                                 | Commune de Loireauxence        |              | A partir de 2022 |
| MON1                                                                                                                                                                   | Construction d'un local polyvalent (local infirmier, local associatif, espace de télétravail, local de commerces et services, panneaux photovoltaïques)  | Commune de Montrelais          | 495 000,00   | 2022             |
| RIA5                                                                                                                                                                   | Remplacement des chaudières du groupe scolaire R.Doisneau                                                                                                | Commune de Riaillé             | 70 000,00    | 2022 - 2023      |
| TEI13                                                                                                                                                                  | Rénovation de l'ancienne salle polyvalente                                                                                                               | Commune de Teillé              | 125 000,00   | 2021 - 2022      |
| TEI14                                                                                                                                                                  | Changement de chaudières et mise aux normes des équipements (église, théâtre)                                                                            | Commune de Teillé              | 85 833,00    | 2022             |
| VAI6                                                                                                                                                                   | Création d'un boudodrome avec panneaux photovoltaïques (Saint-Herblon)                                                                                   | Commune de Vair-sur-Loire      | 150 000,00   | 2022             |
| VAI7                                                                                                                                                                   | Remplacement de la chaudière à l'église de Saint-Herblon                                                                                                 | Commune de Vair-sur-Loire      | 60 000,00    | 2022             |
| VAL7                                                                                                                                                                   | Rénovation énergétique des bâtiments communaux                                                                                                           | Commune de Vallons-de-l'Erdre  |              | A partir de 2022 |
| COMPA28                                                                                                                                                                | Evaluation du PCAET                                                                                                                                      | COMPA                          | 52 000,00    | 2022             |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Explorer de nouveaux types d'habitat</b>                                                                            |                                                                                                                                                          |                                |              |                  |
| COMPA30                                                                                                                                                                | Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) / marché prestation                                                                             | COMPA                          | 450 000,00   | 2022 - 2024      |
| COMPA31                                                                                                                                                                | Programme d'Intérêt Général (PIG) rénovation énergétique / marché de prestation                                                                          | COMPA                          | 200 000,00   | 2022 - 2024      |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Limiter l'artificialisation des sols</b>                                                                            |                                                                                                                                                          |                                |              |                  |
| AETER6                                                                                                                                                                 | Acquisitions pour réserves foncières - Ligné - <b>(MO commune ou AFLA) T1</b>                                                                            | A déterminer                   | 200 000,00   | 2021 - 2022      |
| LOI35                                                                                                                                                                  | Stratégie foncière d'acquisition en centre bourg pour des opérations confiées à des opérateurs de développement de l'habitat, de services et de commerce | Commune de Loireauxence        |              | 2021 - 2026      |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Préserver le cadre de vie harmonieux, développer la biodiversité et améliorer la qualité de la ressource en eau</b> |                                                                                                                                                          |                                |              |                  |
| ASG12                                                                                                                                                                  | Aménagements de réseaux d'eaux pluviales et restauration de zone humide T1                                                                               | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon | 1 000 000,00 | 2021 - 2022      |
| LOI36                                                                                                                                                                  | Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts/0phytos                                                                                            | Commune de Loireauxence        |              | A partir de 2022 |
| VAI10                                                                                                                                                                  | Amélioration du terrain de football de Saint-Herblon (achat d'outils pour le respect de l'environnement)                                                 | Commune de Vair-sur-Loire      | 80 000,00    | 2022             |
| VAI11                                                                                                                                                                  | Atlas de la biodiversité                                                                                                                                 | Commune de Vair-sur-Loire      | 50 000,00    | 2022 – 2023      |
| COMPA32                                                                                                                                                                | Etude pour la prévention du risque inondation de la Loire et investigations complémentaires du remblai SNCF                                              | COMPA                          | 361 430      | 2021 - 2023      |

### Projets à inscrire sur des appels à projets ultérieurs

| N° projet                                                                                                     | Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                                          | Porteur de projet                       | Coût € HT    | Calendrier                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Rendre le territoire attractif et accueillant - Favoriser l'arrivée de nouvelles familles et de jeunes</b> |                                                                                                                                                                                                                                             |                                         |              |                                                     |
| ASG2                                                                                                          | Equipements culturels et de proximité (guinguette, ludothèque, logis, espaces de convivialité, corderie, château dont chatelet)                                                                                                             | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 3 000 000,00 | 2021 - 2026                                         |
| ASG3                                                                                                          | Equipements sportifs (terrain synthétique du Gotha, terrain synthétique du Bois jauni, city-stade, vestiaires) - T2                                                                                                                         | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 1 250 000,00 | 2023 - 2026                                         |
| ING1                                                                                                          | Réaménagement des complexes sportifs (aménagement d'une plaine sportive avec tribunes, club house, vestiaires, terrain synthétique, terrain en herbe, piste de vitesse, terrain de tennis et rénovation de la salle de sports existante) T2 | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 765 524,00   | 2024                                                |
| ING2                                                                                                          | Réaménagement des complexes sportifs (aménagement d'une plaine sportive avec tribunes, club house, vestiaires, terrain synthétique, terrain en herbe, piste de vitesse, terrain de tennis et rénovation de la salle de sports existante) T3 | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 689 000,00   | 2025                                                |
| COU1                                                                                                          | Extension et réhabilitation lourde de la salle polyvalente                                                                                                                                                                                  | Commune de Couffé                       | 1 000 000,00 | 2024                                                |
| COU2                                                                                                          | Evolution du complexe sportif : déplacement d'un terrain et extension de la salle de sports                                                                                                                                                 | Commune de Couffé                       |              | 2026                                                |
| JOU1                                                                                                          | Création d'un city-park et d'une aire de jeux                                                                                                                                                                                               | Commune de Joué-sur-Erdre               | 100 000,00   | 2024                                                |
| CEL1                                                                                                          | Confortement du parc des sports                                                                                                                                                                                                             | Commune de Le Cellier                   | 1 083 333,33 | 2021 - 2026                                         |
| LIG3                                                                                                          | 3ème salle de sport                                                                                                                                                                                                                         | Commune de Ligné                        | 1 500 000,00 | 2023 - 2025                                         |
| LOI1                                                                                                          | Création d'un boulodrome                                                                                                                                                                                                                    | Commune de Loireauxence                 | 120 000,00   | 2023                                                |
| LOI2                                                                                                          | Réhabilitation de la salle de loisirs de la Chapelle                                                                                                                                                                                        | Commune de Loireauxence                 | 150 000,00   | 2024                                                |
| LOI3                                                                                                          | Réhabilitation de la salle de la Pree Baron                                                                                                                                                                                                 | Commune de Loireauxence                 | 150 000,00   | 2024                                                |
| LOI7                                                                                                          | Création d'un citystade                                                                                                                                                                                                                     | Commune de Loireauxence                 | 45 000,00    |                                                     |
| MOU2                                                                                                          | Réhabilitation des équipements sportifs au stade municipal (construction de vestiaires, réfection des terrains de tennis, etc.)                                                                                                             | Commune de Mouzeil                      | 410 000,00   | 2022 (appel à candidature de la MOe)<br>2022 - 2026 |
| TEI2                                                                                                          | Parking de la salle polyvalente et de la salle de sport                                                                                                                                                                                     | Commune de Teillé                       |              | 2024                                                |
| TEI3                                                                                                          | Création de nouveaux terrains de tennis et terrains de basket en libre accès                                                                                                                                                                | Commune de Teillé                       |              | 2024                                                |
| TRA1                                                                                                          | Construction d'une nouvelle salle de sport ou polyvalente                                                                                                                                                                                   | Commune de Trans-sur-Erdre              |              | 2024 (étude) - 2025 (travaux)                       |
| VAL1                                                                                                          | Création de locaux associatifs                                                                                                                                                                                                              | Commune de Vallons-de-l'Erdre           |              | A partir de 2023                                    |

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------------------------------------|
| COMPA2                                                                                                                                                                                      | Plan piscine - T2 (travaux piscine Alexandre Braud)                                                                                                                                                                                                                                                                                        | COMPA                         | 3 140 000,00 | 2022 - 2023                                 |
| <b>Rendre le territoire attractif et accueillant - Renforcer l'offre touristique sur l'ensemble du Pays d'Ancenis en veillant à un maillage équilibré</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |
| COU4                                                                                                                                                                                        | Parcours du patrimoine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Commune de Couffé             | 20 000,00    | 2022 - 2023                                 |
| LOI8                                                                                                                                                                                        | Actions de mise en valeur du patrimoine communal                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Commune de Loireauxence       | 30 000,00    | 2024 - 2026                                 |
| MOU3                                                                                                                                                                                        | Réfection de l'entourage des vitraux de l'église                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Commune de Mouzeil            | 160 000,00   | 2021 (études de faisabilité)<br>2022 - 2023 |
| OUD2                                                                                                                                                                                        | Création de 3 circuits de trail - <b>projet partenarial Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, Le Cellier, Oudon</b>                                                                                                                                                                                                                                | Commune de Oudon              |              |                                             |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Conforter l'ancrage industriel et agroalimentaire du Pays d'Ancenis</b>                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |
| ADETER1                                                                                                                                                                                     | Créer un campus de formation multi-entreprises permettant la mise en œuvre d'un centre de formation apprentis et d'une plateforme formation modulaire accueillant les formations des parcours qualifiants vers l'emploi de tout public (retours à l'emploi, reconversions, etc.) <b>(MO à déterminer) Territoire d'Industrie (A 1.2.6)</b> | A déterminer                  |              | 2022 - 2024                                 |
| COMPA8                                                                                                                                                                                      | Aménager les extensions des zones d'activités - ZA Château-Rouge <b>Territoire d'Industrie (A 2.5.2)</b>                                                                                                                                                                                                                                   | COMPA                         |              |                                             |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Impulser un développement économique sur l'ensemble du territoire et travailler sur la diversification économique</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |
| ADETER2                                                                                                                                                                                     | Maintien, voire revitalisation des commerces dans les centres bourgs - Vallons-de-l'Erdre - <b>(MO privée et/ou commune)</b>                                                                                                                                                                                                               | A déterminer                  |              | 2022 - 2026                                 |
| ROC1                                                                                                                                                                                        | Pôle commercial et salle multi-activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Commune de La Roche-Blanche   | 2 911 000,00 | 2024 - 2027                                 |
| LOI9                                                                                                                                                                                        | Création d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de longue durée                                                                                                                                                                                                                              | Commune de Loireauxence       | 500 000,00   |                                             |
| COMPA13                                                                                                                                                                                     | Extension des activités de la recyclerie du Pays d'Ancenis - T2 (aménagements)                                                                                                                                                                                                                                                             | COMPA                         | 2 575 000,00 | 2022                                        |
| <b>Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations - Soutenir l'agriculture et accompagner ses mutations</b>                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |
| ROC2                                                                                                                                                                                        | Cantine scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Commune de La Roche-Blanche   | 800 000,00   | 2022 - 2023                                 |
| PIN1                                                                                                                                                                                        | Réhabilitation d'un bâtiment propriété de la commune, à proximité de l'école, pour la création d'un accueil périscolaire/restaurant scolaire                                                                                                                                                                                               | Commune de Le Pin             | 668 440,00   | 2023                                        |
| RIA1                                                                                                                                                                                        | Extension du restaurant scolaire pour ré-internaliser la confection des repas                                                                                                                                                                                                                                                              | Commune de Riaillé            | 750 000,00   | 2023 - 2024                                 |
| VAL2                                                                                                                                                                                        | Restauration scolaire - fabrication des repas sur site                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Commune de Vallons-de-l'Erdre |              | 2022 - 2025                                 |
| <b>Développer un territoire solidaire - Maintenir et développer la vitalité et l'accessibilité des centres bourgs dans une perspective d'urbanisme durable</b>                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |              |                                             |

|       |                                                                                                                                                                     |                                         |              |                                                                          |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------|
| ASG5  | Aménagements urbains (études secteur gare, vidéoprotection, réserves foncières, centre technique municipal, place Charles de Gaulle, etc.) - T2                     | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 3 861 200,00 | 2023 - 2026                                                              |
| ING5  | Rénovation du château de la Verrerie (services municipaux, espaces dédiés à la culture) T2                                                                          | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 563 000,00   | 2022 - 2026                                                              |
| ING6  | Réaménagement de la place du cœur de bourg, la place St Eloi et l'espace jeu du champ de Foire (stationnement, gestion des déchets, WC publics, bornes électriques) | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 1 000 000,00 | 2023 - 2024                                                              |
| COU9  | Réhabilitation du presbytère (tiers-lieux?, coworking?)                                                                                                             | Commune de Couffé                       |              | 2024                                                                     |
| COU10 | Traversée du bourg (voirie apaisée, mobilité douce, convois exceptionnels)                                                                                          | Commune de Couffé                       |              | 2022 - 2023                                                              |
| JOU2  | Sécurité de la traverse de la Demeure (chicanes)                                                                                                                    | Commune de Joué-sur-Erdre               | 40 000,00    | 2025                                                                     |
| JOU3  | Hall de marché dans le bourg                                                                                                                                        | Commune de Joué-sur-Erdre               | 100 000,00   | 2026                                                                     |
| JOU5  | Sécurité de la traverse de Notre-Dame-des-Langueurs (enfouissement réseaux)                                                                                         | Commune de Joué-sur-Erdre               | 300 000,00   | 2024 - 2025                                                              |
| CEL2  | Programme voirie communale                                                                                                                                          | Commune de Le Cellier                   | 350 000,00   | 2021 - 2025                                                              |
| LIG6  | Place de la Perretterie - 2ème phase T2                                                                                                                             | Commune de Ligné                        | 700 000,00   | 2023                                                                     |
| LOI12 | Réhabilitation et équipement des accueils de Mairie dans la cadre d'un plan d'accueil des usagers                                                                   | Commune de Loireauxence                 | 20 000,00    | 2023 - 2026                                                              |
| LOI15 | Réalisation du barreau routier nord de Varades                                                                                                                      | Commune de Loireauxence                 |              | A partir de 2024                                                         |
| LOI16 | Sécurisation de la voirie/PAVE                                                                                                                                      | Commune de Loireauxence                 |              | A partir de 2024                                                         |
| LOI17 | Extension de la mairie annexe de Belligné                                                                                                                           | Commune de Loireauxence                 | 130 000,00   |                                                                          |
| MES1  | Extension des services techniques municipaux et création de locaux techniques pour les associations                                                                 | Commune de Mésanger                     | 300 000,00   | 2023                                                                     |
| MES2  | Aménagement urbain place du Lavoir - création d'une place de centralité                                                                                             | Commune de Mésanger                     | 1 000 000,00 | 2022 - 2024                                                              |
| MES3  | Réalisation d'une entrée d'agglomération                                                                                                                            | Commune de Mésanger                     | 600 000,00   | 2023 - 2025                                                              |
| MOU4  | Aménagements de voirie au Boulay (zone de covoiturage, réaménagement du chemin de Lourdes, de la rue de la Libération, de la rue de la Fleur de sel)                | Commune de Mouzeil                      | 250 000,00   | 2021 (étude de faisabilité) - 2022/2023 (étude opérationnelle + travaux) |
| MOU6  | Aménagement rue du Pont Guitton (dont 85 720 € pour effacement réseaux/nouvel éclairage public) - entrée de bourg                                                   | Commune de Mouzeil                      | 350 000,00   | 2023 - 2024                                                              |
| MOU7  | Rénovation des façades du bâtiment Place Cadoret                                                                                                                    | Commune de Mouzeil                      | 100 000,00   | 2024 - 2026                                                              |
| MOU8  | Aménagement rue des Charmilles - entrée de bourg                                                                                                                    | Commune de Mouzeil                      | 200 000,00   | 2024-2026                                                                |
| RIA3  | Aménagement de la place de l'Echeveau                                                                                                                               | Commune de Riailé                       | 1 200 000,00 | 2024 - 2026                                                              |
| TEI9  | Aménagement de l'étage de la mairie dont création d'une salle de réunion                                                                                            | Commune de Teillé                       | 250 000,00   | 2023                                                                     |

|                                                                                                                              |                                                                                                                                           |                                |              |                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------------------------|
| TEI10                                                                                                                        | Aménagement des entrées de bourg via les routes départementales/sécurisation                                                              | Commune de Teillé              | 75 000,00    | 2023                                             |
| TEI11                                                                                                                        | Réfection des routes communales                                                                                                           | Commune de Teillé              |              | 2024                                             |
| VAI2                                                                                                                         | Extension de l'Ancre (mairie annexe + Poste) en bâtiments techniques                                                                      | Commune de Vair-sur-Loire      | 200 000,00   | 2023 - 2024                                      |
| VAI3                                                                                                                         | Aménagements des centres-bourgs (commerces, logements, aménagement extérieur mairie, multisport)                                          | Commune de Vair-sur-Loire      | 1 800 000,00 | 2023 - 2026                                      |
| VAL3                                                                                                                         | Attractivité et identité des centres-bourgs - travaux de voirie et de sécurité                                                            | Commune de Vallons-de-l'Erdre  |              | A partir de 2023                                 |
| PRIVE3                                                                                                                       | Réhabilitation de l'ex-hôtel du commerce (commerces RDC, logements et/ou tiers-lieux à l'étage) - Vallons-de-l'Erdre - <b>(MO privée)</b> | Porteur privé                  | 1 600 000,00 | 2021 - 2024                                      |
| <b>Développer un territoire solidaire - Développer les mobilités, notamment durables, au sein du Pays d'Ancenis</b>          |                                                                                                                                           |                                |              |                                                  |
| ASG7                                                                                                                         | Mobilités T2                                                                                                                              | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon | 855 000,00   | 2023 - 2026                                      |
| JOU6                                                                                                                         | Liaisons douces et bords de l'Erdre                                                                                                       | Commune de Joué-sur-Erdre      | 50 000,00    | 2025                                             |
| ROC3                                                                                                                         | Aménagement de liaisons douces                                                                                                            | Commune de La Roche-Blanche    | 250 000,00   | 2023 - 2026                                      |
| CEL4                                                                                                                         | Plan de revalorisation du bourg T2 (réaménagement des mobilités en centre bourg)                                                          | Commune de Le Cellier          | 833 333,33   | 2023 - 2030                                      |
| MOU9                                                                                                                         | Aménagement de liaisons douces et embellissement des hameaux                                                                              | Commune de Mouzeil             | 200 000,00   | 2021 (étude accompagnée par le CAUE) - 2022/2026 |
| COMPA19                                                                                                                      | Parking est de la gare SNCF d'Ancenis-Saint-Géréon                                                                                        | COMPA                          | 800 000,00   | 2024                                             |
| <b>Développer un territoire solidaire - Proposer une offre de logements adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire</b> |                                                                                                                                           |                                |              |                                                  |
| ADETER4                                                                                                                      | Développement d'une offre complémentaire de logements sociaux - Vallons-de-l'Erdre - <b>(MO privée et/ou commune)</b>                     | A déterminer                   |              | A partir de 2024                                 |
| ADETER5                                                                                                                      | Réutilisation de l'espace des Quatre Saisons - Vallons-de-l'Erdre - <b>(MO privée ou commune)</b>                                         | A déterminer                   |              | A partir de 2022                                 |
| CEL5                                                                                                                         | Plan de revalorisation du bourg T3 (restructuration et rénovation de l'habitat)                                                           | Commune de Le Cellier          |              | A partir de 2024                                 |
| PIN2                                                                                                                         | Aménagement d'un lotissement au sud de la commune (OAP n°3) du PLU pour la création d'une quinzaine de lots                               | Commune de Le Pin              |              | 2024                                             |
| TEI12                                                                                                                        | Aménagement du lotissement du plan d'eau                                                                                                  | Commune de Teillé              |              | 2022 - 2024                                      |
| TRA5                                                                                                                         | Création du lotissement de la "Croix Rouaud" - 1ère tranche (45 lots sur 90)                                                              | Commune de Trans-sur-Erdre     |              | 2023                                             |
| COMPA25                                                                                                                      | Construction d'aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage T3 - travaux sur l'aire de Loireauxence                                | COMPA                          | 707 221,60   | 2022 - 2023                                      |
| COMPA26                                                                                                                      | Création d'une aire de grands passages                                                                                                    | COMPA                          |              |                                                  |
| PRIVE5                                                                                                                       | Habitat - logements vacants / bâtiments vacants - Vallons-de-l'Erdre - <b>(MO privée)</b>                                                 | Porteur privé                  |              |                                                  |



| Développer un territoire solidaire - Développer les solidarités et l'accès aux équipements et aux services, notamment de santé, à la bonne échelle de proximité |                                                                                                                                     |                                         |               |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|
| ASG8                                                                                                                                                            | Rénovation et création d'équipements de service (rénovation de l'école A.Bernard, participation multi-accueil, cimetière du Tertre) | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 1 250 000,00  | 2022 - 2026                                  |
| ASG9                                                                                                                                                            | Agenda d'accessibilité programmée                                                                                                   | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 1 375 000,00  | 2023 - 2026                                  |
| ING7                                                                                                                                                            | Réhabilitation du groupe scolaire Les Petits Ligériens                                                                              | Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 1 000 000,00  | 2024 - 2025                                  |
| COU13                                                                                                                                                           | Résidence seniors dans un nouveau quartier                                                                                          | Commune de Couffé                       |               | 2024                                         |
| COU14                                                                                                                                                           | Pôle enfance-jeunesse : nouveau local de halte-garderie et nouveau local pour les jeunes                                            | Commune de Couffé                       |               | 2026                                         |
| JOU8                                                                                                                                                            | Agrandissement de l'accueil périscolaire (350 m²)                                                                                   | Commune de Joué-sur-Erdre               | 600 000,00    | 2023                                         |
| LIG9                                                                                                                                                            | Ecole élémentaire                                                                                                                   | Commune de Ligné                        | 2 500 000,00  | 2023 - 2025                                  |
| LOI20                                                                                                                                                           | Rénovation du centre médico-social                                                                                                  | Commune de Loireauxence                 | 120 000,00    | 2025                                         |
| LOI23                                                                                                                                                           | Développement de la structuration informatique, d'accès au réseau et téléphonie pour les services communaux                         | Commune de Loireauxence                 | 80 000,00     | 2023 - 2026                                  |
| LOI27                                                                                                                                                           | Agrandissements des accueils périscolaires de Varades et Belligné                                                                   | Commune de Loireauxence                 | 250 000,00    | A partir de 2024                             |
| LOI28                                                                                                                                                           | Extension de l'offre multi accueil                                                                                                  | Commune de Loireauxence                 | 800 000,00    |                                              |
| LOI29                                                                                                                                                           | Création d'une micro folie                                                                                                          | Commune de Loireauxence                 | 40 000,00     |                                              |
| MES5                                                                                                                                                            | Extension de la Maison de l'enfance avec adjonction d'une partie cuisine                                                            | Commune de Mésanger                     | 600 000,00    | 2021 - 2023                                  |
| PAN5                                                                                                                                                            | Création du pôle enfance jeunesse                                                                                                   | Commune de Pannecé                      | 1 100,00      | 2021 (étude CAUE - 1 100 €) - 2023 (travaux) |
| RIA4                                                                                                                                                            | Réhabilitation et extension de l'Espace France Services                                                                             | Commune de Riaillé                      | 850 000,00    | 2024 - 2026                                  |
| TRA6                                                                                                                                                            | Construction d'une nouvelle ludothèque                                                                                              | Commune de Trans-sur-Erdre              |               | 2021 (acquisition foncière) - 2023 (travaux) |
| VAL5                                                                                                                                                            | Création d'un espace France Service                                                                                                 | Commune de Vallons-de-l'Erdre           | 300 000,00    | A partir de 2022                             |
| VAL6                                                                                                                                                            | Extension du multi-accueil ou création d'une nouvelle structure                                                                     | Commune de Vallons-de-l'Erdre           |               | A partir de 2023                             |
| PRIVE6                                                                                                                                                          | Projet intergénérationnel (structure petite enfance et logements intermédiaires) - Oudon - <b>portage privé</b>                     | Porteur privé                           |               | 1er sem 2024                                 |
| PRIVE7                                                                                                                                                          | Construction d'un nouvel EHPAD - Ligné - <b>(MO privée)</b>                                                                         | Porteur privé                           | 10 000 000,00 | 2023 - 2025                                  |
| Agir localement pour la transition écologique - Ancrer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de transition écologique                          |                                                                                                                                     |                                         |               |                                              |
| ASG10                                                                                                                                                           | Rénovation énergétique et énergies renouvelables (bâtiments publics et éclairage public, photovoltaïque)                            | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon          | 1 800 000,00  | 2021 - 2026                                  |



|                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                   |                                |              |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|-----------------------|
| ASG11                                                                                                                                                                  | Participation citoyenne                                                                                                                           | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon | 240 000,00   | 2021 - 2026           |
| CEL7                                                                                                                                                                   | Plan de rénovation des écoles et de divers bâtiments communaux T2 (rénovation de l'école élémentaire - accessibilité PMR, rénovation énergétique) | Commune de Le Cellier          | 583 333,33   | 2023 - 2025           |
| LOI32                                                                                                                                                                  | Rénovation des salles de restauration                                                                                                             | Commune de Loireauxence        |              | A partir de 2024      |
| LOI33                                                                                                                                                                  | Acquisition de véhicules propres pour la commune                                                                                                  | Commune de Loireauxence        |              | A partir de 2024      |
| MES6                                                                                                                                                                   | Rénovation énergétique des bâtiments communaux - production d'électricité ou chaleur renouvelable (suite audit)                                   | Commune de Mésanger            | 500 000,00   | 2022 - 2024           |
| MON2                                                                                                                                                                   | Construction d'un centre technique municipal (avec panneaux photovoltaïques)                                                                      | Commune de Montrelais          | 693 000,00   | 2023                  |
| PAN7                                                                                                                                                                   | Couverture du plateau sportif existant (hypothèse panneaux photovoltaïques)                                                                       | Commune de Pannecé             |              |                       |
| RIA6                                                                                                                                                                   | Rénovation énergétique et fonctionnelle de l'espace culturel de la Mauvraie                                                                       | Commune de Riaillé             | 1 685 785,00 | 2022 - 2024           |
| VAI8                                                                                                                                                                   | Aménagement et rénovation de la salle de la Cour                                                                                                  | Commune de Vair-sur-Loire      | 300 000,00   | 2023 - 2024           |
| VAI9                                                                                                                                                                   | Réhabilitation de l'école publique d'Anetz                                                                                                        | Commune de Vair-sur-Loire      | 1 000 000,00 | 2023 - 2025           |
| VAL8                                                                                                                                                                   | Diagnostic éclairage public et travaux de mise en conformité                                                                                      | Commune de Vallons-de-l'Erdre  |              | A partir de 2024/2025 |
| COMPA29                                                                                                                                                                | Travaux prioritaires de rénovation énergétique identifiés suite aux études et audits                                                              | COMPA                          |              |                       |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Limiter l'artificialisation des sols</b>                                                                            |                                                                                                                                                   |                                |              |                       |
| ADETER7                                                                                                                                                                | Acquisitions pour réserves foncières - Ligné - <b>(MO commune ou AFLA) T2</b>                                                                     | A déterminer                   | 800 000,00   | 2023 - 2025           |
| <b>Agir localement pour la transition écologique - Préserver le cadre de vie harmonieux, développer la biodiversité et améliorer la qualité de la ressource en eau</b> |                                                                                                                                                   |                                |              |                       |
| ASG13                                                                                                                                                                  | Aménagements de réseaux d'eaux pluviales et restauration de zone humide T2                                                                        | Commune d'Ancenis-Saint-Géréon | 400 000,00   | 2023 - 2026           |
| COU17                                                                                                                                                                  | Espace récréatif et renaturation de l'Ilette (circuits PMR, espaces récréatifs, végétalisation)                                                   | Commune de Couffé              |              | 2023                  |
| LIG10                                                                                                                                                                  | Cimetière paysager                                                                                                                                | Commune de Ligné               |              | 2023 - 2025           |
| MOU12                                                                                                                                                                  | Aménagement de deux parcs de détente/loisirs                                                                                                      | Commune de Mouzeil             | 650 000,00   | 2024 - 2026           |
| COMPA33                                                                                                                                                                | Construction/réhabilitation de stations d'épuration et réhabilitation de réseaux d'assainissement                                                 | COMPA                          |              |                       |
| COMPA34                                                                                                                                                                | Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau                                                                                         | COMPA                          |              |                       |
| COMPA35                                                                                                                                                                | Travaux de protection contre le risque d'inondation                                                                                               | COMPA                          |              |                       |

## 6.2 Fiches actions

## Fiche projet N°ASG1 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Projet de 2 terrains synthétiques pour la pratique du football au stade Charles Ardoux et pour la pratique du rugby au Bois Jauni – T1

### Porteur du projet

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territorial

### Description de l'action ou projet

La ville d'Ancenis-Saint-Géréon a pour projet la réalisation de deux terrains synthétiques au sein des complexes sportifs du Gotha et du Bois Jauni en remplacement des terrains stabilisés devenus aujourd'hui obsolètes.

Ce projet de terrains synthétiques s'inscrit dans un programme global de rénovation des équipements sportifs ayant pour objectif de renforcer la qualité et la fonctionnalité des équipements existants tout en optimisant leur utilisation.

Le projet consiste en la construction de 2 terrains synthétiques principalement dédiés à la pratique sportive associative et scolaire, un pour la pratique du football en remplacement du terrain stabilisé Charles Ardoux, et un 2<sup>ème</sup> pour la pratique du rugby en remplacement du terrain stabilisé du Bois Jauni. Ces équipements permettront de répondre à une attente des pratiquants pour une utilisation sans contrainte météorologique ou contrainte de nombre d'heures de pratique, tout en engendrant des coûts d'entretien moindre.

### Partenaires

#### Partenaires financiers

Le Conseil régional dans le cadre du Contrat de Territoire pour le terrain synthétique de football.

La Fédération française de football dans le cadre d'un partenariat financier et technique pour le terrain synthétique de football.

L'Agence Nationale du Sports dans le cadre d'un partenariat financier et technique pour les 2 terrains synthétiques.

L'Etat par le biais de la DSIL pour les 2 terrains synthétiques.

La COMPA dans le cadre du Fonds de concours pour le terrain synthétique de rugby.

La Fédération française de rugby dans le cadre d'un partenariat financier et technique pour le terrain synthétique de rugby.

Le Département dans le cadre d'un partenariat financier pour le terrain synthétique de rugby.

Le conseil municipal a approuvé le projet en date du 27 septembre dernier.

Ce projet d'ensemble s'inscrit également dans une démarche de concertation avec les clubs sportifs, au stade de la définition du programme notamment.

La commune s'est engagée en mars 2021 dans le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce projet de terrains synthétiques contribue à la stratégie de revitalisation de ce programme.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Non concerné.

## Coût prévisionnel hors taxe

| DEPENSES                                              | Montant HT            |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Terrain synthétique de football Charles Ardoux</b> |                       |
| Maitrise d'œuvre                                      | 45 000,00 €           |
| Travaux d'aménagement d'un terrain synthétique        | 657 000,00 €          |
| Prestations topographiques, contrôles techniques, ... | 20 000,00 €           |
| Aménagement de réseaux et équipements complémentaires | 180 000,00 €          |
| <b>Sous-total Terrain synthétique Charles Ardoux</b>  | <b>902 000,00 €</b>   |
| <b>Terrain synthétique de rugby Bois Jauni</b>        |                       |
| Maitrise d'œuvre                                      | 55 000,00 €           |
| Travaux d'aménagement d'un terrain synthétique        | 918 000,00 €          |
| Prestations topographiques, contrôles techniques, ... | 25 000,00 €           |
| <b>Sous-total Terrain synthétique Bois Jauni</b>      | <b>998 000,00 €</b>   |
| <b>Total dépenses</b>                                 | <b>1 900 000,00 €</b> |

1ère phase : terrain synthétique de football

2<sup>ème</sup> phase : terrain synthétique de rugby

## Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT             |             | Recettes                                                                      |             | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|
| 2 terrains synthétiques | 1 900 000 € | Etat (dispositif DSIL) 30%                                                    | 570 000 €   | A solliciter            |
|                         |             | Région des Pays de la Loire 23% du terrain synthétique football               | 209 125€    | Sollicité               |
|                         |             | Département de Loire-Atlantique (dispositif) 20% du terrain synthétique rugby | 199 600 €   | A solliciter            |
|                         |             | Autres<br>ANS/FFF/FFR/COMPA                                                   | 540 000 €   | A solliciter            |
|                         |             | Autofinancement 20 %                                                          | 381 275 €   |                         |
| Total                   | 1 900 000 € | Total                                                                         | 1 900 000 € |                         |

### Calendrier

Etude de programmation terminée en 2021

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en fin d'année 2021

Travaux terrain synthétique football fin 2022

Travaux terrain synthétique rugby fin 2023

### Indicateurs d'évaluation proposés

Volume horaire d'utilisation des terrains par les scolaires et par les clubs sportifs sur la période hivernale.

## Fiche projet N°ING3 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement d'une plaine sportive avec tribunes, club house, vestiaires, terrain synthétique, terrain en herbe, piste de vitesse, terrain de tennis et rénovation de la salle de sports existante.

### Porteur du projet

Bureau VERIFICA – 2 impasse le Mintier – 44100  
NANTES

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Au cours de l'année 2016, l'équipe municipale a proposé la mise en place d'un conseil municipal des enfants, qui dès son installation a été amené à réfléchir à d'éventuels projets pouvant intéresser la population. Après enquête auprès des écoles, du collège, visite de différentes réalisations dans les communes voisines, la proposition des enfants a été la mise en place d'un terrain multisports.

Les arguments présentés ont été de proposer à un large public, un lieu de rassemblement, de convivialité autour d'un espace « complexe sportif » existant déjà dans la commune, mais plus particulièrement orienté vers le football.

La vocation de ce nouvel espace multisports est de permettre de proposer d'autres sports, comme le basket, le volley, mais également le badminton, le tout dans un espace protégé et sécurisé pour le jeune public.

Cet équipement rencontre, depuis sa mise en place un réel succès et a fait naître auprès de la nouvelle équipe municipale élue en juin 2020 la volonté, annoncée durant la campagne électorale de réhabiliter l'ensemble du complexe sportif. En effet, la création et le développement de plusieurs lotissements (Jubarderie, Hameau des Vignes, etc.), le projet confirmé de transformation du site industriel des caves de la Bouvraie en zone d'habitation (création de 80 à 100 logements sur les cinq prochaines années) amènent d'ores et déjà une nouvelle population qui souhaite pouvoir bénéficier d'équipements de loisirs et de sports de qualité.

Réduire les surfaces à entretenir, en passant de 3 terrains en herbe et 1 stabilisé à 2 terrains, mais en prévoyant la création d'un terrain synthétique nouvelle génération est le projet des élus ; tout comme la remise en état, voire l'agrandissement de la salle de sports, à côté de laquelle se trouve également un parcours de santé.

### Partenaires

Appui administratif et technique : Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire et Programmiste Bureau VERIFICA

Appui financier : recherche de partenaires :

- Qui ? :
- \*Etat dans le cadre de la DETR
  - \*Instances sportives dans le cadre du FAFA fonds d'aide au football amateur
  - \*Conseil départemental
  - \*COMPA dans le cadre d'un fonds de concours
  - \*Union Européenne dans le cadre des fonds LEADER
  - \*SIEM

L'ingénierie (conseils juridiques et technique) : Bureau VERIFICA

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions

accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Présentation du projet sous une forme globale avec réalisation sous une forme phasée (3 phases).

Principaux postes de dépenses :

#### **\*Phase n°1**

\*vestiaires et club house **885 476,00€HT**

#### **\*Phase n°2**

\*terrain synthétique 660 000,00€HT

\*dépenses imprévues 105 524,00€HT

**TOTAL 765 524,00€HT**

#### **\*Phase n°3**

Aménagement des espaces extérieurs

\*terrain en herbe 175 000,00€HT

\*terrain de tennis 80 000,00€HT

\*rénovation salle de sports 250 000,00€HT

\*local extérieur décrottoir chaussures 4 000,00€HT

\*clôtures du site 40 000,00€HT

\*parking 60 000,00€HT

\*éclairage 80 000,00€HT

**TOTAL 689 000,00€HT**

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

#### Phase n°1

| Dépenses HT                                     |                | Recettes                                                                                      |                                     | Acquis/Sollicité/Refusé<br>Demandes projetées |
|-------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Ex :<br>Aménagement<br>d'une plaine<br>sportive | 885 476,00 €HT | Union européenne (LEADER) 5,64 %                                                              | 50 000,00 €                         | Projeté                                       |
|                                                 |                | Etat (DETR) 35 %                                                                              | 309 916,60 €                        | Sollicité                                     |
|                                                 |                | Autres :<br>SIEMML<br>Fonds d'aide FAFA<br>Fonds de concours COMPA<br>Autofinancement commune | 130 000,00€<br><br><br>395 559,40 € |                                               |
|                                                 |                | <b>Total</b>                                                                                  | <b>885 476 €HT</b>                  |                                               |

#### Phase n°2

| Dépenses HT         |                | Recettes                         |              | Acquis/Sollicité/Refusé<br>Demandes projetées |
|---------------------|----------------|----------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|
| Ex :<br>Aménagement | 765 524,00 €HT | Union européenne (LEADER) 6,53 % | 50 000,00 €  | Projeté                                       |
|                     |                | Etat (DETR) 35 %                 | 267 933,40 € | Projeté                                       |

|                       |               |                                                                                     |                |  |
|-----------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--|
| d'une plaine sportive |               | Autres :<br>Fonds d'aide FAFA<br>Fonds de concours COMPA<br>Autofinancement commune | 447 590,60 €   |  |
| Total                 | 765 524,00€HT | Total                                                                               | 765 524,00 €HT |  |

### Phase n°3

| Dépenses HT                                     |                | Recettes                                                                                     |                | Acquis/Sollicité/Refusé<br>Demandes projetées |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|
| Ex :<br>Aménagement<br>d'une plaine<br>sportive | 689 000,00€HT  | Union européenne (LEADER) 7,25 %                                                             | 50 000,00 €    | Projeté                                       |
|                                                 |                | Etat (DETR) 35 %                                                                             | 241 150,00 €   | Projeté                                       |
|                                                 |                | Autres :<br>SIEML<br>Fonds d'aide FAFA<br>Fonds de concours COMPA<br>Autofinancement commune | 397 850,00 €   |                                               |
| Total                                           | 689 000,00 €HT | Total                                                                                        | 689 000,00 €HT |                                               |

### Calendrier

Année 2022 : études

Année 2023 : notifications des 1ers travaux phase 1

Années 2024/2025 : poursuite et fin des travaux phases 2 et 3.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Nombre de licenciés



## Fiche projet N°VAI1 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement de toilettes publics extérieurs au complexe de loisirs

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Suite à la suppression de toilettes vétustes au parc de l'Europe, lieu très fréquenté par les habitants de la commune, la municipalité souhaite créer des toilettes communes accessibles pour les usagers du parc mais également pour ceux qui fréquentent la salle Louis Rousseau.

### Partenaires

Travail en partenariat avec les associations et la commission cadre de vie.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le cout estimatif des travaux s'élève à 50 000 euros H.T.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Les financeurs n'ont pas été contactés pour le moment.

### Calendrier

Les travaux seront réalisés pour fin 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Mutualisation de l'équipement pour les usagers de la salle et les habitants.

## Fiche projet N°COU3 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création de trois circuits de trail

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'objectif du projet est de contribuer au développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine environnemental et rural de la commune. L'investissement dans une passerelle au Pont Noyer permettra d'envisager une continuité de parcours le long de la Loge aux Moines et permettra de concrétiser le parcours trail sur Couffé dans le cadre du projet départemental Trail de la Pilardière à Oudon « Uni'Vert Trail ». La commune souhaite inscrire ce parcours au PDIPR. Le projet trail est un projet de territoire, intercommunal et partagé, promouvant des pratiques sportives, familiales et de tourisme. C'est un projet résilient et non impactant sur l'environnement.

### Partenaires

- Les communes : Ancenis- Saint-Géréon, Le Cellier, Oudon.
- Le Département finance ce projet à hauteur de 19,18 % au titre de l'AAP tourisme durable 2021.
- La COMPA (19,18 %).

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Aucun

### Coût prévisionnel hors taxe

Coût prévisionnel hors taxe : 78 219€

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                     |          | Recettes                                                                      |             | Acquis/Sollicité/Refusé |
|---------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|
| Travaux passerelle<br>Pont Noyé | 78 219 € | DÉPARTEMENT<br>au titre de l'Appel à projet tourisme durable<br>2021 (19,18%) | 15 000,00 € | Acquis                  |
|                                 |          | COMPA (19,18 %)                                                               | 15 000,00 € | Sollicité               |
|                                 |          | Autofinancement de la Commune de Couffé                                       | 22 500,00 € |                         |
| Total                           | 78 219 € | Total                                                                         | 37 500,00 € |                         |

### Calendrier

Travaux prévus courant 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

Inscription au PDIPR  
Organisation de courses trail

## Fiche projet N°PAN1 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création d'un sentier de randonnée intercommunal et inscription au PDIPR

### Porteur du projet

Commune de Pannecé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Pannecé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Le conseil municipal a délibéré sur le projet proposé par les communes de Teillé et de Pannecé pour l'inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. L'itinéraire proposé s'intitulera « d'un étang à l'autre ». Cet itinéraire s'étend sur les communes de Pannecé et de Teillé. Sur la commune de Pannecé, il faudra prévoir quelques aménagements tels des panneaux, des poteaux et des clôtures le long de la station d'épuration. Cet itinéraire proposé empruntera des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

### Partenaires

Les acteurs mobilisés seront : Commune de Teillé, COMPA, Conseil départemental.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Avis favorable

### Coût prévisionnel hors taxe

#### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Devra s'ajouter au présent plan de financement, le devis pour la pose et la fourniture de la clôture le long de la station d'épuration.

|                                                              |            |                           |         |            |
|--------------------------------------------------------------|------------|---------------------------|---------|------------|
| Fourniture J6                                                | 508 €      | Subvention départementale | 50%     | 7 469,45 € |
| Pose de barrière                                             | 2 646 €    |                           |         |            |
| Pose grillage                                                | 1 112 €    | Autofinancement communal  | 50%     | 7 469,45 € |
| Panneaux                                                     | 2 641 €    |                           |         |            |
| Création chemin piétonnier                                   | 6 413 €    |                           |         |            |
| Aménagement du sentier : pelleteuse + transport pour sentier | 1 620 €    |                           |         |            |
| TOTAL 1                                                      |            | 14 939 €                  | TOTAL 1 | 14 939 €   |
| Dépenses avec chantier d'insertion                           |            |                           |         |            |
| Pose de poteau                                               | 1 280,00 € | Subvention départementale | 65%     | 832 €      |
|                                                              |            | Autofinancement communal  | 35%     | 449 €      |
| TOTAL 2                                                      |            | 1 280,00 €                | TOTAL 2 | 1 280 €    |
| TOTAL                                                        |            | 16 219 €                  | TOTAL   | 16 219 €   |

### Calendrier

L'échéancier : Courant 2022

### **Indicateurs d'évaluation proposés**

Kms de chemin de randonnée créés

Fréquentation du chemin

## Fiche projet N°TEI4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement d'un chemin de randonnée vers Pannecé

### Porteur du projet

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Développer l'attractivité du territoire en offrant un nouveau circuit de randonnée pédestre reliant deux étangs : celui de Teillé et celui de Pannecé.

### Partenaires

Département de Loire-Atlantique dans le cadre du PDIPR et commune de Pannecé.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

12 500 €.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Calendrier

2021-2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Fréquentation du chemin.

Fréquentation aire de camping-car.

## Fiche projet N°COU6 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Requalification de l'ancien garage à l'entrée du bourg

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

La requalification de l'ancien garage automobile (330m<sup>2</sup>), situé le long du cours d'eau de la vallée du Donneau et du Hâvre, permettra d'aménager l'espace cadre de vie du bas du bourg et de faire émerger une offre multifonctionnelle différenciée de plusieurs services : économiques, touristiques, culturels, valorisation des patrimoines bâti et environnemental, et équipements publics. Les travaux à mener sont des travaux d'aménagement du bâtiment en cellules commerciales ou artisanales, après dépollution du site.

### Partenaires

- L'EPFLA (Établissement Public Foncier de Loire Atlantique) co-porteur du projet, il assiste la commune à la négociation, l'acquisition et le portage de terrains en question (1-2 avenue de la Roche à COUFFE.)
- La SOCOTEC est une entreprise dédiée à la gestion des risques et l'intégrité des actifs de la construction et des infrastructures. Elle est spécialisée en matière de Testing, Inspection et Certification Dépollution. Elle a été désignée pour l'établissement d'un plan de gestion ainsi qu'une analyse des enjeux sanitaires.
- L'Etat a lancé en Pays de la Loire un appel à projets « Fonds Friches » auquel la commune a candidaté, permettant l'attribution d'une subvention d'un montant de 37 500 €.
- La COMPA soutient la commune via le Fonds de concours avec une aide financière 82 000 €.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Etude pollution des sols en cours.

### Coût prévisionnel hors taxe

Coût prévisionnel hors taxe : 330 480 €

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Subventions fonds friches : 37 500 €.

Subvention COMPA : 82 000 €.

| Dépenses HT                      |           | Recettes                                 |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|----------------------------------|-----------|------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Coût prévisionnel de l'opération | 330 480 € | Etat (Fond Friches) 11,35 %              | 37 500 €  | Acquis                  |
|                                  |           | COMPA 24,81 %                            | 82 000 €  | Acquis                  |
|                                  |           | Mairie de Couffé autofinancement 36,84 % | 210 980 € |                         |
| Total                            | 330 480 € | Total                                    | 330 480 € |                         |

#### **BILAN DE L'OPÉRATION ACTUALISÉ AU 16 DÉCEMBRE 2021 (EN RÉSUMÉ)**

Aujourd'hui, sous réserve des négociations du foncier et des indications de la DREAL liées à la cessation d'activité ICPE, nous pouvons estimer un coût global d'opération à :

Prix d'acquisition sollicité par la propriétaire = 130 000 €

+ frais de notaires = 3000 €

+ 16 270 € de mission SOCOTEC pour la réalisation d'un plan de gestion

+ 16 230 € de mission SOCOTEC complémentaire pour la réalisation d'études complémentaires sur les sols hors site

+ 100 000 € de travaux de dépollution (si choix de la solution n° 1 d'excavation et évacuation hors site des terres) => attention, d'après les indications de SOCOTEC lors de la réunion de restitution, ces coûts relèveraient de la remise en état dans le cadre de la cessation d'activité et devraient donc être supportés par l'ancien exploitant : il conviendra de vérifier ce sujet avec la DREAL

+ étude d'opportunité commerces : 10 000 €

+ coûts de réhabilitation : 330 m<sup>2</sup> de SDP estimée \* 2000 €/m<sup>2</sup> = 660 000 € (ratios à revoir en fonction du projet)

**TOTAL = 935 500 € HT**

#### **Calendrier**

-2021 : Études préalables (SOCOTEC)

-2022 : Etudes Complémentaires (SOCOTEC)

-2023/2024 : Travaux/ acquisitions

-2025 : Livraison projet global

#### **Indicateurs d'évaluation proposés**

Dépollution du site

Taux d'occupation des cellules commerciales et artisanales

## Fiche projet N°TEI5 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation du café-restaurant (logement et commerce)

### Porteur du projet

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Le bâtiment du café restaurant nécessite une rénovation avec plusieurs objectifs : favoriser la lumière naturelle, repenser la disposition des salles, refaire les façades, moderniser la cuisine, rénover le logement de l'étage (isolation, électricité, etc.).

### Partenaires

Diagnostic du SYDELA.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

60 000 €.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Calendrier

2022-2023.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Fréquentation du café restaurant.

Consommation énergétique.



## Fiche projet N°POU1 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Restaurant scolaire

### Porteur du projet

Commune de Pouillé-les-Coteaux  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Pouillé-les-Coteaux  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Construction du restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire actuel n'est plus adapté aux 100 repas servis par jour.

### Partenaires

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Le projet est estimé à 1 300 000 € HT et se fera en une seule tranche.

Une demande de DETR a été déposée le 30 novembre 2021.

La commune sollicitera le Conseil Départemental, la COMPA et le Conseil Régional lorsque le projet le permettra.

### Calendrier

Le CAUE accompagne la commune depuis 3 ans pour monter le projet.

La mission de maîtrise d'œuvre devrait être attribuée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Le permis de construire sera déposé ensuite.

Les travaux de construction se feront en 2023.

### Indicateurs d'évaluation proposés

## Fiche projet N°ASG4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Nouveau quartier gare – Maîtrise d'œuvre urbaine – T1

### Porteur du projet

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

Convention de mandat avec la société publique locale Loire-Atlantique Développement (LAD-SPL), jusqu'au 30 juin 2023.

### Description de l'action ou projet

Forte de son patrimoine industriel et artisanal très fort, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon a engagé depuis plusieurs années la reconquête des friches industrielles, qui constituent aujourd'hui l'essentiel du quartier de la gare.

Ce projet de renouvellement urbain, inscrit au plan local de l'urbanisme, représente un enjeu fort du développement de la ville en permettant à la fois une redynamisation du centre-ville, l'accueil de nouvelles activités et d'équipements publics, et la construction de nouveaux logements.

Ce projet répond pleinement aux objectifs fixés par le SCoT du pays d'Ancenis en limitant ainsi les extensions urbaines en proposant une mutation des usages tels que les friches industrielles.

Les actions visant à la maîtrise foncière sont actuellement en cours, notamment avec l'établissement public foncier de Loire-Atlantique. Ces acquisitions sont corrélées aux études de pollution des sols confiées au groupement SCE.

Trois enjeux forts marquent le projet urbain et paysager du nouveau quartier de la gare, auxquels le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine devra répondre dans le plan-guide :

- L'insertion urbaine et paysagère : tout en définissant sa propre identité, ce quartier devra renouer avec l'ensemble des éléments urbains structurants aux alentours (ex : cinéma, gare, centre-ville historique, ...), en respectant les contraintes réglementaires du PPRI, en mettant en valeur le patrimoine architectural et paysager, et le rendre accessible par un maillage de liaisons douces.
- La mixité des vocations : en complément du cinéma implanté en 2019, ce projet devra assurer la cohabitation d'une offre de logements diversifiés, la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, la création d'espaces de coworking ou encore en faveur de la formation.
- La biodiversité, énergies renouvelables et économie circulaire : le végétal occupera une place prépondérante au sein de ce nouveau quartier à « renaturer ».

### Partenaires

Au regard des enjeux de dépollution induits par le passé industriel du site et de l'implantation du projet dans un secteur PPRI, les différents partenaires institutionnels seront associés à ce projet, notamment l'Etat et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis.

La commune s'est engagée en mars 2021 dans le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce projet contribue pleinement à la stratégie de revitalisation du territoire intégrée au sein de ce programme.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

A ce stade du projet, des études complémentaires seront nécessaires : note hydraulique de l'incidence loi sur l'eau, saisine de la DRAC en lien avec la zone de préemption de prescription archéologique, l'étude de la pollution des sols, ...

Coût prévisionnel hors taxe

| POSTES DE DEPENSE INVESTISSEMENT |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| MOE Urbaine                      | 138 800,00 €        |
| <b>Total dépenses HT</b>         | <b>138 800,00 €</b> |

Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT |           | Recettes                                                    |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-------------|-----------|-------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| MOE urbaine | 138 800 € | Etat (dispositif DSIL, FNADT ou autre) 30%                  | 41 640 €  | A solliciter            |
|             |           | Région des Pays de la Loire (dispositif fonds friches) 30 % | 41 640 €  | A solliciter            |
|             |           | COMPA (fonds de concours) %                                 |           |                         |
|             |           | Autofinancement 40 %                                        | 55 520 €  |                         |
| Total       | 138 800 € | Total                                                       | 138 800 € |                         |

### Calendrier

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : décembre 2021-janvier 2022

Livraison plan guide : second semestre 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

Remise du plan-guide

## Fiche projet N°ING4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Achat d'un bâtiment inoccupé (demeure de la Verrerie), situé sur l'ancien site industriel des Caves de la Bouvraie

### Porteur du projet

Pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre : bureau ACE BTP Ingeneery – 250 rue Jean Mermoz – Bâtiment D – 44150 ANCENIS SAINT GÉRÉON

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Achat d'un bâtiment inoccupé sur le site de la Verrerie. Rénovation du bâtiment pour installation des services de la Mairie et création d'un plateau culturel. Il s'agit du bâtiment administratif (d'une surface d'environ 600m2) situé sur l'ancien site industriel des « caves de la Bouvraie » (ex Verrerie royale du XVIIème siècle).

### Partenaires

Appui administratif et technique : Commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire et Bureau ACE BTP Ingeneery

Appui financier : recherche de partenaires :

- Qui ?
- \*Etat dans le cadre de la DSIL
  - \*Etat dans le cadre de la DETR
  - \*Conseil départemental
  - \*COMPA dans le cadre d'un fonds de concours
  - \*Union européenne dans le cadre des fonds Leader
  - \*Région des Pays de Loire
  - \*SIEML.

L'acquisition du bâtiment est programmée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Prochaine étape / action à entreprendre/ Démarches à réaliser, en cours :

La commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire va poursuivre la définition des études avec la bureau ACE Ingeneery, maître d'œuvre de l'opération.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Le projet est envisagé en 2 phases :

**\*1<sup>ère</sup> phase comprenant les travaux de rénovation**

| Liste des lots :                                                                      | Montant HT en € |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Lot N°00 DEMOLITION - CURAGE                                                          |                 |
| Lot N°01 GROS OEUVRE - Plancher isolé                                                 | 90 000,00 €     |
| Lot N°02 CHARPENTE BOIS                                                               |                 |
| Lot N°03 RAVALEMENT DE FACADES : Uniquement la reprise des Pierres endommagées        |                 |
| Lot N°04 COUVERTURE - Révision de la couverture et changement des éléments abimés     |                 |
| Lot N°05 MENUISERIES EXTERIEURES suivant RT                                           | 105 000,00 €    |
| Lot N°06 SERRURERIE / METALLERIE                                                      |                 |
| Lot N°07 DOUBLAGES ISOLANTS                                                           | 118 000,00 €    |
| Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES                                                      |                 |
| Lot N°09 CARRELAGES - FAIENCES                                                        |                 |
| Lot N°10 SOLS SOUPLES                                                                 |                 |
| Lot N°11 PEINTURE                                                                     |                 |
| Lot N°12 et 13 ELECTRICITE - PLOMBERIE - CHAUF-<br>FAGE - VENTILATION - CLIMATISATION | 140 000,00 €    |
| Lot N°14 ASCENSEUR EXTERIEUR                                                          |                 |
| Lot N°15 VRD - ESPACES VERTS                                                          | Hors prestation |
| Total HT des travaux de la 1 <sup>ère</sup> phase                                     | 453 000,00€HT   |
| Acquisition                                                                           | 250 000,00€     |
| TOTAL                                                                                 | 703 000,00€     |

**\*2<sup>ème</sup> phase comprenant le reste des travaux de réhabilitation**

| Liste des lots :                                                                     | Montant HT en €            |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Lot N°00 DEMOLITION - CURAGE                                                         | 86 000,00 €                |
| Lot N°01 GROS OEUVRE – Plancher isolé                                                | 112 000,00 €               |
| Lot N°02 CHARPENTE BOIS                                                              | 10 000,00 €                |
| Lot N°03 RAVALEMENT DE FACADES : Uniquement<br>la reprise des Pierres endommagées    | 46 000,00 €                |
| Lot N°04 COUVERTURE - Révision de la couverture<br>et changement des éléments abimés | 40 000,00 €                |
| Lot N°05 MENUISERIES EXTERIEURES suivant RT                                          |                            |
| Lot N°06 SERRURERIE / METALLERIE                                                     | 15 000,00 €                |
| Lot N°07 DOUBLAGES ISOLANTS                                                          |                            |
| Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES                                                     | 25 000,00 €                |
| Lot N°09 CARRELAGES - FAIENCES                                                       | 28 000,00 €                |
| Lot N°10 SOLS SOUPLES                                                                | 25 000,00 €                |
| Lot N°11 PEINTURE                                                                    | 33 000,00 €                |
| Lot N°12 et 13 ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUF-<br>FAGE - VENTILATION - CLIMATISATION    | 13 000,00 €<br>50 000,00 € |
| Lot N°14 ASCENSEUR EXTERIEUR                                                         | 80 000,00 €                |
| Lot N°15 VRD - ESPACES VERTS                                                         | Hors prestation            |
| Total HT des travaux de la 2 <sup>ème</sup> phase                                    | 563 000,00€HT              |
| TOTAL TTC                                                                            | 619 300,00€TTC             |

**Plan de financement prévisionnel hors taxe**

Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés.

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé en indiquant si le montant est sollicité ou acquis (crédit de droit

commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet, etc.).

**\*Phase n°1**

| Dépenses HT                                         |                | Recettes                                                    |                             | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-----------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Ex Achat bâtiment inoccupé (demeure de la Verrerie) | 703 000,00 €HT | Union européenne (LEADER) 7,11 %                            | 50 000 €                    | Projeté                 |
|                                                     |                | Etat (DSIL) 40 % de 453 000 €                               | 181 200 €                   | Sollicité               |
|                                                     |                | Région des Pays de la Loire 30 %                            | 210 900 €                   | Projeté                 |
|                                                     |                | SIEML<br>Fonds de concours COMPA<br>Autofinancement Commune | 130 000,00€<br>130 900,00 € |                         |
| Total                                               | 703 000,00 €   | Total                                                       | 703 000,00 €                |                         |

**\*Phase n°2**

| Dépenses HT                                         |                | Recettes                                                     |              | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-----------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|
| Ex Achat bâtiment inoccupé (demeure de la Verrerie) | 563 000,00 €HT | Union européenne (LEADER) 8,88 %                             | 50 000 €     | Projeté                 |
|                                                     |                | Etat (DETR) 35 %                                             | 197 050 €    | Projeté                 |
|                                                     |                | Région des Pays de la Loire 30 %                             | 168 900 €    | Projeté                 |
|                                                     |                | Autres<br>Fonds de concours COMPA<br>Autofinancement Commune | 147 050,00 € |                         |
| Total                                               | 563 000,00 €   | Total                                                        | 563 000,00 € |                         |

**Calendrier**

Année 2022 : Acquisition Etudes

Année 2023 : Notification 1ers marchés et début d'exécution

Année 2024 : Poursuite de l'exécution et finalisation des travaux

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Consommations énergétiques

## Fiche projet N°COU7 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement du carrefour de La Favrie

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'aménagement du carrefour de La Favrie a pour but la sécurisation de ce carrefour qui est reconnu d'être accidentogène. Son aménagement va aussi participer à l'attractivité de la commune étant donné sa situation à l'entrée du bourg.

### Partenaires

2LM Bureau d'études VRD a été chargé de l'étude avant-projet sommaire du carrefour de La Favrie. Plusieurs variantes d'aménagement ont été proposées.

Une estimation du coût des travaux a été faite par variantes d'aménagement, ainsi qu'un tableau comparatif des avantages et inconvénients pour chacune des propositions.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Aucun.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le coût des travaux estimé total hors taxe est : **600 000 € euros.**

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT              |           | Recettes                                                        |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|--------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Travaux de réaménagement | 600 000 € | Département de Loire-Atlantique (Amendes de Police 2019) 3,45 % | 20 730 €  | Acquis                  |
|                          |           | Mairie de Couffé autofinancement 96,55%                         | 579 270 € |                         |
| Total                    | 600 000 € | Total                                                           | 600 000 € |                         |

### Calendrier

Travaux prévus courant 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Une meilleure fluidité de la circulation routière à l'entrée du bourg.

## Fiche projet N°COU8 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Etude d'aménagement du centre bourg (Plan guide)

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'étude d'aménagement du centre bourg de la commune émane du besoin d'avoir une vision globale sur le futur du centre bourg. Le plan guide va apporter un cadre avec une stratégie structurante qui prend en considération l'évolution du centre bourg de la commune dans son ensemble, en prenant en considération les différents axes d'études et projets communaux identifiés :

- 1/ Le lotissement de la Tricotière en incluant l'habitat sénior/ intergénérationnel
- 2/ Les OAP en secteur de Renouvellement urbain (Jardin de l'Althéa, la sucrerie..)
- 3/ La requalification du secteur du garage en entrée de bourg
- 4/ La réhabilitation du presbytère
- 5/ Le maintien des commerces en centre-bourg
- 6/ La renaturation de l'Ilette
- 7/ Évolution du complexe sportif
- 8/ Extension et la rénovation de la salle polyvalente
- 9/ Site du bâti de la sucrerie

### Partenaires

Le CAUE, dans un premier temps, accompagne la commune pour mener une réflexion sur l'évolution du bourg, puis il va contribuer à l'élaboration du cahier des charges technique et la consultation d'une équipe pluridisciplinaire qui aura la charge de réaliser le « plan-guide opérationnel ».

Actuellement, les études sont en cours. La remise du cahier des charges est prévue pour le 20 Janvier 2022.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Aucun.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le coût prévisionnel hors taxe est : 50 000,00.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

La commune de Couffé va être candidate à l'AMI « cœur de bourg », un dispositif lancé par le Département de Loire-Atlantique. La subvention demandée est de 40% du montant total de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent. Le Département a validé l'acte de candidature de la commune.



| Dépenses HT            |          | Recettes                             |          | Acquis/Sollicité/Refusé                    |
|------------------------|----------|--------------------------------------|----------|--------------------------------------------|
| Elaboration plan guide | 50 000 € | Département de Loire-Atlantique 40 % | 20 000 € | Dossier à déposer avant le 30 janvier 2022 |
|                        |          | Mairie de Couffé autofinancement 60% | 30 000 € |                                            |
| Total                  | 50 000 € | Total                                | 50 000 € |                                            |

### Calendrier

- Elaboration du cahier des charges technique pour l'étude du plan guide : 20 Janvier 2022
- Consultation d'une équipe pluridisciplinaire chargée de réaliser le plan guide : Avril 2022
- Finalisation du plan guide : Avril 2023

### Indicateurs d'évaluation proposés

Le plan guide devra être un outil qui permette à la commune de bien cadrer l'évolution de son centre bourg et de mener à bien les différents projets en harmonie.

## Fiche projet N°COU11 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement du cimetière et mise en accessibilité

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou du projet

Aménagement du cimetière et création d'un second accès qui va permettre de faciliter les travaux funéraires.

### Partenaires

L'Agence LANDAIS est une entreprise de travaux publics et particuliers à qui la commune a confié la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Aucun.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le coût prévisionnel hors taxe est de : 60 000 euros.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT           |          | Recettes              |          | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-----------------------|----------|-----------------------|----------|-------------------------|
| Travaux d'aménagement | 60 000 € | Auto-financement 100% | 60 000 € |                         |
| Total                 | 60 000 € | Total                 | 60 000 € |                         |

### Calendrier

- Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2022
- Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

## Fiche projet N°CEL3 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Plan de revalorisation du bourg

### Porteur du projet

Commune du Cellier  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune du Cellier  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Ce plan a pour objet de conserver un cœur de bourg vivant et dynamique où l'habitat y serait resserré et écologique, les mobilités douces mises en avant tout en n'oubliant pas les facilités à créer ou conforter pour continuer à y accéder. Un plan avec plusieurs actions clés a donc été lancé par la commune du Cellier.

D'une part, il a été constaté que le parc de la Mothe avait aujourd'hui plus la forme d'une friche aux abords directs du bourg et de l'Eglise mais aussi qu'il y avait un manque récurrent de stationnement en centre bourg. Ces situations ont pour conséquence de :

- Engendrer une occupation anarchique et dangereuse du domaine public
- Freiner la fréquentation des commerces
- Gêner et insécuriser la déambulation piétonne et cycliste
- N'offrir aucun lieu de rencontre convivial et familial en extérieur en centre bourg, que ce soit pour les cellariens ou les visiteurs

Ce constat nous a conduit à mener un projet de réaménagement du parc de la Mothe notamment pour la promenade, l'activité sportive et sociale et le pique-nique et de construction d'un parc de stationnement à son abord afin de faciliter l'accès au bourg tout en en faisant disparaître le stationnement gênant. Par ailleurs cet espace est envisagé comme une halte accueillante pour les visiteurs du village et les usagers de la Loire à vélo qui voudraient faire un détour au bourg ou au château de Clermont.

En complément, une réflexion a débuté concernant les mobilités et la dynamique de la commune avec pour constat initial une dissymétrie entre les différents pôles de la commune à prendre en compte et à mettre en avant dans les réflexions d'aménagements.

L'enjeu est de maintenir le dynamisme de la vie du centre-bourg, de promouvoir de nouvelles circulations pour l'attractivité de la commune, en particulier en piétonisant une partie du centre bourg, en aménageant des voies cyclables et en mettant en sens unique certaines voies carrossables. Il est également prévu de renforcer la liaison entre les zones résidentielles et la gare afin de promouvoir l'intermodalité avec ce mode de transport qui est faible émetteur de GES.

Cette réflexion tient aussi compte des espaces naturels à préserver et viendra les conforter tout en accompagnant le développement urbain de la commune.

Enfin, la commune du Cellier est en train de monter un dossier en partenariat avec le Département de la Loire-Atlantique afin de signer sous peu un contrat « cœur de bourg », ce qui permettra de bénéficier d'un soutien technique, logistique et financier dans le cadre de la requalification urbaine du bourg, notamment pour réhabiliter et restructurer l'habitat qui n'est pour l'instant pas pris en compte dans les différentes études menées jusqu'à présent.

## Partenaires

### Concernant le volet aménagement du Parc de la Mothe :

TECAM en tant que maître d'œuvre VRD pour un appui technique et administratif

ALTEREO pour une aide administrative et juridique relative au document d'urbanisme

NOEME Environnement pour l'évaluation environnementale

Prochaine étape : enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et finalisation de l'avant-projet pour pré-instruction.

### Concernant les volets mobilités et contrat « cœur de bourg » :

ALTEREO pour une aide administrative et technique

Prochaine étape : validation du scénario choisi et rédaction de fiches actions.

Le Département de la Loire-Atlantique pour une aide financière, technique (ingénierie), et méthodologique

Prochaine étape : signature du contrat pluriannuel (dossier en cours d'instruction) puis lancement d'une étude plan guide.

## Avis préalable des services concernés par l'opération

### Concernant le volet aménagement du parc de la Mothe :

Avis de la DREAL concernant le projet : arrêté préfectoral en date du 18/06/2021 exemptant d'étude d'impact.

Avis de la MRAE concernant la modification du document d'urbanisme : en cours de consultation.

### Concernant les volets mobilités et contrat « cœur de bourg » :

Aucun avis n'a encore été sollicité compte tenu de l'avancement du projet

## Coût prévisionnel hors taxe

### Concernant le volet aménagement du parc de la Mothe :

|                                                                                          |                     |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--|--|--|--|
| Diagnostic environnemental / évaluation environnementale                                 | 11 600,00 €         |  |  |  |  |
| Dossier d'examen au cas par cas                                                          | 1 125,00 €          |  |  |  |  |
| Maitrise d'œuvre (phase esquisse)                                                        | 3 855,00 €          |  |  |  |  |
| Maitrise d'œuvre (reste de la mission: 4,8% du montant estimatif des travaux)            | 31 503,92 €         |  |  |  |  |
| Réalisation d'un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU | 5 324,00 €          |  |  |  |  |
| étude géotechnique                                                                       | 5 245,00 €          |  |  |  |  |
| détection et géoréférencement du réseau (Adré)                                           | 1 270,00 €          |  |  |  |  |
| détection et géoréférencement du réseau (CEQ)                                            | 551,00 €            |  |  |  |  |
| Travaux lot 1 Terrassement - voirie - assainissement EP                                  | 353 049,00 €        |  |  |  |  |
| Travaux lot 2 Aménagement paysagers - Mobiliers - Aire de jeux                           | 303 282,60 €        |  |  |  |  |
| <b>Coût HT</b>                                                                           | <b>716 805,52 €</b> |  |  |  |  |

### Concernant les volets mobilités et contrat « cœur de bourg » :

19 860€ HT pour l'étude pré opérationnelle.

Le coût de l'application de l'étude reste à définir concernant la création d'une nouvelle voie, le recalibrage de la rue principale du bourg avec création d'une voie cyclable, la piétonisation et renaturation des abords de l'église et des différents commerces.

Ce plan représente plusieurs actions qui doivent avoir lieu pendant la période 2020 – 2028 et pour une autre part ensuite. La première part a été estimée à 833 333,33€ HT porté au programme pluriannuel d'investissement de la commune, la seconde n'est pas encore estimée.

L'étude plan guide n'ayant pas débuté et n'étant pas estimé, il est difficile de s'avancer sur les coûts possibles concernant cette part du projet.

## Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Concernant le volet aménagement du parc de la Mothe :

- Crédits déjà engagés, 62 424 € HT
- Fonds propres et emprunts à engager : 479 381,52 € HT

- Subventions et partenariats espérés : 175 000 € HT

Concernant les volets mobilités et contrat « cœur de bourg » :

Pour le volet mobilités :

Les crédits mobilisés aujourd'hui sont ceux liés au coût de la mission d'étude pré opérationnelle (env. 19 860 € HT)

Les travaux à lancer en priorité ne sont pas encore choisis.

Les plans de financements auront globalement la même architecture, soit :

- Dépenses :
  - Travaux 85%
  - MOE 10%
  - Etudes préalables 5%
- Recettes :
  - Fonds propres et emprunts : 65%
  - Subventions et partenariats : 35%

Pour le volet « contrat cœur de bourg » :

Il est encore prématuré d'avancer des chiffres.

### **Calendrier**

- Parc de la Mothe : Finalisation de la procédure de modification du PLU en mars 2022, instruction du permis d'aménager d'avril à juillet 2022 pour un lancement des travaux en octobre 2022.
- Finalisation de l'étude des mobilités courant 2022, à intégrer à un futur Plan Guide
- Création d'une nouvelle voie, courant 2023, à intégrer à un projet d'aménagement lié à l'habitat
- Recalibrage de la rue principale du bourg avec création d'une voie cyclable, 2025 – 2028
- Piétonisation et renaturation des abords de l'église et des différents commerces, 2028 – 2030
- Signature du contrat « cœur de bourg » fin 2021 début 2022
- Réalisation d'un plan guide en 2022-2023
- Restructuration et réhabilitation de l'habitat – Mission au long cours

### **Indicateurs d'évaluation proposés**

Occupation des places de stationnement du parking réalisé

Suivi du stationnement non matérialisé en centre bourg – voir des PV dressés

Utilisation des éléments de la zone de loisirs

Développement des circulations douces et réappropriation du bourg par les piétons et cyclistes.

Densification de l'habitat en centre bourg

Amélioration de l'habitat faisant l'objet de l'action « cœur de bourg » (classe énergie et GES)

## Fiche projet N°MOU5 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé du projet

Agrandissement des locaux techniques/extension du CTM (Centre Technique Municipal)

### Porteur du projet

Stéphane Piveteau, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme et aux bâtiments (élu pilote) + Jérôme Barguillet (DGS)  
Commune de Mouzeil  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Mouzeil  
Collectivité territoriale

### Description du projet

#### Intérêts principaux du projet :

- Désencombrement du local existant ;
- Augmenter la capacité de stockage en un seul lieu ;
- Mises aux normes ;
- Regroupement, protection et sécurisation de tout le matériel communal.

#### Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

Cette opération est devenue urgente et obligatoire, du fait des mutations en cours sur la commune, ainsi que du fait de la vente en cours de biens immobiliers communaux (ex-locaux de l'école du Pont Guitton, notamment) qui abritaient une grosse quantité de matériels communaux.

### Partenaires

La commune de Mouzeil s'est attachée les services d'un A.M.O. (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), pour la réalisation d'études préalables (esquisse..., jusqu'à la production de l'Avant-Projet Sommaire), pour un montant total de 1 855,00 € HT.

Ces études sont programmées sur la période de mi-novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Ce projet se réalisera sur du foncier déjà propriété de la commune.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Autorisation de construire à obtenir.

### Coût prévisionnel hors taxe

Budget estimé pour l'opération globale : 90 000 € HT qui devrait être affiné courant décembre 2021 – janvier 2022, lors de la remise des conclusions de l'étude de faisabilité en cours et confiée à un A.M.O., comme déjà indiqué ci-avant.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

La commune de Mouzeil compte solliciter des subventions au titre de la DETR/DSIL 2022 et du fonds de concours de la COMPA. La possibilité de percevoir une subvention au titre du fonds LEADER va aussi être prochainement interrogée.

Le dispositif financier qui sera mobilisé est encore au stade de son élaboration.

## **Calendrier**

Le calendrier prévisionnel pour la suite de l'opération est le suivant :

- Février-Mars 2022 : Recrutement de la Maîtrise d'Œuvre (MOe).
- Avril-Mai 2022 : missions de la MOe jusqu'à lancement de l'appel d'offres pour les travaux ;
- Juin-Juillet : Consultation Travaux ;
- Fin août 2022 : Notification du marché de Travaux ;
- Septembre 2022 : Début des travaux.
- Février 2023 : Livraison des travaux ?

## **Indicateurs d'évaluation proposés**

Atteinte des objectifs suivants :

1 – Extension du C.T.M. pour permettre :

- Le désencombrement du local existant ;
- D'augmenter la capacité de stockage en un seul lieu ;
- Les mises aux normes (notamment de la ventilation) ;
- La protection et la sécurisation du matériel communal.

2 – Création d'un nouvel accès au C.T.M. :

- Accès fournisseurs, associations... ;
- Éviter au maximum de rentrer dans le site ;
- Zone de chargement/déchargement propre et sécurisée ;

3 – Création d'un accès / accueil du public :

- Espace d'accueil en lien avec les espaces destinés aux agents ;
- Aménagement d'un bureau dédié aux tâches administratives ;
- Séparation de la partie « publique » de réception, de la partie « privée » destinée aux agents ;
- Amélioration des vestiaires.

4 – Sécuriser l'entrée actuelle au site :

- Motorisation du portail ;
- Site toujours fermé et gestion des accès par les agents des STM (services techniques municipaux) par badges (système de contrôle d'accès).

## Fiche projet N°PAN3 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Sécurisation des entrées de bourg

### Porteur du projet

Commune de Pannecé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Pannecé  
Collectivité territoriale  
Maîtres d'œuvre : Sociétés 2LM et ADEPE

### Description de l'action ou projet

La commune de Pannecé a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur un nouvel aménagement du bourg de Pannecé afin de le rendre plus sécurisant pour les usagers et plus attractif. Dans un premier temps la commune de Pannecé a sollicité le CAUE pour accompagner les élus dans la réflexion paysagère et urbaine sur le bourg de Pannecé. A l'issue de cette réflexion le bureau d'études Gilles GAROS a été retenu pour élaborer les grands principes d'aménagement du bourg. La commune de Pannecé a retenu le bureau d'études 2LM pour la Maîtrise d'Œuvre qui sera chargé de finaliser l'étude et d'accompagner la commune dans le marché de travaux.

Ces futurs aménagements :

- faciliteront la continuité des liaisons douces
- affirmeront les entrées de bourg dans la continuité de la trame bocagère
- amélioreront la capacité de stationnement
- géreront l'interface avec l'espace piétons, cyclistes et la circulation principale

### Partenaires

Les acteurs mobilisés seront :

- Le Conseil Départemental : appui technique et financier
- Le SYDELA : appui technique et financier

La Région des Pays de la Loire : Appui technique et financier pour les transports en commun

Les acteurs vont être mobilisés dans la phase de l'avant-projet, projet et exécution des travaux en liaison avec le Maître d'œuvre (2LM et ADEPE).

La première réunion avec le Maître d'œuvre commencera le 9 décembre 2021 avec les élus de la commune.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Ce projet sera réalisé en concertation avec tous les acteurs concernés.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle (estimatif 2019) est de :

- Tranche ferme :
  - 516 538.72 € HT pour la Rue de la Gravelle
  - 146 104.28 € HT pour la Rue de la Poste
  - 121 036.12 € HT pour la Rue de la Fontaine
  - 584 931.63 € HT pour la rue du Stade (Cœur de bourg jusqu'à l'Ecole)
  - 24 238.67 € HT pour la Place de l'Eglise
- Tranche conditionnelle :
  - 207 385.48 € HT pour la Rue du Donneau
  - 232 233.13 € HT pour la Rue des Lavois



### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT              |             | Recettes                                                      |             | Acquis/Sollicité/Refusé                                                                     |
|--------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maîtrise d'œuvre         | 52 000 €    | Région des Pays de la Loire ?? %                              | 1 521 600 € | Les organismes seront sollicités à l'issue de la phase projet des travaux à hauteur de 80 % |
| <b>Travaux estimés :</b> |             | Département de Loire-Atlantique (Fonds communes rurales) ?? % |             |                                                                                             |
| Tranche ferme            | 1 400 000 € | Fonds de concours ?? %                                        |             |                                                                                             |
| Tranche conditionnelle   | 450 000 €   | SYDELA ??%                                                    |             |                                                                                             |
|                          |             | Autofinancement                                               | 380 400 €   |                                                                                             |
| Total                    | 1 902 000 € | Total                                                         | 1 902 000 € |                                                                                             |

### Calendrier

L'échéancier :

- Lancement de la Maîtrise d'œuvre au 9 décembre 2021
- Lancement de l'appel d'offres des travaux : fin 1<sup>er</sup> semestre 2022
- Début des travaux : second semestre 2022
- Fin des travaux : fin 2ème semestre 2023

### Indicateurs d'évaluation proposés

Satisfaction des usagers

Relevés de circulation et de vitesse

Fréquentation des liaisons douces sécurisées

Fréquentation des parkings

## Fiche projet N° RIA2 - CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement de la rue de l'Erdre (entrée de bourg sud – RD 14)

### Porteur du projet

Commune de Riaillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Riaillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Relier le centre-bourg à une aire de loisirs, tout en sécurisant les déplacements et en particulier, les « déplacements doux ».

#### Constat :

- Un axe de circulation en provenance d'Ancenis (RD14) relativement fréquenté qui conserve son caractère routier dans une section « urbaine »
- Pas d'espaces dédiés au mode de déplacement « doux » (cyclistes, piétons)
- Absence de végétalisation et d'espaces verts
- Voirie et réseau eaux pluviales dégradés
- Réseaux électriques et téléphoniques aériens

#### Objectifs :

- Valoriser l'image de la commune avec une entrée de bourg accueillante et en cohérence avec le patrimoine naturel à proximité
- Relier la zone urbaine à la zone de loisirs en toute sécurité (aire de jeux, lavoir, sentiers pédestres) de façon à créer du lien social en mêlant toutes les différentes populations sur ce lieu de détente
- Favoriser les mobilités douces en complétant les circuits existants
- Faciliter et sécuriser l'accès au lavoir et au site de la Riente Vallée ainsi qu'au sentier pédestre de l'Erdre
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Répondre aux exigences du schéma directeur des eaux pluviales et prévoir l'arrivée de la fibre

#### Actions :

- Réfection de la voirie (création d'un chaussidou « voie centralisée »)
- Aménagement de trottoirs
- Traitement des intersections par plateaux surélevés et ilots franchissables
- Réfection du réseau eaux pluviales
- Effacement des réseaux (électriques, téléphonique, création tranchée fibre...)
- Végétalisation
- Mobilier urbain / signalisation

### Partenaires

#### Partenaires retenus – actions en cours

- 1/ **2 LM TP** : Maîtrise d'œuvre
- 2/ **SYDELA** : Etudes et travaux pour l'effacement des réseaux électrique et téléphonique
- 3/ **Conseil Départemental** : Aide à l'ingénierie et travaux tapis d'enrobé sur voie centrale
- 4/ **Riverains** : présentation du projet

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les services suivants ont été consultés :

- Atlantic Eau : gestionnaire du réseau d'eau potable
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis : gestionnaire du réseau d'assainissement collectif

### Coût prévisionnel hors taxe

Opération globale

| Investissement                  |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses                        | Montant ht          |
| Publicité - dossier             | 1 000,00 €          |
| Inspection réseaux EP/curage    | 2 955,00 €          |
| levés topo                      | 2 710,00 €          |
| Etude Orange                    | 2 000,00 €          |
| Maîtrise d'œuvre                | 20 500,00 €         |
| Travaux                         | 600 000,00 €        |
| Effacement réseau BT            | 33 065,00 €         |
| Effacement éclairage public     | 29 000,00 €         |
| Matériel éclairage public (15u) | 15 000,00 €         |
| Effacement réseau téléphonique  | 67 555,00 €         |
| Divers                          | 6 110,00 €          |
| <b>Total</b>                    | <b>779 895,00 €</b> |

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                              |           | Recettes                              |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|----------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Aménagement de la rue de l'Erdre (entrée de bourg RD 14) | 779 895 € | Etat (DSIL) 44,87 %                   | 350 000 € | Sollicité               |
|                                                          |           | Autres financements publics 24,61 %   | 191 916 € | A solliciter            |
|                                                          |           | Communauté de Communes (COMP) 10,51 % | 82 000 €  | Acquis                  |
|                                                          |           | Autofinancement 20 %                  | 155 979 € |                         |
| Total                                                    | 779 895 € | Total                                 | 779 895 € |                         |

### Calendrier

| Phases                       | Dates prévisionnelles          |
|------------------------------|--------------------------------|
| Etude de maîtrise d'œuvre    | Septembre 2021 – Décembre 2021 |
| Validation du projet/DCE     | Janvier 2022 – Février 2022    |
| Consultation des entreprises | Mars 2022 – Avril 2022         |
| Notification des marchés     | Mai 2022                       |
| Début de travaux             | Mai 2022                       |
| Fin des travaux              | Juin 2023                      |
| Réception des travaux        | Juillet 2023                   |

### Indicateurs d'évaluation proposés

- comparaison relevé de circulation et de vitesse (conseil départemental)
- questionnaire satisfaction riverains

## Fiche projet N°TEI8 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation de l'ancienne mairie

### Porteur du projet

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'ancienne mairie accueille au rez-de-chaussée : un bureau pour Erdre et Loire Initiatives, une salle de musique pour l'association Polysons (salle de piano), un bureau pour la responsable du restaurant scolaire ; et à l'étage, deux petites salles. Ce bâtiment est vieillissant et une rénovation doit être envisagée (isolation, desserte en réseau informatique, accessibilité).

### Partenaires

Diagnostic du SYDELA.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

200 000 €.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Calendrier

2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Consommation énergétique.

## Fiche projet N°ASG6 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement paysager et mobilités douces du boulevard Bad Bruckenau – T1

### Porteur du projet

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Le développement de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon s'est réalisé vers le sud en bord de Loire et vers le nord sur un plateau bocager, en différentes phases depuis les années 1960. Des infrastructures de transport historiques suivent l'axe est-ouest et ont constitué des coupures dans le tissu urbain, posant des problématiques de franchissement et de sécurité des déplacements, notamment pour les piétons et les cyclistes. C'est le cas de la route nationale 23, devenue voie communale, le boulevard Bad Bruckenau.

Pour créer des liens fonctionnels, urbains et paysagers entre les quartiers de part et d'autre de cet axe, la ville s'est engagée dans des travaux d'aménagements des espaces publics, en accompagnement d'opérations privées (logements, ensembles commerciaux, bureaux). L'orientation globale du projet est celle d'un projet structurant pour les modalités de déplacement, à fort caractère paysager et déployant de nouveaux usages de l'espace public dégagé.

Une 1<sup>ère</sup> partie de l'aménagement a été réalisée en 2017 avec la création du carrefour du Baron Geoffroy et le passage à deux fois une voie du linéaire du boulevard Bad Bruckenau situé entre le giratoire des 13 Prés à l'ouest et le carrefour Tournebride à l'est. Depuis lors, la partie nord a été fermée à la circulation motorisée. La 2<sup>ème</sup> phase d'aménagement concerne le carrefour Tournebride.

Nous entamons aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> phase qui consiste à réaliser l'aménagement paysager et de circulations douces de la partie nord désaffectée du boulevard et de ses abords.

Les objectifs majeurs de cet aménagement sont :

- Sécuriser, faciliter et encourager les déplacements piétons et deux roues non motorisés sur l'axe nord-sud et sud-nord, ainsi qu'est-ouest / ouest-est, pour permettre une perméabilité plus grande entre les différents quartiers de la ville ;
- Mettre en accessibilité les trottoirs, cheminements piétons et traversées de voies ;
- Aménager la voie nord sous la forme d'un parc urbain, avec différents espaces partagés le long d'un axe propice aux déplacements doux, avec des usages variés correspondant aux différents quartiers et aux différents publics (résidents, lycéens, salariés...) ;
- Prendre en compte l'ensemble des opérations en cours et à venir aux abords du boulevard pour contribuer à la valorisation urbaine et paysagère et en tenant compte des accès et réseaux.

L'opération se décline en 3 volets :

- Aménagements liés à la mobilité :
  - Une voie piétonne et une voie cycliste côté nord du boulevard,
  - Deux cheminements doux permettant de rejoindre le boulevard depuis la rue Pierre Dautel et d'accéder à la zone commerciale située au sud,
  - La sécurisation des traversées piétonnes et l'apaisement de la circulation du rond-point Tournebride,
  - La prise en compte du prolongement des pistes ou liaisons cyclables vers l'est et l'ouest, ainsi que vers le nord et le sud (centre-ville).

- **Aménagements paysagers :**

- Une séparation végétalisée entre la voie de circulation et la voie piétonne et cycliste,
- Le réaménagement et le renforcement des espaces verts existants, se prolongeant sur la voie partagée (abords du giratoire des 13 prés, giratoire du Baron Geoffroy, rue Pierre Dautel et abords de l'office notarial),
- La plantation d'arbres (14 essences) et de massifs arbustifs,
- Une étude de faisabilité pour l'aménagement de noues en vue de gérer les eaux pluviales en aérien autant que possible.

- **Installation d'équipements de l'espace public :**

- Un nouvel éclairage urbain adapté aux besoins et économe,
- Un espace abri ouvert, à la demande des habitants,
- Un espace de détente et de jeux,
- Une programmation d'animations pour faire vivre le site à construire.

## **Partenaires**

Les agences Radar et Maïos sur la partie concertation dans le cadre de la démarche participative.

Détail de la mission :

- Présenter les orientations de la ville en termes de réflexion sur les déplacements et le cadre du PADD, l'articulation avec la démarche d'OAP de l'Espace 23 ;
- Informer les habitants sur le projet, les autres projets en cours dans le secteur et le calendrier prévisionnel ;
- Mettre en œuvre une démarche de concertation sur le projet : des ateliers ont été organisés afin de recueillir les contributions des habitants, usagers, commerçants... afin d'apporter l'expertise d'usage, puis réponses de la collectivité sur les propositions retenues ou non.
- Trois groupes ont ainsi été constitués : démocratie participative (autour des questions d'aménagement, de circulation, de franchissement...), riverains (sur les plantations, l'éclairage, les traversées...) et cyclistes (aménagements de la piste, liaisons...).

Trois rencontres et deux ateliers avec les lycéens ont eu lieu.

L'étude d'aménagement – requalification est réalisée par le bureau 2LM et ADEPPE pour la rédaction d'un avant-projet, une estimation du coût du projet.

Le marché de travaux sera lancé courant novembre pour un début de travaux en février 2022.

## **Avis préalable des services concernés par l'opération**

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les déplacements à l'échelle de la ville et du territoire. La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a défini dans ses orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable les objectifs suivants en matière de mobilité :

- la limitation au recours à la voiture pour les déplacements quotidiens du type domicile-commerce-équipement, en favorisant un maillage de modes doux de proximité,
- le renforcement des espaces urbains existants grâce au rapprochement des espaces à vocation d'habitat, d'emplois et des services et à la création de liaisons douces. Il s'agit de faciliter les liaisons en transports collectifs et de concevoir des aménagements permettant une rationalisation des déplacements de proximité et l'utilisation de la voiture : c'est la recherche d'un territoire des courtes distances.

Le Schéma de Cohérence Territoriale encourage au développement des mobilités douces et en particulier la levée des obstacles existants dans les continuités inventoriées et le rabattement vers des liaisons plus structurantes.

Par ailleurs une démarche d'Orientation d'Aménagement et de Programmation est en cours au sujet de la zone d'activité située à l'ouest du projet l'Espace 23 gérée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, en faveur d'une requalification des espaces publics concomitante à la requalification commerciale. Le projet d'aménagements doux et paysager du boulevard Bad Bruckenau répond et entre en correspondance avec ces réflexions.

La revitalisation de la zone dans le cadre du programme « Petites villes de demain » : la commune s'est engagée en mars 2021 dans le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

La mise en place de ce projet de territoire vise à mettre en place une stratégie de revitalisation qui s'articule sur 4 axes : le commerce, l'habitat, la transition écologique ainsi que le patrimoine et la culture.

Le projet d'aménagement du boulevard Bad Bruckenau entre dans les champs d'action de cette stratégie de revitalisation en facilitant les liaisons nord - sud et est-ouest de la commune, tout en améliorant l'accès à la zone commerciale.

De plus, l'opération va contribuer à favoriser les déplacements non motorisés, limiter les nuisances générées par l'axe routier et valoriser les ensembles existants (logements, ensembles commerciaux, immeuble de bureaux) tout en déployant de nouveaux usages de l'espace public, notamment culturels.

### Coût prévisionnel hors taxe

|                                                                                    | Cout<br>global HT | Cout mobilité<br>douce | Cout<br>Renaturé |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|------------------|
| Maitrise d'œuvre                                                                   | 34 700,00 €       | 7 150,00 €             | 15 150,00 €      |
| Travaux de voirie - Phase 2 Carrefour Tournebride                                  | 190 000,00 €      |                        |                  |
| Travaux - Phase 3 Aménagements paysager et de circulation douce du bd Bad Brukenau | 720 300,00 €      | 118 108,00 €           | 267 669,00 €     |
| Frais généraux                                                                     | 9 700,00 €        | 2 328,00 €             | 6 499,00 €       |
| Travaux préparatoires                                                              | 57 390,00 €       | 5 530,00 €             | 49 860,00 €      |
| Terrassements voirie                                                               | 197 995,00 €      | 80 250,00 €            |                  |
| Réseaux                                                                            | 47 050,00 €       | 24 000,00 €            | 13 500,00 €      |
| Signalisation                                                                      | 6 000,00 €        | 6 000,00 €             |                  |
| Espaces verts                                                                      | 139 760,00 €      |                        | 139 760,00 €     |
| Divers                                                                             | 13 410,00 €       |                        |                  |
| Plantations                                                                        | 58 050,00 €       |                        | 58 050,00 €      |
| Mobiliers                                                                          | 28 500,00 €       |                        |                  |
| Eclairage public                                                                   | 100 000,00 €      |                        |                  |
| Enveloppe dépenses annexes                                                         | 62 445,00 €       |                        |                  |
| Estimation total du projet de aménagement bd Bad Bruckenau                         | 945 000,00 €      | 125 258,00 €           | 282 819,00 €     |

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                                            |           | Recettes                                                                                                              |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Aménagement paysager et de mobilités douces du boulevard Bad Bruckenau | 945 000 € | Etat (dispositif DSIL) 40% de 655 K€ de dépenses subventionnables                                                     | 262 000 € | Acquis                  |
|                                                                        |           | Département de Loire-Atlantique (dispositif Renaturé) 70% de 290 K€ de dépenses subventionnables (plafonnée à 200 K€) | 140 000 € | Sollicité               |
|                                                                        |           | Département de Loire-Atlantique (dispositif Cœur de bourg) 30% de 130 000€ de dépenses subventionnables               | 37 500 €  | Sollicité               |
|                                                                        |           | COMPA (dispositif Fonds de concours)                                                                                  | 250 000€  | Sollicité               |
|                                                                        |           | Autofinancement (fonds propres) 27 %                                                                                  | 255 500€  |                         |
| Total                                                                  | 945 000 € | Total                                                                                                                 | 945 000 € |                         |

Dans le cadre des postes de dépenses en lien avec la mobilité douce, une demande de financement a été déposée auprès du Département au titre du dispositif de soutien à l'investissement cœur de bourg.

Concernant les postes de dépenses lié à l'aménagement paysager, une demande de financement a été déposée auprès du Département au titre du dispositif Renaturé.

Un financement sur la totalité de la phase 3 du projet d'aménagement de ce boulevard a été accordé par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021.

Un financement a été sollicité auprès de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis pour le projet dans sa globalité (phases 2 et 3).

#### Calendrier

2019 – 2020 : Association des acteurs locaux dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

2020 : Etude d'aménagement

Fin 2021 : Lancement du marché de travaux

Février 2022 : Début des travaux

#### Indicateurs d'évaluation proposés

Le nombre de kms de pistes cyclables permettant de circuler plus aisément entre quartier.

Le taux d'utilisation de ce réseau de mobilité douce par comptage et/ou sondage.



## Fiche projet N°COU12 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Schéma Mobilité

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Face aux enjeux actuels de développement des mobilités durables, l'objectif est d'avoir une vision d'ensemble sur les mobilités douces à l'échelle de toute la commune, ce qui inclut les liaisons douces entre le cœur de bourg et les hameaux. Le périmètre d'étude des liaisons douces irait donc au-delà du bourg de façon à être cohérent avec l'aménagement du territoire et les premiers hameaux en proximité avec le bourg (les Mazeriers, le Vieux-Couffé, la Tessaudière, le Charbonneau). Le schéma mobilité devra comprendre les grands enjeux de mobilité à trois échelles (échelle du centre-bourg, échelle du centre-bourg + abords étendus intégrant les principaux hameaux limitrophes, échelle de la commune).

### Partenaires

Partenaires à solliciter : COMPA, ADEME, DDTM.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Coût prévisionnel hors taxe : 30 000 €

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT        |          | Recettes                              |          | Acquis/Sollicité/Refusé |
|--------------------|----------|---------------------------------------|----------|-------------------------|
| Elaboration schéma | 30 000 € | Mairie de Couffé autofinancement 100% | 30 000 € |                         |
| Total              | 30 000 € | Total                                 | 30 000 € |                         |

### Calendrier

Lancement études : Mai 2022

Finalisation du schéma mobilité : fin 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

Réalisation du schéma

Planification des liaisons douces entre bourg et hameaux

## Fiche projet N° MES4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création d'une liaison cyclable entre le bourg de MESANGER et les hameaux sud

### Porteur du projet

Commune de Mésanger  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Mésanger  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

1- le contexte : La commune mène depuis 2015 une réflexion active sur les possibilités concrètes d'améliorer la communication entre les différents hameaux disséminés sur son territoire (plus de 100 sur 4 975 ha) et donc de développer l'attractivité de son centre-bourg en sécurisant les déplacements d'une partie importante de sa populations (30 % de la population totale soit 1500 habitants).

Elle entend de ce fait, poursuivre les programmes engagés depuis 2018 pour mailler son territoire = création de 2 liaisons douces au nord de l'agglomération du bourg.

2- les objectifs et/ou enjeux : Réalisation d'une liaison cyclable sécurisée permettant de desservir les hameaux situés au sud de l'agglomération (Rousselière, MONDAIRE, Etourneaux, MONTIS) et à terme prolonger cette liaison pour une desserte du pôle d'attractivité représentée par Ancenis-Saint-Géréon.

3- la nature de l'opération : Création, à partir du centre-bourg (rue de la BELLANGERAIE) d'une voie cyclable sécurisée.

4- le descriptif : Suivant l'avant-projet réalisé par le cabinet de maîtrise d'œuvre ARRONDEL. Structure et revêtement de piste sur 8 865 m<sup>2</sup> (soit 3 km environ X 3 mètres). Réfection de voirie existante sur 500 mètres linéaires. Signalétique. Plantations de haies arbustives et clôtures pour sécuriser les parcelles agricoles.

5- le degré de priorité du projet ou l'urgence de sa réalisation : Projet engagé en 2021 - réalisation tributaire des acquisitions foncières.

6- les impacts attendus : sur l'emploi, le développement local, sur l'environnement ... :

- ✓ Renforcer l'attractivité (notamment commerciale) du centre-bourg en facilitant les échanges avec 4 des principaux hameaux de la commune,
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment des utilisateurs d'équipements sportifs, de loisirs (plan d'eau) ou culturels (complexe du Phénix) en visant particulièrement un public jeune ou adolescent très mobile,
- ✓ S'engager dans une démarche de développement durable en facilitant les modes de déplacements non polluants et en recréant un tissu végétal aujourd'hui très peu présent dans ce secteur.

### Partenaires

MOE, DDTM, CD44

Ingénierie, accompagnement technique et réglementaire

Acquisitions foncières en cours

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Avis CD44 du 13 décembre 2019

« Suite à votre demande concernant la liaison douce Sud, nous trouvons votre projet en faveur des déplacements doux très intéressant et opportun.

Nous n'avons pas de prescription particulière quant aux tracés proposés (le long de la RD14 ou de voies communales), et laissons évidemment toute diligence à la commune pour faire ces choix.

Il convient juste d'indiquer que pour ce type d'aménagement, il est important de conserver au maximum les haies existantes, en bordures de RD notamment, dans un intérêt écologique faune/flore, gestion des eaux de pluie, Pour être éligible au soutien de territoire du Département, la liaison douce devra présenter une largeur minimale circulaire vélos/piétons de 3.00m.

En fonction du revêtement choisi, des pentes existantes, il convient également de regarder attentivement l'assainissement, et la prise en compte des eaux de pluie (ruissellement, points bas) pour votre projet.

Nous restons à votre disposition pour tout échange.

Bien cordialement

Jérôme ROUAULT

Département de Loire-Atlantique »

## Coût prévisionnel hors taxe

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Crédits inscrits au BP 2021

A réajuster au BP 2022 en fonction de la poursuite des études : APD, PRO

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Programme 83- LIAISONS DOUCES SUD                         |           |
| Prévisionnel arrêté                                       |           |
| Sur la base des études AVP – révisé JANV 2021             |           |
| Travaux H.T.                                              | 769 000 € |
| Tranche ferme +TR conditionnelle =                        |           |
| INGENIERIE                                                | 30 000 €  |
| Travaux X 3 %                                             | 23 100 €  |
| Divers - TOPO, bornages                                   | 12 000 €  |
| ACQUISITIONS FONCIERES                                    | 20 000 €  |
| Notaires                                                  | 6 000 €   |
| Foncier                                                   | 14 000 €  |
| DIVERS - IMPREVUS                                         | 10 000 €  |
| Frais Appel offres                                        |           |
| Signalétique                                              | 10 000 €  |
| TOTAL H. T.                                               | 839 000 € |
| Subvention DETR (taux maxi = 35 % de 350 000€)            | 105 000 € |
| 350 000 X 35 % = 105 000€                                 |           |
| Subvention notifiée le 13 juillet 2021                    |           |
| Pas d'autres demandes de subvention sollicitées à ce jour |           |

### Calendrier

APS réalisé en février 2020- révisé février 2021

Demande de financement DETR 2021 accordé pour 105 000 € - notification juillet 2021

Acquisitions foncières en cours

Travaux à suivre à partir de 2023 selon rythme acquisitions

### Indicateurs d'évaluation proposés

Fréquentation de la liaison cyclable

## Fiche projet N°VAL4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Liaisons douces

### Porteur du projet

Commune de Vallons-de-l'Erdre  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vallons-de-l'Erdre  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Créer des liaisons douces en agglomération et pour rejoindre des lieux-dits aux centres-bourgs. Il s'agit :

- de développer les mobilités actives,
- de promouvoir d'autres moyens de déplacement que le véhicule personnel,
- de créer des connexions entre différents lieux,
- de répondre à des attentes de la population.

Projet qui sera phasé. Actuellement, des négociations sont en cours pour l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de la tranche 1.

### Partenaires

Projet qui sera porté par la commune.

Appui technique : Département (pour les portions longeant ou traversant la voirie départementale).

Prochaine étape : consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.

Étapes suivantes : montage du projet, estimation du coût, choix des entreprises en vue de la réalisation des travaux. Des relevés topographiques seront à réaliser. Début des travaux envisageable au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (tranche 1). Durée de travaux non définie (tranche 1).

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Avis du Conseil départemental pour les liaisons longeant ou traversant des routes départementales. Avis de la COMPA pour les tracés empiétant sur du foncier lui appartenant ou pour desservir des lieux d'intérêt communautaire.

### Coût prévisionnel hors taxe.

Il s'agit d'une opération phasée (trois tranches). Travaux estimés à 1 400 000,00 euros HT + maîtrise d'œuvre 100 000,00 euros HT + 60 000,00 euros pour les acquisitions foncières. Coût d'entretien des liaisons non évalué.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Recours à un organisme de crédit et / ou autofinancement. Des financements seront sollicités au titre des fonds européens, auprès de l'État (DSIL ou DETR), PVD (convention ORT - mesure mobilité / transports), du Département (AMI Cœur de bourg / cœur de ville).

### Calendrier

Négociation en cours pour l'acquisition du foncier en vue de la réalisation de la première tranche de ce programme d'investissement au premier semestre 2022. Programme qui sera phasé en trois tranches en principe. Travaux programmés entre 2022 et 2026.

### Indicateurs d'évaluation proposés

## Fiche projet N°COMPA20 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Aménagement d'un parking multimodal aux abords de la halte ferroviaire du Cellier

### Porteur du projet

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

En 2007, en concertation avec la SNCF, la COMPA a décidé d'aménager les abords des gares et haltes ferroviaires du Pays d'Ancenis dans le but d'améliorer l'accès aux infrastructures ferroviaires et de renforcer l'intermodalité. Les haltes ferroviaires de Varades-Saint-Florent et d'Oudon ont été réalisées en 2013, celle d'Ingrandes en 2018 et la gare d'Ancenis est en cours d'achèvement (pour la partie terminus technique). Pour la halte ferroviaire du Cellier, les études préliminaires menées en 2018, ont mis en évidence les besoins suivants de matérialisation de l'ensemble des stationnements, de l'organisation des circulations (piétons, cyclistes, voitures) et de la mise en accessibilité de l'arrêt de bus. La mise en place d'aller/retour supplémentaires sur la ligne Angers/Nantes à partir de décembre 2021 entraînera une augmentation de fréquentation estimée autour de 40% par la Région Pays-de-la-Loire pour l'ensemble de la ligne. L'augmentation de la fréquentation de la halte du Cellier est donc attendue sans pouvoir en estimer l'importance pour le moment.

### Partenaires

Le projet est mené en partenariat avec l'Etat, la Région et la commune. La Région, qui soutient le projet Alvéole (Gares et Connexions), déploie des abris vélos sécurisés au niveau des gares régionales.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet est mené dans le respect des procédures réglementaires et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires le cas échéant. Le projet nécessite une enquête publique et une modification préalable du PLU.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le projet est estimé à 419 300 € HT et se décompose de la façon suivante :

- Prestations intellectuelles : 41 300 € HT
- Travaux : 378 000 € HT

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT       |           | Recettes                    |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-------------------|-----------|-----------------------------|-----------|-------------------------|
| Etudes et travaux | 419 300 € | Etat (DETR/DSIL 2022)       | 83 860 €  | Sollicité               |
|                   |           | Région des Pays de la Loire | 209 650 € | A solliciter            |
|                   |           | Autofinancement             | 125 790 € |                         |
| Total             | 419 300 € | Total                       | 419 300 € |                         |

### Calendrier

| Etapes                                            | Date de démarrage envisagée    |
|---------------------------------------------------|--------------------------------|
| Choix du maître d'œuvre                           | 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 |
| Choix des entreprises pour les marchés de travaux | 2 <sup>nd</sup> semestre 2022  |

|           |                               |
|-----------|-------------------------------|
| Livraison | 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
|-----------|-------------------------------|

#### Indicateurs d'évaluation proposés

| Indicateurs                     | Valeur |
|---------------------------------|--------|
| Fréquentation automobile        |        |
| Fréquentation mobilités actives |        |

## Fiche projet N°COMPA21 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Organisation des mobilités actives sur le Pays d'Ancenis

### Porteur du projet

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Par délibération du 25 mars 2021, la COMPA a décidé de prendre la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Dans ce contexte, le développement d'une politique en faveur des mobilités actives est envisagé et passerait par la réalisation d'un schéma directeur cyclable et des actions d'accompagnement aux changements de pratique. La conduite et l'animation de ce projet suppose la création d'un emploi de chargé de projet « mobilités actives ».

### Partenaires

Le projet s'insère dans un projet global de mise en œuvre de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » dans le programme « Organisation des Mobilités Actives en Pays d'Ancenis » qui mobilise différents partenaires au sein d'un comité local des partenaires.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet est mené dans le respect des procédures réglementaires et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires le cas échéant.

### Coût prévisionnel toutes taxes

Le projet est estimé à 340 500 € TTC et se décompose de la façon suivante :

- Schéma directeur : 100 000 €
- Sensibilisation aux changements de pratique : 100 000 €
- Poste chargé de projet et équipement du poste : 140 500 €

### Plan de financement prévisionnel toutes taxes

| Dépenses TTC |           | Recettes        |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|--------------|-----------|-----------------|-----------|-------------------------|
| OMAPA        | 340 500 € | ADEME           | 209 000 € | Acquis                  |
|              |           | Europe (LEADER) | 50 000 €  | A solliciter            |
|              |           | Autofinancement | 81 500 €  |                         |
| Total        | 340 500 € | Total           | 340 500 € |                         |

### Calendrier

| Etapes                                             | Date de démarrage envisagée                                   |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Recrutement du chargé de projet (contrat de 3 ans) | Décembre 2021                                                 |
| Elaboration du schéma directeur                    | 1 <sup>er</sup> semestre 2022 à 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
| Mise en œuvre du schéma directeur                  | 1 <sup>er</sup> semestre 2023 à 1 <sup>er</sup> semestre 2025 |
| Accompagnement aux changements de pratiques        | 1 <sup>er</sup> semestre 2022 à 1 <sup>er</sup> semestre 2025 |

# Indicateurs d'évaluation proposés

| Indicateurs                                                   | Valeur |
|---------------------------------------------------------------|--------|
| Echange sur la préparation du schéma (évaluation qualitative) |        |
| Plan d'actions sur le schéma directeur                        |        |
| Nombre d'animations                                           |        |



## Fiche projet N°PAN4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Maîtrise de l'OAP rue des Cèdres

### Porteur du projet

Commune de Pannecé  
Agence foncière de LA

### Maître d'ouvrage

Commune de Pannecé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

La commune de Pannecé envisage d'acquérir le dernier terrain situé dans l'OAP « Rue des Cèdres » qui se situe en cœur d'îlot, à proximité directe du bourg de la commune. La Rue des Cèdres donne directement sur la place de l'église. Sa desserte s'effectue uniquement par la rue des Cèdres à l'est, un accès potentiel se situe au sud par la rue des Fontaines mais n'a jamais été créé. L'objectif est de profiter de cette opportunité foncière proche du bourg, permettant une bonne densification, tout en y apportant des aménagements urbains et paysagers de qualité. Ceux-ci permettront de mettre à profit ce secteur stratégique aujourd'hui désaffecté. Son placement au cœur du bourg est un atout majeur et confère au lieu une situation privilégiée vis à vis des équipements de la commune (école, Mairie, etc). Ainsi, son aménagement permettra une continuité des cheminements doux en projet sur la commune. Enfin, l'insertion paysagère du site sera un enjeu majeur, afin de ne pas créer de rupture dans l'urbanisation de la commune et de prendre en compte le vécu des riverains.

Ce terrain se situe en zone UA du PLU. Il fait l'objet d'une OAP qui prévoit la construction de 9 habitations. La commune souhaite acquérir ces parcelles pour détenir l'emprise foncière de l'OAP. Le propriétaire de la dernière parcelle à acquérir nous propose de l'acheter à 46 €/m². La commune va faire une contre-proposition après avis des domaines ou sollicitation de l'Agence Foncière. Il faudra ajouter à cette acquisition le désamiantage d'un bâtiment et éventuellement sa démolition qui pourrait s'élever à plus de 20 000 €. L'acquisition de cette parcelle permettra de détenir l'intégralité du périmètre de l'OAP et lui donnera la possibilité de remplir les objectifs fixés par le PLH.

### Partenaires

Les acteurs mobilisés seront : la COMPA, l'AFLA, la commune.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

#### Coût prévisionnel hors taxe

180 000 € HT

#### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                 |           | Recettes             |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-----------------------------|-----------|----------------------|-----------|-------------------------|
| Acquisition                 | 130 000 € | ???                  |           |                         |
| Déconstruction/Désamiantage | 20 000 €  |                      |           |                         |
| Bureau d'étude              | 30 000 €  | Autofinancement 20 % |           |                         |
| Total                       | 180 000 € | Total                | 180 000 € |                         |

### Calendrier

L'échéancier :

- Emprise foncière courant 2022
- Déconstruction/Désamiantage courant 2022

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Maîtrise foncière de l'OAP « Rue des Cèdres »

Bilan du PLH

Fréquentation de l'école

Fréquentation des commerces

## Fiche projet N°VAI4 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création de logements sociaux

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Construction de logements sociaux.

### Partenaires

En partenariat avec un bailleur social du 44 pour répondre à un besoin criant de manque de logements sur le territoire d'Ancenis en général et sur Vair sur Loire en particulier. Dans le bourg de Saint-Herblon pour une mixité sociale et intergénérationnelle car des logements pour les jeunes travailleurs et les personnes âgées.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le cout estimatif s'élève à 50 000 euros H.T.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Pour le moment les financeurs n'ont pas été sollicités.

### Calendrier

Les travaux débiteront en 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Taux d'occupation des logements

## Fiche projet N°COMPA25 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Construction d'aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage à Ligné et Loireauxence

### Porteur du projet

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Dans le cadre de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », la COMPA dispose sur le territoire du Pays d'Ancenis d'une aire permanente d'accueil située sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon. Sa gestion est confiée à une société prestataire.

En application du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Loire-Atlantique 2018-2024, la COMPA doit réaliser deux nouvelles aires permanentes d'accueil : une aire permanente d'accueil de 5 emplacements à Ligné et une aire permanente d'accueil de 5 emplacements à Loireauxence.

Les objectifs du projet sont de :

- Développer et adapter la capacité d'accueil sur l'ensemble du territoire
- Promouvoir les aires permanentes d'accueil et limiter les stationnements spontanés
- Favoriser la vie familiale et l'autonomie des ménages avec l'accès aux services de proximité
- Inclure les gens du voyage dans les communes

### Partenaires

Le projet est mené en partenariat avec l'Etat, le Département et les communes identifiées pour l'accueil de ces aires. Un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) a été recruté pour accompagner la COMPA dans la réalisation des projets.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet est mené dans le respect des procédures réglementaires et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires le cas échéant. Le terrain de Ligné a été inscrit dans le PLU, acquis par la commune et mis à disposition de la COMPA. La recherche d'une localisation pour Loireauxence est toujours en cours.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le projet est estimé à 1 745 017 € HT et se décompose de la façon suivante :

- Acquisitions foncières et études : 330 575 € HT
- Travaux aire de Ligné : 707 221 € HT
- Travaux aire de Loireauxence : 707 221 € HT

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                     |           | Recettes                                                            |          | Acquis/<br>Sollicité/Refusé |
|-------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------------|
| Acquisitions foncières<br>et études – Tranche 1 | 330 575 € | Etat (DETR 2020) 19,06 %                                            | 63 000 € | Acquis                      |
|                                                 |           | Région des Pays de la Loire (FPLRII) – <i>aire<br/>Ligné</i> 7,65 % | 25 305 € | Acquis                      |
|                                                 |           | Région des Pays de la Loire – <i>aire Loireauxence</i>              |          | A solliciter                |

|                                          |             |                                                         |           |              |
|------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------|-----------|--------------|
|                                          |             | Département de Loire-Atlantique (Contrat intercommunal) |           | A solliciter |
| Travaux aire de Ligné – Tranche 2        | 707 221 €   | Etat (DETR 2021) 21,21 %                                | 150 000 € | Acquis       |
|                                          |             | Région des Pays de la Loire (FPLRII) 20 %               | 141 444 € | Acquis       |
|                                          |             | Département de Loire-Atlantique (Contrat intercommunal) |           | A solliciter |
|                                          |             | Etat DDTM 15,09 %                                       | 106 715 € | Acquis       |
| Travaux aire de Loireauxence – Tranche 3 | 707 221 €   | Etat (DETR)                                             | 175 000 € | A solliciter |
|                                          |             | Région des Pays de la Loire                             |           | A solliciter |
|                                          |             | Département de Loire-Atlantique (Contrat intercommunal) |           | A solliciter |
|                                          |             | Etat DDTM                                               | 106 715 € | Acquis       |
| Total                                    | 1 745 017 € | Total                                                   | €         |              |

#### Calendrier

| Aire de Ligné                                          | Date de démarrage                                                 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO)                  | Juillet 2020<br>(1 <sup>ère</sup> facture mandatée le 11/12/2020) |
| Maitrise d'Œuvre (MOE)                                 | Mai 2021                                                          |
| Études complémentaires (géotechniques, topographiques) | Octobre 2021                                                      |
| Début des travaux                                      | 1 <sup>er</sup> semestre 2022                                     |
| Ouverture du site au public                            | 2 <sup>nd</sup> semestre 2022                                     |

| Aire de Loireauxence                                   | Date de démarrage                                                 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO)                  | Juillet 2020<br>(1 <sup>ère</sup> facture mandatée le 11/12/2020) |
| Maitrise d'Œuvre (MOE)                                 | 1 <sup>er</sup> semestre 2022                                     |
| Études complémentaires (géotechniques, topographiques) | 1 <sup>er</sup> semestre 2022                                     |
| Début des travaux                                      | 1 <sup>er</sup> semestre 2023                                     |
| Ouverture du site au public                            | Fin 2023                                                          |

#### Indicateurs d'évaluation proposés

| Indicateurs                                              | Aire de Ligné | Aire de Loireauxence |
|----------------------------------------------------------|---------------|----------------------|
| Fréquentation de l'aire                                  |               |                      |
| Maîtrise du budget et de la consommation des équipements |               |                      |
| Intégration paysagère (évaluation qualitative)           |               |                      |

## Fiche projet N°JOU7 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

### Porteur du projet

Commune de Joué-sur-Erdre  
Collectivité Territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Joué-sur-Erdre  
Collectivité Territoriale

### Description de l'action ou projet

L'objectif du projet est de répondre à la demande croissante de garde d'enfants en bas âge. La commune achète actuellement une maison d'habitation de 80 m<sup>2</sup>, qu'elle va agrandir de 70 m<sup>2</sup>. La capacité d'accueil sera de 15 enfants, encadrés par 3 assistantes maternelles. Cette future MAM sera située dans le bourg de Joué-sur-Erdre, à proximité des 2 écoles. Un terrain communal est situé à proximité, et servira de parking pour les parents venant conduire ou chercher leurs enfants, ainsi que pour les 3 assistantes maternelles qui travailleront sur place. Il n'y aura ainsi pas d'emprise foncière nouvelle nécessaire.

### Partenaires

La commission Enfance Jeunesse de la Commune de Joué-sur-Erdre (6 élus du conseil municipal, dont une exerçant la profession d'assistante maternelle) est impliquée pour préciser les besoins les plus pertinents pour l'aboutissement du projet. La commune a déjà choisi un maître d'œuvre, Yves PIAGGIO, de Nort-sur-Erdre. La maison est en cours d'acquisition. Les esquisses sont en cours d'élaboration par le dessinateur. Il reste à lancer une consultation pour le choix des entreprises pour les travaux dans la partie existante et pour agrandissement de la maison.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Un Permis de Construire va être déposé courant novembre 2021 pour l'agrandissement de la maison.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le coût estimé du projet à ce jour est de 300.000 € HT. L'opération globale sera réalisée en une seule phase.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                                                                                    |           | Recettes                          |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|-------------------------|
| Achat de la propriété +<br>honoraires maître d'œuvre +<br>travaux de rénovation et<br>d'extension de la maison | 300.000 € | Etat (DETR 2022) 50 %             | 150.000 € | Sollicitation en cours  |
|                                                                                                                |           | COMPA fonds de concours 2021 25 % | 75.000 €  | Sollicité               |
|                                                                                                                |           | Autofinancement Commune 25 %      | 75.000 €  | Acquis                  |
| Total                                                                                                          | 300.000 € | Total                             | 300.000 € |                         |

### Calendrier

Dépôt du PC en novembre 2021, appel à concurrence prévu en janvier 2022, début des travaux en avril 2022, fin des travaux en juillet 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Contrôle prévu par la Commission communale Enfance Jeunesse. Le projet sera soumis à la validation du Département de la Loire-Atlantique, Service de la petite enfance.

## Fiche projet N°LOI21 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Travaux de réhabilitation et de remise aux normes du Foyer des jeunes de Varades

### Porteur du projet

Commune de Loireauxence  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Loireauxence  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Le projet consiste à ouvrir un accueil déclaré « accueil jeunes » auprès des services de la DDCS sur des plages horaires qui correspondent aux attentes des jeunes de 14 ans et plus (le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi par exemple en périodes scolaires - tous les après-midis et soirées des vacances scolaires), avec un projet pédagogique qui prend en compte l'autonomie, les envies, la responsabilisation et l'épanouissement des jeunes. Les locaux rue Pasteur à Varades ont une situation stratégique facilitant l'accessibilité des jeunes (proche du futur collège et du centre de Varades), et complémentaires au site de Belligné. Pour cela, la commune de Loireauxence prévoit des travaux d'amélioration dans le local actuel de l'accueil de loisirs des 10- 17 ans rue Pasteur à Varades pour une transformation en espace jeunes selon les modalités suivantes :

- Mise en conformité des locaux pour répondre aux exigences de la réglementation des accueils collectifs de mineurs et de jeunes, aux normes de sécurité, aux normes d'isolation et PMR
- Création d'espaces collectifs intérieurs plus grands et plus conviviaux avec des pièces adaptées à l'organisation de temps d'animation et au bien-être des jeunes
- Organisation d'espaces de rangement et d'un bureau d'animateurs
- Aménagement de l'espace extérieur
- Adaptation des locaux en lien avec les besoins des jeunes du territoire

### Partenaires

CAF. Projet travaillé avec les jeunes.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

#### Coût prévisionnel hors taxe

Le projet est estimé à 93 706 € HT.

#### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                           |          | Recettes              |          | Acquis/Sollicité/Refusé |
|---------------------------------------|----------|-----------------------|----------|-------------------------|
| Remise aux normes du foyer des jeunes | 93 706 € | Etat (DSIL 2022) 40 % | 37 482 € | Sollicité               |
|                                       |          | Autofinancement 60 %  | 56 224 € |                         |
| Total                                 | 93 706 € | Total                 | 93 706 € |                         |

### Calendrier

Finalisation étude : mars 2022  
Résultat consultation : juin 2022  
Travaux : juin à décembre 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

## Fiche projet N°LOI21 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Travaux de restructuration du pôle solidarités cohésion social – installation France Service

### Porteur du projet

Commune de Loireauxence  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Loireauxence  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Le Pôle Solidarité et Cohésion sociale et le CCAS sont situés actuellement dans des locaux attenants à ceux de la Mairie annexe de Varades. Ces locaux, vétustes et mal aménagés, ne permettent pas d'accueillir dans de bonnes conditions les habitants de la Commune de Loireauxence qui demandent à être accompagnés.

Le projet serait donc de :

- Agrandir l'espace en prenant sur un garage non utilisé
- Réaliser des travaux de rénovation (aménagement intérieur, menuiseries, isolation, mobilier) pour réaménager 3 bureaux, 1 bureau de permanence et un Espace d'accueil/France Service.

### Partenaires

Services de l'Etat (ANCT), associations partenaires du CCAS et du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

Le projet est estimé à 57 414 € HT et se décompose de la façon suivante :

- Travaux de réhabilitation : 45 459 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 5 455 € HT
- Mobilier et informatique : 6 500 € HT

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                           |          | Recettes              |          | Acquis/Sollicité/Refusé |
|-------------------------------------------------------|----------|-----------------------|----------|-------------------------|
| Restructuration du pôle – installation France Service | 57 414 € | Etat (DETR 2022) 50 % | 28 707 € | Sollicité               |
|                                                       |          | Autofinancement 50 %  | 28 707 € |                         |
| Total                                                 | 57 414 € | Total                 | 57 414 € |                         |

### Calendrier

Finalisation étude : mars 2022  
Résultat consultation : juin 2022  
Travaux : juin à décembre 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés



## Fiche projet N°MOU10 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé du projet

Rénovation/transformation du logement communal 1 rue du bourg drapé en ERP Local Ados (Maison des jeunes)

### Porteur du projet

Stéphane Piveteau, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme et aux bâtiments (élu pilote) + Jérôme Barguillet (DGS)  
Commune de Mouzeil  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Mouzeil  
Collectivité territoriale

### Description du projet

#### Intérêts principaux du projet :

- Relocalisation du « Local' Ados » dans un nouveau bâtiment adapté aux besoins du service jeunesse du SIVOM de Ligné (utilisateur du bâtiment) ;
- Rénovation énergétique du bâtiment ;
- Mises aux normes ERP / PMR.

#### Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

Cette opération est devenue urgente et obligatoire, du fait des mutations en cours sur la commune, ainsi que du fait de la vente en cours de biens immobiliers communaux (ex-locaux de l'école du Pont Guitton, notamment) qui abritaient le « Local' Ados ».

### Partenaires

La commune de Mouzeil s'est attachée les services d'un A.M.O. (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), pour la réalisation d'études préalables (esquisse..., jusqu'à la production de l'Avant-Projet Sommaire), pour un montant total de 2 485,00 € HT. Ces études sont programmées sur la période de mi-novembre 2021 au 31 janvier 2022. Ce projet se réalisera sur du foncier déjà propriété de la commune.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Autorisation de construire à obtenir.

### Coût prévisionnel hors taxe

Budget estimé pour l'opération globale : 60 000 € HT qui devrait être affiné courant décembre 2021 – janvier 2022, lors de la remise des conclusions de l'étude de faisabilité en cours et confiée à un A.M.O., comme déjà indiqué ci-avant.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

La commune de Mouzeil compte solliciter des subventions au titre de la DETR/DSIL 2022 et du fonds de concours de la COMPA. La possibilité de percevoir une subvention au titre du fonds LEADER va aussi être prochainement interrogée. Le dispositif financier qui sera mobilisé est encore au stade de son élaboration.

### Calendrier

Le calendrier prévisionnel pour la suite de l'opération est le suivant :

- Février-Mars 2022 : Recrutement de la Maîtrise d'Œuvre (MOe).
- Avril-Mai 2022 : missions de la MOe jusqu'à lancement de l'appel d'offres pour les travaux ;

- Juin-Juillet : Consultation Travaux ;
- Fin août 2022 : Notification du marché de Travaux ;
- Septembre 2022 : Début des travaux.
- Février 2023 : Livraison des travaux ?

### **Indicateurs d'évaluation proposés**

Atteinte des objectifs suivants :

1 – Rénovation du bâtiment, comprenant :

- le traitement des remontées d'humidité ;
- le remplacement de l'isolation thermique ;
- la réfection de l'électricité / la plomberie / le chauffage / la ventilation ;
- la mise aux normes de sécurité incendie ;
- la mise aux normes d'accessibilité PMR.

2 – Transformation en prenant en compte les souhaits de la coordinatrice et de l'animateur jeunesse du SIVOM de Ligné ; à savoir la création :

- d'un Hall / rangement ;
- d'un bloc sanitaire PMR ;
- d'un pièce activité principale vaste ;
- d'un pièce d'activité secondaire ;
- et d'une pièce de stockage.

## Fiche projet N°VAIS CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☐ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Agrandissement et réaménagement du cabinet médical

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire – Adjointe aux affaires sociales  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Suite à la demande des médecins du cabinet médical, il est proposé de réaliser une extension et un réaménagement des locaux permettant l'accueil de nouveaux praticiens de santé. La structure actuelle réalisée en 2012 n'est pas suffisante en terme d'espaces et de praticité. L'offre médicale étant très tendue sur le secteur, cela permettrait de répondre à une demande forte du territoire.

### Partenaires

Des plans d'aménagement ont été réalisés par le responsable des services techniques en collaboration avec les praticiens du cabinet médical et la commission des affaires sociales.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Il s'agit d'une opération globale réalisée en une seule tranche pour 176 951 € H.T.  
Plusieurs financeurs seront sollicités pour ce projet.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Pour le moment aucune demande n'a été faite auprès des différents financeurs.

### Calendrier

La maîtrise d'œuvre sera retenue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour un démarrage des travaux en septembre 2022.  
La livraison de l'ouvrage est attendue pour 2023.

### Indicateurs d'évaluation proposés

L'arrivée de nouveaux praticiens de santé est l'objectif premier de ce projet.

## Fiche projet N°COU15 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Réhabilitation des locatifs sociaux

### Porteur du projet

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Couffé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

La commune de Couffé dispose d'un parc de logements locatifs sociaux de 8 logements. Ces bâtiments et leurs jardins privatifs sont vieillissants, énergivores et difficilement accessibles au PMR. Il devient indispensable et primordial de mener une action de réhabilitation et rénovation énergétique de ces logements sociaux. Les objectifs principaux de cette requalification vont être :

- Rendre les logements conformes aux normes relatives aux logements sociaux
- Meilleure attractivité du parc locatif
- Améliorer le confort des usagers
- Meilleure accessibilité aux PMR

### Partenaires

La Maison Des Travaux (réseau de courtier) accompagne la commune dans la réhabilitation de ces logements. Une étude personnalisée a été menée et un devis a été réalisé.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

Le coût prévisionnel hors taxe des travaux : 207 166 Euros

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT               |           | Recettes              |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|---------------------------|-----------|-----------------------|-----------|-------------------------|
| Travaux de réhabilitation | 207 166 € | Etat (DETR 2022) 35 % | 72 508 €  | Sollicité               |
|                           |           | Autofinancement 65%   | 134 658 € |                         |
| Total                     | 207 166 € | Total                 | 207 166 € |                         |

### Calendrier

Études préliminaires (faisabilité, programmation, diagnostics) : Janv. à mars 2022

Date de l'appel d'offres consultation des entreprises ou devis demandés aux entreprises : Avril à mai 2022

Date prévisionnelle de notification du marché ou de la signature du bon de commande : Mai 2022

Commencement des travaux : Juin 2022 / Fin prévisionnelle des travaux : Juillet 2022

### Indicateurs d'évaluation proposés

Réduction de la consommation énergétique des logements

Meilleur confort des habitants

Accessibilité PMR

## Fiche projet N°MON1 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☒ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Construction d'un local polyvalent (local infirmier, local associatif, espace de télétravail, local de commerces et services, panneaux photovoltaïques)

### Porteur du projet

Comité de pilotage  
Collectivité, partenaires, société civile

### Maître d'ouvrage

Commune de Montrelais  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Intérêt du projet : Création de locaux à usages divers, local infirmier, local associatif, espace de télétravail, local de commerce et de services, panneaux photovoltaïques. Lieu central avec l'école, la salle multifonction, la plaine de jeux. L'objectif de ce projet est de créer un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité en mutualisant les espaces. Ce projet fait partie d'une réflexion globale de redynamisation du bourg nord. Cette réflexion a débuté en 2019 avec le C.A.U.E. 44. Une première réunion participative a eu lieu le 29 septembre 2021. Elle a permis de dégager le projet prioritaire du plan de réaménagement prévu en 2 phases (local polyvalent ou centre technique municipal). Il en ressort que le projet n° 1, construction d'un local polyvalent a été retenu. Ces travaux prévus sur une période de 2 ans apporteront à terme des espaces de rencontres, de services à la population, des lieux de convivialité et d'échanges. L'équipement en panneaux photovoltaïques réduira le coût des dépenses énergétiques. Le local polyvalent sera environ de 350 m<sup>2</sup>. Le coût prévisionnel s'établit à **495.000 H.T.**

### Partenaires

CAUE 44. Economiste prévu en novembre afin d'évaluer les financements. Marchés d'ingénierie fin d'année 2021.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

La mise en œuvre du projet est conforme au P.L.U. en vigueur.

### Coût prévisionnel hors taxe.

Cette opération fait partie de la 1<sup>ère</sup> phase du projet de réaménagement du bourg nord.

Les principaux postes de dépenses : Etudes et Construction des bâtiments

Financement en cours d'investigation : Provision autofinancement : 220.000 €

Prévisionnel subventions diverses : 270.000 €

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Autofinancement, subventions en cours d'étude pour inscription au budget 2022.

### Calendrier

Le calendrier prévisionnel devrait être établi courant novembre 2021.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Réussite de la démarche participative.

## Fiche projet N°RIA5 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Remplacement des chaudières du groupe scolaire R.Doisneau

### Porteur du projet

Commune de Riaillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Riaillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Rénovation énergétique et respect du décret tertiaire. Le groupe scolaire R.Doisneau est composé de plusieurs bâtiments d'époques différentes sur une surface totale de 1 260 m<sup>2</sup>. Il compte deux classes de maternelles et quatre classes d'élémentaires pour un effectif total de 131 élèves. Le mode de chauffage actuel est assuré par deux chaudières à fioul datant de plus trente ans.

#### Constat :

- Des consommations énergétiques en augmentation constante
- Deux chaudières anciennes
- Combustible fossile
- Mauvaise régulation

#### Objectifs :

- Réduire l'émission de CO<sub>2</sub> en changeant de combustible

#### Actions :

- Remplacement des chaudières par une chaudière centrale
- Utilisation d'un combustible plus propre

### Partenaires

#### Partenaires retenus – actions effectuées

1/ **SYDELA 44** : Audit des bâtiments communaux (bilan énergétique réalisé en 2019)

2/**Loire-Atlantique Développement** (LAD) : Inscription au sein d'un groupement coordonné par LAD dans le cadre de l'AMI Merisier

#### En cours

3/ **SYDELA 44** : étude mode de chauffage

#### Étapes futures

4/ **choix d'un maître d'œuvre**

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Sans objet

### Coût prévisionnel hors taxe

Opération globale

| Investissement    |                                                                   |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Dépenses          | Montant ht                                                        |
| Diagnostic SYDELA | pris en charge dans le cadre du CEP (conseil en énergie partagée) |
| Etude SYDELA      | pris en charge dans le cadre du CEP (conseil en énergie partagée) |
| Maîtrise d'œuvre  | 10 000,00 €                                                       |
| Travaux           | 60 000,00 €                                                       |
| <b>Total</b>      | <b>70 000,00 €</b>                                                |

#### Plan de financement prévisionnel hors taxe

| Dépenses HT                                    |          | Recettes                 |          | Acquis/Sollicité /Refusé |
|------------------------------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|
| Remplacement des chaudières du groupe scolaire | 70 000 € | Etat (AMI MERISIER) 50 % | 35 000 € | Sollicité                |
|                                                |          | Autofinancement          | 35 000 € |                          |
| Total                                          | 70 000 € | Total                    | 70 000 € |                          |

#### Calendrier

| Phases                         | Dates prévisionnelles         |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Diagnostic                     | Février – octobre 2019        |
| Etude mode de chauffage        | Septembre 2021 – février 2022 |
| Consultation maître d'œuvre    | Mars - avril 2022             |
| Etude maîtrise d'œuvre         | Mai 2022- décembre 2022       |
| Approbation projet             | Janvier 2023                  |
| Rédaction et validation du DCE | Février 2023                  |
| Consultation des entreprises   | Mars – avril 2023             |
| Notification des marchés       | Mai 2023                      |
| Début de travaux               | Juin 2023                     |
| Fin des travaux                | Aout 2023                     |
| Réception des travaux          | Septembre 2023                |

#### Indicateurs d'évaluation proposés

- Relevé et comparaison des consommation d'énergie

## Fiche projet N°TEI13 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation de l'ancienne salle polyvalente

### Porteur du projet

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Travail impulsé en 2021 avec le changement des éclairages vers du LED, la commune souhaite continuer la rénovation énergétique de ce bâtiment pour qu'il soit moins énergivore.

### Partenaires

Diagnostic du SYDELA.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

125 000 €.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Calendrier

2021-2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Consommation énergétique.



## Fiche projet N°TEI14 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Changement de chaudières et mise aux normes des équipements (église, théâtre)

### Porteur du projet

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Teillé  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'église et le théâtre sont dotés de chaudière à fuel ; celle de l'église est particulièrement vétuste. Dans le cadre de la transition énergétique, un changement de chaudières fonctionnant avec d'autres énergies est envisagé.

### Partenaires

Diagnostic du SYDELA.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

### Coût prévisionnel hors taxe

85 833 €.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

### Calendrier

2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Coût de fonctionnement.

Consommation énergétique.

## Fiche projet N°VAI6 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☒ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Création d'un boulodrome avec panneaux photovoltaïques

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire en collaboration avec le  
SYDELA  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Création d'un boulodrome sous une ombrière avec panneaux photovoltaïques. Suite à la demande des aînés de la commune de disposer d'un local pour faire de la pétanque, la commune souhaite aménager une structure sous ombrière avec aménagement intérieur et bardage sur les flancs.

### Partenaires

Le Sydelà sera l'appui technique du projet avec la création des ombrières.  
Le club des aînés sera associé à la réalisation et à la conception des travaux.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Une enveloppe de 150 000 euros H.T est prévu pour le bardage des ombrières et l'aménagement intérieur.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Aucun financeur n'a été sollicité pour le moment.

### Calendrier

Réalisation envisagée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Energie produite (KWh)

## Fiche projet N°VAI7 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Remplacement de la chaudière de l'église de Saint-Herblon

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

L'église de Saint-Herblon dispose d'un chauffage au gaz vétuste et très consommateur d'énergie. Il est proposé de mettre en place un mode de chauffage plus écologique, plus efficace et plus économique pour la commune.

### Partenaires

La réflexion est en cours par la commission affaires sociales.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le cout prévisionnel est estimé à 60 000 euros H.T.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Pour le moment aucun financeur n'a été sollicité.

### Calendrier

Une étude est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour une réalisation des travaux en septembre 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Les indicateurs seront économiques par la comparaison des consommations énergétiques suite à la réalisation des travaux mais aussi en terme de confort pour les usagers de l'église.

## Fiche projet N°VAL7 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation énergétique de bâtiments communaux

### Porteur du projet

Commune de Vallons-de-l'Erdre  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vallons-de-l'Erdre  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Rénovation énergétique de bâtiments communaux économes. Priorité aux bâtiments les plus utilisés : les deux écoles publiques et les salles polyvalentes (application du décret tertiaire - dispositif ACTEE). Projet qui sera phasé.

### Partenaires

Projet qui sera porté par la commune.

Appui financier : non défini.

Prochaine étape : réalisation de diagnostics dans les bâtiments identifiés.

Étapes suivantes : estimation du coût des travaux, recherche de financement, montage d'un marché de maîtrise d'œuvre et de marchés de travaux, consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux. Projet qui sera engagé en 2022. Durée de travaux non définie.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Travail en lien avec le SYDELA pour la réalisation des diagnostics sur les bâtiments concernés par le décret « tertiaire ».

### Coût prévisionnel hors taxe.

Il s'agit d'une opération phasée. Coût des travaux non estimé (possible après la réalisation des diagnostics).

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Recours à un organisme de crédit et / ou autofinancement.

Des financements seront sollicités auprès de l'État (DSIL ou DETR / plan de relance : aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités), PVD (convention ORT).

Recours au dispositif intracting proposé par la Banque des Territoires à étudier.

### Calendrier

Projet envisagé à partir de 2022.

Programme qui sera phasé.

Calendrier prévisionnel de réalisation non défini.

### Indicateurs d'évaluation proposés

L'évolution de la consommation énergétique.

## Fiche projet N°COMPA30/31 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Rénovation énergétique de l'habitat : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Programme d'Intérêt Général (PIG)

### Porteur du projet

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2020, la COMPA a mis en place, en 2014, un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux en Pays d'Ancenis » pour une période de 4 ans. Fort de résultats satisfaisants, le programme a été relancé pour une 2<sup>nd</sup>e période 2019-2021. Parallèlement, depuis fin 2016, la COMPA propose aux habitants un lieu de permanence, de conseils et de renseignements sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les énergies renouvelables. Les permanences sont animées par un professionnel énergétique de l'association Alisee permettant une expertise très précise avec l'appui de logiciels spécialisés. Fin 2020, l'Espace Info Energie est devenu l'Espace Faire.

Afin d'aller plus loin, la COMPA travaille à l'élaboration d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et au renouvellement du PIG pour la période 2022-2023.

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Rendre les logements du territoire moins consommateurs d'énergie et diminuer localement les émissions de GES
- Amplifier l'effet positif du PIG mis en place sur le Pays d'Ancenis depuis 2014 pour les foyers sous plafonds de ressources et permettre à tous les habitants du Pays d'Ancenis de prétendre à des financements pour la rénovation énergétique
- Appuyer les politiques d'amélioration de l'habitat sur des CEE
- Organiser un service d'accompagnement complet depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation des travaux

### Partenaires

Le projet est mené en partenariat avec l'Etat et la Région. La COMPA fait appel à des prestataires pour l'animation des dispositifs. Un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année sur l'accompagnement du PIG et de la PTRE.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet est mené dans le respect des procédures réglementaires et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires le cas échéant.

### Coût prévisionnel toutes taxes

Le projet est estimé à 650 000 € TTC et se décompose de la façon suivante :

- Marché animation PTRE : 365 000 € TTC
- Suivi animation/gestion administrative/pilotage PTRE : 75 000 € TTC
- Communication PTRE : 10 000 € TTC
- Marché animation PIG : 200 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel toutes taxes

| Dépenses TTC           |           | Recettes                               |           | Acquis/<br>Sollicité/Refusé |
|------------------------|-----------|----------------------------------------|-----------|-----------------------------|
| PTRE/marché prestation | 450 000 € | Dispositif SARE                        | 293 269 € | A solliciter                |
|                        |           | Région des Pays de la Loire (Amorçage) | 89 176 €  | A solliciter                |
| PIG/marché prestation  | 200 000 € |                                        |           |                             |
| Total                  | 650 000 € | Total                                  | €         |                             |

**Calendrier**

2022 – 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

| Indicateurs                                                    | Valeur |
|----------------------------------------------------------------|--------|
| Nombre de ménages accompagnés sur les différents actes         |        |
| Nombre de copropriétés accompagnées sur les différents actes   |        |
| Nombre d'entreprises conseillées sur leur projet de rénovation |        |

## Fiche projet N°ASG12 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☒ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

ZAE Hermitage - Dévoisement du réseau de collecte des eaux pluviales traversant la laiterie du Val d'Ancenis

### Porteur du projet

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

La ville a confié une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude Océam Ingénierie pour le dévoisement du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Hermitage.

En lien avec les ambitions du projet de territoire, ce projet répond à un double objectif :

- Agir localement pour la transition écologique : par ce projet, la ville répond à son obligation de gestion des eaux pluviales et de préservation des pollutions en milieu naturel, et notamment des marais de Gréé, situés à proximité du lieu du projet ;
- Conforter le tissu économique et accompagner les mutations : le projet répond également à une demande de l'entreprise Laïta de sécuriser l'écoulement des eaux pluviales dont le circuit est actuellement peu accessible pour la ville car situé au sein de l'entreprise et sans servitude au tréfonds entraînant des contraintes d'intervention et un risque pour l'entreprise.

L'opération consiste en un dévoisement du réseau actuel d'évacuation des eaux pluviales sur la zone en limite de la propriété privée de l'entreprise Laïta située rue de l'Hermitage via le boulevard Jules Verne. Les travaux repartiront du point bas du réseau de la rue de l'Hermitage (devant l'entrée de la laiterie Laïta), et consisteront en l'installation d'un réseau neuf allant vers le boulevard Jules Verne.

L'opération se décline en plusieurs phases :

- Etude de maîtrise d'œuvre de l'opération de dévoisement en 2 parties (tranche ferme et tranche optionnelle)
- Réalisation des travaux de dévoisement
- Réfection de voirie
- Réalisations des opérations administratives afférentes (rédaction de DOE et plan de recollement)

### Partenaires

Le projet s'inscrit dans une démarche de respect des obligations réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales et de lutte contre les pollutions de l'eau faisant l'objet de réunions avec la COMPA. Par ailleurs, il s'agit également de prévenir les risques liés à la gestion du réseau pour l'entreprise Laïta, dont la propriété jouxtait le réseau existant sans possibilité de tracer d'éventuelles sources de contamination des eaux pluviales. Le nouveau tracé permettra une intervention directe sur l'ensemble du réseau et une sécurisation du réseau d'évacuation.

Les travaux auront une durée estimée de 6 mois et auront un impact sur la gestion des flux de circulation des véhicules dans la zone d'activité. Ce point fera l'objet de réunions avec les acteurs économiques, la ville et la COMPA, préalables au lancement des travaux afin de convenir de façon partenariale des modalités de déviation temporaire des véhicules.

La commune s'est engagée en mars 2021 dans le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce projet de dévoisement du réseau de collecte des eaux pluviales contribue à la stratégie de revitalisation économique du territoire intégrée au sein de ce programme.

**Avis préalable des services concernés par l'opération**

Sans objet.

**Coût prévisionnel hors taxe**

Opération globale

| POSTES DE DEPENSE INVESTISSEMENT |                |
|----------------------------------|----------------|
| Travaux préliminaires            | 25 000,00 €    |
| Réseaux EP                       | 700 000,00 €   |
| Divers (recollement, DOE)        | 2 000,00 €     |
| Réfection voirie                 | 273 000,00 €   |
| Total dépenses HT                | 1 000 000,00 € |

**Plan de financement prévisionnel hors taxe**

| Dépenses HT                                                                  |             | Recettes                                                                                             |             | Acquis/Sollicité/Refusé |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|
| ZAE Hermitage -<br>Dévoiement du<br>réseau de collecte<br>des eaux pluviales | 1 000 000 € | Agence de l'eau (dispositif : sécuriser les<br>infrastructures de gestion des eaux<br>pluviales) 20% | 200 000 €   | A solliciter            |
|                                                                              |             | Etat (dispositif DSIL, FNADT ou autre) 30%                                                           | 300 000 €   | A solliciter            |
|                                                                              |             | COMPA (fonds de concours) 22%                                                                        | 200 000 €   | Sollicité               |
|                                                                              |             | Autofinancement 28 %                                                                                 | 300 000     |                         |
| Total                                                                        | 1 000 000 € | Total                                                                                                | 1 000 000 € |                         |

**Calendrier**

Attribution du marché de travaux : janvier 2022

Travaux préparatoires : 2 mois

Travaux de dévoiement : 8 mois

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Développement de l'activité économique de la laiterie.



## Fiche projet N°VAI10 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Amélioration du terrain de football de Saint-Herblon

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Achat de matériel pour l'amélioration du terrain de football stabilisé de Saint-Herblon.

### Partenaires

Le club de football Herblanetz est associé à la démarche ainsi que les services techniques de la commune.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le cout estimatif pour l'achat du matériel est de 80 000 euros H.T.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Pour le moment aucun financement n'a été demandé.

### Calendrier

Les travaux seront réalisés durant l'été 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

L'économie de ressource en eau pourra être évaluée, ainsi que la réduction de l'entretien et de la pénibilité pour les services techniques.

## Fiche projet N°VAI11 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Réalisation d'un atlas de la biodiversité

### Porteur du projet

Commune de Vair sur Loire en collaboration avec les associations environnementales locales

### Maître d'ouvrage

Commune de Vair sur Loire  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Permet de recenser les espèces de la faune et de la flore présentes sur commune afin de mieux les protéger.

### Partenaires

Appui dans notre démarche par une collaboration entre l'association environnementale locale de la commune avec d'autres associations de la protection de la nature et avec l'aide de cabinets d'études environnementaux.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

### Coût prévisionnel hors taxe

Le cout estimatif s'élève à 50 000 euros H.T.

### Plan de financement prévisionnel hors taxe

Pour le moment, aucun financeur n'a été sollicité.

### Calendrier

L'étude est prévue pour 2022.

### Indicateurs d'évaluation proposés

Prise en compte du recensement effectué dans les projets futurs d'aménagement.  
Mesures de protection mises en place suite au recensement.

## Fiche projet N°COMPA32 CRRTE

### Orientation stratégique

- ☐ Rendre le territoire attractif et accueillant
- ☐ Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations
- ☐ Développer un territoire solidaire
- ☒ Agir localement pour la transition écologique

### Intitulé de l'action ou du projet

Etudes d'investigation du remblai SNCF pour la prévention des inondations

### Porteur du projet

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Collectivité territoriale

### Description de l'action ou projet

Depuis 2018, du fait de la loi NOTRE, la COMPA a dû prendre la compétence prévention des inondations. C'est une compétence récente pour la COMPA qui impose ainsi au territoire de gérer la prévention du risque d'inondation au plus près des enjeux locaux dans le cadre d'une compétence déjà très codifiée et placée entre les compétences de l'Etat et celles des maires en charge de la protection des populations face à ce risque. Une étude concernant la prévention des inondations de la Loire a été engagée par la collectivité afin de caractériser le risque et identifier les éventuelles mesures de protection à mettre en place parmi lesquelles le classement d'un remblai SNCF en système d'endiguement, n'ayant jamais fait l'objet d'un classement réglementaire et non construit à cette fin, et/ou d'autres solutions alternatives.

### Partenaires

Le projet est mené en partenariat avec l'Etat, SNCF Réseau et les communes concernées par le risque.

### Avis préalable des services concernés par l'opération

Le projet est mené dans le respect des procédures réglementaires et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires le cas échéant. Ces études ont pour objectifs de :

- Dimensionner le risque inondation lié à la Loire sur le territoire techniquement et financièrement
- Identifier les mesures potentielles à mettre en œuvre
- Déterminer si le remblai est en capacité structurellement d'être classé sur des secteurs identifiés à risque comme un système d'endiguement
- Préparer le dossier de classement du ou des ouvrages de protection qui pourraient être désignés comme tels par les élus du territoire

### Coût prévisionnel toutes taxes

Le projet est estimé à 361 430 € HT et se décompose de la façon suivante :

- Etude globale : 162 520 € HT
- Débroussaillage : 114 000 € HT
- Sondages géotechniques : 73 600 € HT
- Inventaire faune/flore : 4 500 € HT
- Levés topographiques : 5 520 € HT
- Missions CSPS : 1 290 € HT

Plan de financement prévisionnel toutes taxes

| Dépenses HT            |           | Recettes                |           | Acquis/Sollicité/Refusé |
|------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|
| Etudes d'investigation | 361 430 € | Etat (DSIL/DETR 2022)   | 100 000 € | Sollicité               |
|                        |           | Région (CRBV 2020-2022) | 60 000 €  | Acquis                  |
|                        |           | Autofinancement         | 201 430 € |                         |
| Total                  | 361 430 € | Total                   | 361 430 € |                         |

Calendrier

| Etapes                 | Date de démarrage envisagée              |
|------------------------|------------------------------------------|
| Etude globale          |                                          |
| Etude ingénierie       | 2 <sup>nd</sup> semestre 2021 à fin 2022 |
| Sondages géotechniques | 1 <sup>er</sup> semestre 2022            |

Indicateurs d'évaluation proposés

## **6.3 - Fiches projets**

**en cours d'élaboration**

## **Annexe 7 – Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, Bilan)**

Annexe à co-construire avec les collectivités.

Les services de l'Etat ont lancé une réflexion sur les indicateurs pouvant être utilisés dans le champ de la transition écologique.

## Annexe 8 – Tableau de mise à jour des annexes

| Date de mise à jour | Pages modifiées | Nature de la mise à jour |
|---------------------|-----------------|--------------------------|
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |
|                     |                 |                          |

Signé le vendredi 11 février 2022,

Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Préfet de la Loire-Atlantique



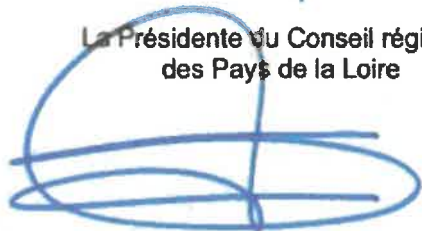
Didier MARTIN

Le Président de la Communauté de  
communes du Pays d'Ancenis



Maurice PERRION

La Présidente du Conseil régional  
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

Le Président du Conseil départemental  
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

Le directeur régional adjoint  
Pays de Loire de la Caisse des dépôts  
Banque des Territoires



Gilles BONNY

en présence de

Le député de la 5ème circonscription  
de la Loire-Atlantique



Luc GEISMAR

Le député de la 6ème circonscription  
de la Loire-Atlantique



Yves DANIEL

en présence des  
maires de la COMPA



Van / Loire  
Maurice  
LOIRE-ATLANTIQUE  
COUFFE  
Lorenzou & du  
arion  
Page 17 | 142  
CRRTE de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis